



**Organisation des Nations Unies
pour le développement
industriel**

Distr.: Générale
6 mars 2007

Français
Original: Anglais

Conseil du développement industriel
Trente-troisième session
Vienne, 25-27 juin 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et des budgets
Vingt-troisième session
Vienne, 2-4 mai 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGETS, 2008-2009*

Propositions du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.



TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations	iv
Résumé analytique	1
I. Présentation.....	2
II. Cadre programmatique.....	4
III. Cadre budgétaire	11
Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2008-2009 pour l'ensemble des opérations.....	15
2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel	16
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui.....	16
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme.....	17
4 Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense	19
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel.....	20
 GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS	 21
Programme A.1: Réunions des organes directeurs	22
Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures.....	23
 GRAND PROGRAMME B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	 26
Programme B.1: Direction exécutive	27
Programme B.2: Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies	30
Programme B.3: Évaluation.....	32
Programme B.4: Sensibilisation du public.....	33
Programme B.5: Services juridiques.....	34
Programme B.6: Contrôle interne	37
 GRAND PROGRAMME C. RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES	 39
Élément de programme C.1: Stratégies thématiques, gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité	42
Élément de programme C.2: Politique industrielle, environnement économique et appui institutionnel	43
Élément de programme C.3: Promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin	45
Élément de programme C.4: Groupements et réseaux de PME.....	46
Élément de programme C.5: Secteur agro-industriel et développement de chaînes de valeur	47
Élément de programme C.6: Exploitation de l'énergie rurale à des fins productives.....	48
Élément de programme C.7: Production durable dans les communautés pauvres.....	50
Élément de programme C.8: Diffusion de technologies	51
Élément de programme C.9: Promotion de l'investissement intérieur, de l'investissement direct étranger et des alliances.....	52

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Page</i>
Élément de programme C.10: Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats	54
GRAND PROGRAMME D: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES	57
Élément de programme D.1: Stratégies thématiques, gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité	60
Élément de programme D.2: Analyse de la compétitivité et politiques commerciales	62
Élément de programme D.3: Mise à niveau des entreprises pour le développement du commerce ..	63
Élément de programme D.4: Systèmes d'innovation, gestion et prévision technologique	64
Élément de programme D.5: Modernisation des agro-industries axées sur l'exportation.....	65
Élément de programme D.6: Consortiums de PME à vocation exportatrice.....	66
Élément de programme D.7: Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés	67
Élément de programme D.8: Normalisation, métrologie, essais et évaluation de la conformité	68
Élément de programme D.9: Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats	70
GRAND PROGRAMME E: ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	73
Élément de programme E.1: Stratégies thématiques, gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité	76
Élément de programme E.2: Sources d'énergie renouvelables.....	78
Élément de programme E.3: Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et changements climatiques.....	79
Élément de programme E.4: Production plus propre et durable	81
Élément de programme E.5: Gestion de l'eau	82
Élément de programme E.6: Protocole de Montréal.....	83
Élément de programme E.7: Convention de Stockholm.....	84
Élément de programme E.8: Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats	85
GRAND PROGRAMME F: PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS	87
Programme F.1: Recherche et statistiques industrielles	88
Élément de programme F.1.1: Recherche stratégique	89
Élément de programme F.1.2: Statistiques industrielles.....	90
Programme F.2: Programmes spéciaux	92
Élément de programme F.2.1: Coopération Sud-Sud et PMA	92
Élément de programme F.2.2: Sécurité humaine et relèvement après les crises	94
Élément de programme F.2.3: Partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile	97
Programme F.3: Cohérence aux niveaux des pays et des régions	98
Éléments de programme F.3.1 à F.3.5: Programmes régionaux	100
Programme F.4: Appui aux opérations hors Siège	102
GRAND PROGRAMME G: SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE	104
Programme G.1: Gestion des ressources humaines.....	105
Programme G.2: Services financiers	107

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
Programme G.3: Achats et logistique.....	109
Élément de programme G.3.1: Services d'achats.....	110
Élément de programme G.3.2: Services de logistique	111
Programme G.4: Gestion de l'information et de la communication.....	112
Programme G.5: Direction et gestion.....	114
Programme G.6: Normes comptables internationales du secteur public.....	116
GRAND PROGRAMME H. GESTION DES BÂTIMENTS	119
Programme H.1: Gestion commune des bâtiments	121
Programme H.2: Gestion conjointe des bâtiments	122
GRAND PROGRAMME I: COÛTS INDIRECTS	123
Programme I.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects.....	123
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE.....	126
RECETTES ACCESSOIRES.....	128

Annexes

A. Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	130
Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	132
Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	134
B. Tableau 1. Budget ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2006-2007.....	136
Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2006-2007.....	137
Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2006-2007.....	138
C. Postes par grand programme et programme	139

Abréviations

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
BOp	Budget opérationnel
BOr	Budget ordinaire
BSTP	Bourse de sous-traitance et de partenariat
CAMI	Conférence des ministres africains de l'industrie
CCI	Centre CNUCED/OMC du commerce international
CCI	Corps commun d'inspection
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE	Conformité européenne
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGS	Cadre général de services
CITEH	Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	Centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DPI	Droits de propriété intellectuelle
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
G-77	Groupe des 77
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IDSB	Équilibre entre l'offre et la demande industrielles
IED	Investissement étranger direct
INDSTAT	Statistiques industrielles
IP	Programme intégré
IRCPA	Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique
ISO	Organisation internationale de normalisation
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises
MTD	Meilleures techniques disponibles
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
Normes IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTC	Obstacle technique au commerce
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PC	Ordinateur personnel
PDD	Programme de Doha pour le développement
PMA	Pays les moins avancés
PMA III	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
PME	Petite ou moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	Polluant organique persistant
R&D	Recherche et développement
RSA	Ressources spéciales pour l'Afrique
STP	Substance toxique persistante
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VAM	Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2008-2009.

2. Après l'avoir examiné attentivement, le Directeur général a décidé de soumettre le programme et les budgets pour l'exercice 2008-2009 selon un scénario financier de croissance réelle nulle du budget ordinaire, à l'exclusion des dépenses ponctuelles (paragraphe 52), ce qui, il faut le souligner, fait peser de graves difficultés financières sur l'Organisation. L'ONUDI risque de perdre le potentiel de croissance important qu'offrent ses programmes de coopération technique du fait d'une réduction considérable des moyens disponibles pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de plus en plus demandés par ses États Membres et pour lesquels des ressources extra-budgétaires pourraient être disponibles. Pour que l'ONUDI, dans le cadre de son mandat et en réponse aux demandes toujours croissantes qui lui sont adressées, joue un rôle plus déterminant, de nouveaux investissements dans ses capacités de base au titre du budget ordinaire s'imposeront dans l'avenir.

3. Globalement, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2008-2009 reflète l'importance que l'Organisation attache au maintien de la continuité des programmes, tout en introduisant des innovations et des améliorations dans la manière dont elle s'acquitte de son mandat pour mieux servir ses États Membres:

a) La part que représentent dans le budget total les ressources affectées à l'exécution des programmes et des projets dans le cadre des priorités thématiques a été augmentée. Les modifications apportées à l'allocation des ressources entre les différentes priorités thématiques visent à accroître la capacité de l'Organisation à fournir des services essentiels dans les domaines de la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives et de l'énergie et l'environnement;

b) Compte tenu de l'importance qu'attachent les États Membres à la représentation de l'ONUDI sur le terrain et à sa capacité d'intégrer ses activités au niveau des pays conformément aux appels en faveur d'une cohérence et d'une coordination accrues des activités menées à l'échelle du système, des ressources supplémentaires sont actuellement redéployées vers les bureaux extérieurs;

c) L'application des principes et des pratiques de la gestion axée sur les résultats continue d'être affinée et harmonisée avec les principes et les pratiques des autres organismes du système des Nations Unies. Une part importante de l'approche de l'Organisation concernant la gestion axée sur les résultats consiste à mettre au point des systèmes de suivi efficace et de communication des résultats obtenus par ses programmes et activités;

d) Pour que l'Organisation reste attentive à l'évolution rapide du contexte de la coopération multilatérale pour le développement, un programme de renouvellement continu sera mis en place. Il comportera notamment un volet innovant de formation de jeunes administrateurs (*Young Professionals Programme*) et le recrutement d'experts hautement qualifiés pour remplacer les fonctionnaires partant à la retraite;

e) L'Organisation relancera une campagne pour accroître sa visibilité grâce à une sensibilisation plus efficace et veillera à promouvoir sa position stratégique au sein du système des Nations Unies en s'engageant activement dans les processus intergouvernementaux et interinstitutions majeurs;

f) Comme d'autres organisations du système des Nations Unies, l'ONUDI adoptera également les Normes comptables internationales du secteur public (les normes IPSAS), ce qui constituera un pas important dans l'amélioration de la qualité, de la cohérence et de la comparabilité de son information financière;

- g) Les ressources destinées à la recherche et à l'analyse sont mieux ciblées sur l'appui aux programmes de coopération technique;
- h) Dans le même temps, l'ONUDI continuera d'établir et de renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres entités du système des Nations Unies et acteurs du développement, afin de créer des synergies et d'accroître son impact sur le développement.

I. PRÉSENTATION

4. Le présent document suit la présentation thématique introduite pour le programme et les budgets de l'exercice biennal 2006-2007 au terme de dix années d'efforts redoublés pour se rapprocher de la formulation d'un budget entièrement programmatique et présente les programmes de manière thématique. De plus, l'approche de la budgétisation axée sur les résultats, adoptée dans le programme et les budgets de l'exercice 2004-2005 et sensiblement améliorée dans le programme et les budgets de l'exercice 2006-2007, a été élaborée et affinée dans le document actuel.

Structure des grands programmes

5. La structure programmatique du présent document est sensiblement la même que celle du document correspondant pour l'exercice 2006-2007. Les grands programmes sont donc au nombre de huit:

Grand programme A	Organes directeurs
Grand programme B	Direction exécutive et gestion stratégique
Grand programme C	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives
Grand programme D	Renforcement des capacités commerciales
Grand programme E	Énergie et environnement
Grand programme F	Programmes transversaux et cohérence au niveau des pays
Grand programme G	Services d'appui et gestion générale
Grand programme H	Gestion des bâtiments
Grand programme I	Coûts indirects

6. Les grands programmes A et B continuent de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction de l'ONUDI. Les grands programmes C à F portent sur les services fonctionnels fournis par l'ONUDI à ses pays bénéficiaires ainsi que sur la cohérence aux niveaux des régions et des pays. Le grand programme G porte sur les différents services d'appui nécessaires à la mise en œuvre des activités de fond de l'Organisation, et le grand programme H sur la gestion du Centre international de Vienne (CIV). Le grand programme I identifie et montre séparément tous les coûts indirects et les services communs auxquels participe l'ONUDI.

7. Sur les grands programmes C à F, les trois premiers couvrent des domaines prioritaires particuliers conformément au mandat de l'ONUDI, et notamment à la Vision stratégique à long terme que les États Membres ont approuvée à la onzième session de la Conférence générale dans la résolution GC.11/Res.4. Cette résolution a consacré formellement comme les trois principaux domaines d'action de l'ONUDI la "réduction de la pauvreté grâce à des activités productives", le "renforcement des capacités commerciales" et "l'énergie et l'environnement". Le grand programme F porte, quant à lui, sur un certain nombre d'activités transversales comme la recherche et les études statistiques, et les programmes spéciaux visant à compléter et à appuyer les différents services offerts par les trois grands programmes précédents, et à assurer la cohérence des activités de l'ONUDI au niveau des pays.

8. Les services fonctionnels prévus dans les grands programmes C à F correspondent également aux priorités de la communauté mondiale en matière de développement, telles qu'elles sont présentées dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Programme de Doha pour le développement (PDD), la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et divers accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Les programmes de l'ONUDI se

présentant de manière thématique, ils recouvrent souvent des services fournis par différentes unités administratives, entre lesquelles il a fallu répartir les dépenses de fonctionnement et de gestion de ces programmes. Dans le présent document, un pas supplémentaire a été fait vers le renforcement de la budgétisation thématique avec l'introduction dans les grands programmes C à E des nouveaux éléments C.1, D.1 et E.1 respectivement, devant aider à concevoir et à promouvoir des stratégies thématiques pour les domaines prioritaires relevant de chacun de ces grands programmes, et à garantir leur conformité aux critères appropriés de qualité et de gestion axée sur les résultats.

Structure des programmes

9. La structure des différents programmes et éléments de programme à l'intérieur des grands programmes repose sur celle utilisée dans le programme et les budgets 2006-2007, mais introduit aussi un certain nombre d'innovations et d'améliorations. Si les grands programmes A, G, H et I ont été relativement peu modifiés, la portée du grand programme B et des grands programmes C à F a par contre été considérablement améliorée par rapport au programme et aux budgets 2006-2007, afin de fournir aux États Membres des services plus adaptés et plus ciblés. On trouvera ci-après un résumé des programmes et éléments de programmes couverts par ces différentes catégories de grands programmes.

10. Parmi les grands programmes qui ont été peu ou pas du tout modifiés, le grand programme A conserve ses deux programmes traditionnels portant sur l'organisation des réunions des organes directeurs et la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat.

11. Le grand programme B comprend un grand nombre de programmes, l'objectif étant de regrouper toutes les principales fonctions de la direction et de la gestion stratégique sous un seul grand programme. Ainsi, la vérification intérieure et les services d'évaluation, qui relevaient précédemment d'un même programme au sein de l'ancien Bureau du Contrôleur général, ont désormais chacun leur programme propre. Par ailleurs, le programme des services juridiques est passé du grand programme G, dont il relevait en 2006-2007, au grand programme B. En outre, deux nouveaux programmes ont été créés: Planification stratégique et coordination au sein du système des Nations Unies, et Sensibilisation du public. Le premier reflète l'importance croissante accordée à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies depuis la création du Groupe de haut niveau sur ce sujet en février 2006 et la mise en place dans tout le système de mesures pour promouvoir l'"unité dans l'action", approche recommandée dans le rapport final du Groupe en novembre de la même année. Le deuxième est une réponse directe à la décision d'améliorer la visibilité de l'ONUDI qu'ont prise les États Membres à la trente et unième session du Conseil du développement industriel (IDB.31/Dec.2).

12. Les trois grands programmes fonctionnels C à E continuent d'être traités comme des programmes thématiques qui fournissent des services spécialisés dans les domaines de la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, du renforcement des capacités commerciales et de l'énergie et de l'environnement. La raison donnée à ce sujet dans le programme et les budgets 2006-2007, à savoir que ces programmes thématiques doivent être traités de manière intégrée afin de maximiser les synergies des différents services fournis par diverses unités administratives de l'ONUDI, reste aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était alors. En outre, comme indiqué plus haut, les coûts de direction et de gestion associés à ces grands programmes fonctionnels ont été répartis entre ces unités, de même que les ressources nécessaires à la poursuite du développement stratégique des trois domaines d'action thématiques et à leur mise en œuvre conformément aux normes appropriées de qualité et de gestion axée sur les résultats.

13. L'approche adoptée dans le programme et les budgets 2006-2007 concernant la structure des quatre grands programmes fonctionnels C à F a été conservée dans le document actuel. Ainsi, seul le grand programme F a conservé une structure de programmes subsidiaires, du fait qu'il couvre de nombreuses initiatives transversales. Celles-ci comprennent:

- a) Un programme relatif à la recherche et aux études statistiques industrielles;

- b) Des programmes spéciaux (PMA et coopération Sud-Sud, sécurité humaine et relèvement après les crises, et partenariats entre l'ONUDI et des organisations du secteur privé et de la société civile);
- c) Un programme visant à assurer la cohérence des services fournis par l'ONUDI au niveau des pays et des régions (par l'intermédiaire d'éléments de programme distincts couvrant les cinq régions desservies par l'ONUDI);
- d) Un programme visant à apporter l'appui nécessaire aux opérations hors Siège de l'ONUDI.

14. Le grand programme G continue de comporter des programmes fournissant l'ensemble des services d'appui nécessaires à l'ONUDI. Toutefois, le programme couvrant les services juridiques a été déplacé du grand programme G au grand programme B, en raison du rôle particulier de ces services dans l'appui à la gestion efficace de l'Organisation. De plus, un nouveau programme (G.6) a été introduit pour faciliter une transition en douceur vers l'adoption par l'ONUDI des normes IPSAS, conformément à la résolution 60/283 (IV) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session en juillet 2006. Le grand programme H continue de comprendre deux programmes, la gestion commune des bâtiments et la gestion conjointe des bâtiments, qui se distinguent pour l'essentiel par leur source de financement, le premier étant financé par toutes les organisations sises au CIV et le second seulement par l'ONUV, l'ONUDI et l'OTICE. Le grand programme I, enfin, comprend un seul programme portant sur la contribution de l'ONUDI aux services partagés et autres coûts indirects.

II. CADRE PROGRAMMATIQUE

Le mandat et la stratégie de l'ONUDI

15. L'ONUDI tire son mandat en matière d'aide au développement industriel des pays en développement et des pays à économie en transition de son Acte constitutif et d'un certain nombre de documents d'orientation fondamentaux approuvés par ses organes directeurs, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1, et les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" adoptées par le Conseil du développement industriel à sa vingt-sixième session en novembre 2002, ainsi que la Vision stratégique à long terme approuvée par la Conférence générale à sa onzième session en décembre 2005. Sur la base des recommandations contenues dans ces documents, l'ONUDI élabore un cadre de programmation à moyen terme continu de quatre ans, dans lequel sont définis un certain nombre de domaines et de services prioritaires. La formulation du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2008-2009 a été guidée par le mandat découlant de ces documents.

Objectifs internationaux de développement

16. En élaborant le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009, on a veillé attentivement à aligner le cadre programmatique sur les buts et objectifs de développement fixés par la communauté internationale. Parmi ces derniers, ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire demeurent les plus importants, et l'ONUDI continuera d'orienter ses activités programmatiques pendant l'exercice biennal 2008-2009 vers l'appui à la réalisation des objectifs relevant de son mandat et de ses compétences. Il s'agit notamment des objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 7 (assurer un environnement durable) et, dans une moindre mesure, 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

17. Si les objectifs du Millénaire continueront de guider le cadre programmatique de l'ONUDI en 2008-2009, ses activités s'appuieront également sur d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux issus d'un certain nombre de grandes conférences mondiales tenues dans les premières années de la décennie en cours, par exemple la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) tenue en mai 2001 à Bruxelles, la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue en novembre 2001 à Doha, la Conférence internationale sur le

financement du développement tenue en mars 2002 à Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable tenu en août-septembre 2002 à Johannesburg. En outre, les activités de l'ONUDI relatives à l'énergie et à l'environnement sont pleinement conformes aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et plusieurs d'entre elles tiennent leur mandat d'accords internationaux tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Contraintes financières

18. Les programmes de l'ONUDI proposés dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009 pour appuyer l'agenda international pour le développement devront être entrepris avec les ressources limitées dont dispose l'Organisation. Le programme et les budgets pour 2008-2009 sont donc présentés selon un scénario de croissance réelle nulle pour le budget ordinaire (à l'exclusion des ressources additionnelles nécessaires pour l'application des normes IPSAS) et selon un scénario de croissance de 6,9 % pour le budget opérationnel, en prévision d'une croissance régulière et constante des services de coopération technique de l'ONUDI et d'une augmentation connexe des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Dans ces conditions, l'Organisation continuera de fournir des services en ciblant ses activités, en fixant des priorités et en proposant des programmes intégrés, de façon à utiliser au mieux ses ressources.

19. À cet égard, il est important d'examiner la relation entre le budget ordinaire, le budget opérationnel et les activités/dépenses de coopération technique.

20. Le budget ordinaire est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, seuls quelque 3,2 % provenant d'autres sources, comme les recettes générées par des intérêts créditeurs et de la vente de publications, et par les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et extérieurs de l'ONUDI. L'Acte constitutif de l'Organisation prévoit que 60 % du budget ordinaire net doit être affecté au Programme ordinaire de coopération technique.

21. Le budget opérationnel est alimenté principalement par les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes correspondent à une redevance acquittée par les donateurs pour rembourser partiellement à l'ONUDI les services qu'elle rend. Elles sont utilisées pour financer des activités de coopération technique.

22. Bien que l'on s'attende à ce que les activités futures de coopération technique de l'ONUDI suivent la trajectoire de croissance accélérée de ces dernières années, les recettes perçues par l'Organisation en remboursement des dépenses d'appui devraient augmenter moins rapidement, les donateurs demandant de plus en plus de réduire les dépenses d'appui à rembourser à l'Organisation pour ses services.

23. Pendant qu'une croissance réelle nulle sera maintenue pour les dépenses récurrentes au titre du budget ordinaire, les contributions volontaires devront augmenter sensiblement si l'on veut que l'ONUDI continue de répondre à la demande toujours plus importante de ses services par les États Membres.

Mécanismes d'exécution et cohérence au sein des Nations Unies

24. L'approche élaborée depuis la fin des années 1990, qui consiste à choisir des activités de coopération technique parmi un ensemble varié de modules de service et à les regrouper en un programme intégré de services au niveau des pays, restera le principal instrument par lequel l'ONUDI répondra aux besoins des pays bénéficiaires et reliera les demandes de ces pays aux priorités des donateurs. Ces programmes intégrés ont pour but d'assurer la coopération interorganisations et le degré le plus élevé possible de synergie au sein de l'ONUDI, tout en répondant aux besoins des pays bénéficiaires de manière globale.

25. L'ONUDI suit attentivement le débat qui se déroule actuellement sur l'application des recommandations relatives à "l'unité dans l'action" contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la

cohérence de l'action du système des Nations Unies présenté au Secrétaire général en novembre 2006, et y apporte une contribution de fond. Le rapport du Groupe de haut niveau recommande à tous les organismes de développement du système d'adopter une approche allant dans le sens de l'unité d'action des Nations Unies dans les services qu'ils fournissent au niveau des pays, en créant "une entité unique dotée d'une direction, d'un seul programme, d'un seul budget et de bureaux regroupés dans des locaux uniques". Cette approche est actuellement expérimentée dans huit pays pilotes, et les modalités les plus appropriées pour la mettre en œuvre sont définies à partir de ces cas pilotes. En fonction de l'issue de ces expériences et des approches adoptées en définitive pour la formulation et la mise en œuvre du programme commun unique des Nations Unies dans tel ou tel pays, l'ONUDI devra peut-être adapter ses propres mécanismes de prestation de services.

Représentation hors Siège

26. La capacité de l'ONUDI à participer à l'élaboration de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et à y favoriser ainsi l'inclusion de ses services, a été grandement facilitée par les efforts entrepris en 2006-2007 pour renforcer ses opérations hors Siège. Au nombre de ses efforts, l'adoption d'une nouvelle politique de mobilité sur le terrain, qui a établi des orientations et des systèmes clairs d'affectation hors Siège et de rotation, corrigé un certain nombre d'asymétries dans le traitement des fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs, et donné lieu à de nombreuses demandes de membres du personnel permanent de l'Organisation pour des postes hors Siège. Le fait qu'une proportion importante des fonctionnaires qui ont postulé à des postes hors Siège aient été des spécialistes techniques plutôt que des généralistes a eu pour effet de renforcer les capacités techniques de l'ONUDI dans ses bureaux extérieurs. Cela est particulièrement vrai pour les bureaux régionaux, qui sont généralement dirigés par des fonctionnaires de haut niveau ayant rang de directeur, assistés d'un autre administrateur recruté sur le plan international et d'un ou plusieurs administrateurs nationaux de programme.

27. La présence, au sein des bureaux de pays du PNUD, de comptoirs de l'ONUDI, dotés d'un personnel composé d'administrateurs recrutés sur le plan national appelés chefs des opérations de l'ONUDI dans leurs pays d'affectation, sera encore renforcée et développée. Pour tenir compte des résultats de l'évaluation conjointe de l'Accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD., le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009 continue de prévoir la couverture totale tant des traitements que des dépenses de fonctionnement pour 20 comptoirs de l'ONUDI. Parallèlement, il devrait être possible d'ouvrir jusqu'à 10 comptoirs supplémentaires grâce à des sources de financement extrabudgétaires.

28. Par suite des mesures susmentionnées, la part globale des ressources budgétaires affectées à la représentation hors Siège a augmenté de 1,3 % pour atteindre 16 % du montant total, soit une augmentation de 12 % du montant net des ressources nécessaires par rapport aux dispositions budgétaires de l'exercice 2006-2007.

Partenariats stratégiques

29. Depuis la fin des années 1990, l'ONUDI axe ses programmes sur les domaines qui relèvent de ses compétences de base, et dans lesquels elle jouit d'un avantage comparatif. Ses modules de service, qui constituent les éléments de base de ses activités programmatiques, sont conçus pour éviter les doubles emplois et les chevauchements avec d'autres organismes. Cependant, l'ONUDI est devenue de plus en plus consciente du fait que, pour être efficaces, les interventions dans le domaine du développement doivent être intégrées et s'attaquer à certains problèmes sous plusieurs angles, dans la concertation entre organismes ayant des mandats complémentaires. Elle s'est donc employée activement à promouvoir la coordination, la coopération et le partenariat avec les autres organismes offrant ce type de complémentarité. À cet égard, des partenariats ont déjà été établis avec de nombreuses organisations multilatérales et bilatérales, ainsi qu'avec le secteur privé, y compris des organisations de la société civile. On peut citer à titre d'exemple les partenariats conclus avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans celui de la production plus propre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le domaine du développement du secteur privé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans celui de la

transformation des produits agricoles et des bioénergies, et les institutions principales du Pacte mondial dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

30. Ce processus de formation de partenariats stratégiques devrait se poursuivre pendant l'exercice biennal 2008-2009, et il s'intensifiera au fur et à mesure que les mesures prises pour appliquer les recommandations en faveur de l'unité dans l'action gagneront du terrain. Il favorisera également une participation accrue de l'ONUDI à la formulation des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays, qui constitueront la base du "programme unique" que devront exécuter conjointement les organismes des Nations Unies.

Rajeunissement du personnel

31. De nombreux fonctionnaires de rang supérieur de l'ONUDI approchant de la retraite ou choisissant d'être affectés sur le terrain, on s'efforce actuellement de faire en sorte que l'Organisation reste attentive à l'évolution de l'environnement et des besoins des États Membres. L'objectif est de veiller à ce que l'ONUDI dispose des compétences techniques et d'un noyau de fonctionnaires techniquement qualifiés ayant des connaissances à jour dans leur domaine de spécialisation.

32. Pour rajeunir les effectifs, on met également en place actuellement un programme innovant de formation des jeunes administrateurs (*Young Professionals Programme*). L'objectif est d'instiller à l'Organisation un flux constant de jeunes administrateurs talentueux et motivés, à qui on donnera la chance de commencer une carrière stimulante et gratifiante au sein d'une organisation internationale de développement. Ces jeunes administrateurs, pour lesquels 10 postes d'administrateurs auxiliaires du niveau P-1 ont été prévus dans le programme et les budgets de l'exercice 2008-2009, seront recrutés directement dans les universités pour apporter à l'ONUDI des compétences de pointe tout en étant formés en cours d'emploi à assumer des fonctions de coopération technique. Pour parfaire les connaissances de ces jeunes et leur permettre de mieux comprendre les activités de l'ONUDI, le programme est conçu pour se dérouler dans deux lieux d'affectation: deux années au Siège et une année dans l'un des bureaux extérieurs de l'Organisation. Un mentor choisi parmi les fonctionnaires de rang supérieur conseillera et aidera les jeunes administrateurs tout au long de leur période d'orientation et de recrutement.

Gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité

33. Les différents programmes et éléments de programme prévus dans le programme et les budgets de l'exercice 2008-2009 conservent la présentation conforme à la gestion axée sur les résultats introduite pour la première fois dans le programme et les budgets 2006-2007. Ainsi, à chaque programme ou élément de programme ont été assignés un objectif clair et succinct et une liste d'aboutissements et d'indicateurs de performance connexes. De même, les produits que doit réaliser l'ONUDI pour obtenir les aboutissements sont clairement décrits. Pour parfaire encore l'utilisation des méthodes de gestion axée sur les résultats, des sources de vérification des indicateurs utilisés ont été identifiées et spécifiées de manière explicite. En outre, l'utilisation du cadre de gestion axé sur les résultats a désormais été étendue à la section portant sur le Programme ordinaire de coopération technique. En élargissant et en approfondissant ainsi de manière mesurée et progressive l'application des principes et pratiques de la gestion axée sur les résultats dans l'organisation de son programme et de ses budgets, l'ONUDI veillera à ce que la mise en place de l'infrastructure de suivi et d'établissement de rapports nécessaire à la bonne application des méthodes de gestion axée sur les résultats suive les demandes dont elle fait l'objet.

34. Tout en continuant à affiner ses propres approches vers l'adoption des principes et pratiques de la gestion axée sur les résultats dans tous ses domaines d'activités, l'ONUDI contribuera aux efforts engagés récemment pour harmoniser l'application de la gestion axée sur les résultats à l'échelle du système des Nations Unies¹.

¹ Corps commun d'inspection des Nations Unies, *La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies dans le contexte du processus de réforme*, n° JIU/REP/2006/6, Genève, 2006.

Normes comptables internationales du secteur public

35. Le Programme d'application des normes IPSAS fait suite à une décision par laquelle le Conseil a donné son accord de principe à l'adoption desdites normes par l'ONUDI d'ici au 1^{er} janvier 2010. Les normes IPSAS représentent la meilleure pratique internationale pour la comptabilité du secteur public et des organisations à but non lucratif. Leur adoption constitue un pas important vers l'amélioration de la qualité, de la transparence, de la cohérence et de la comparabilité de l'information financière au sein du système des Nations Unies. Le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique partage d'ailleurs cet avis.

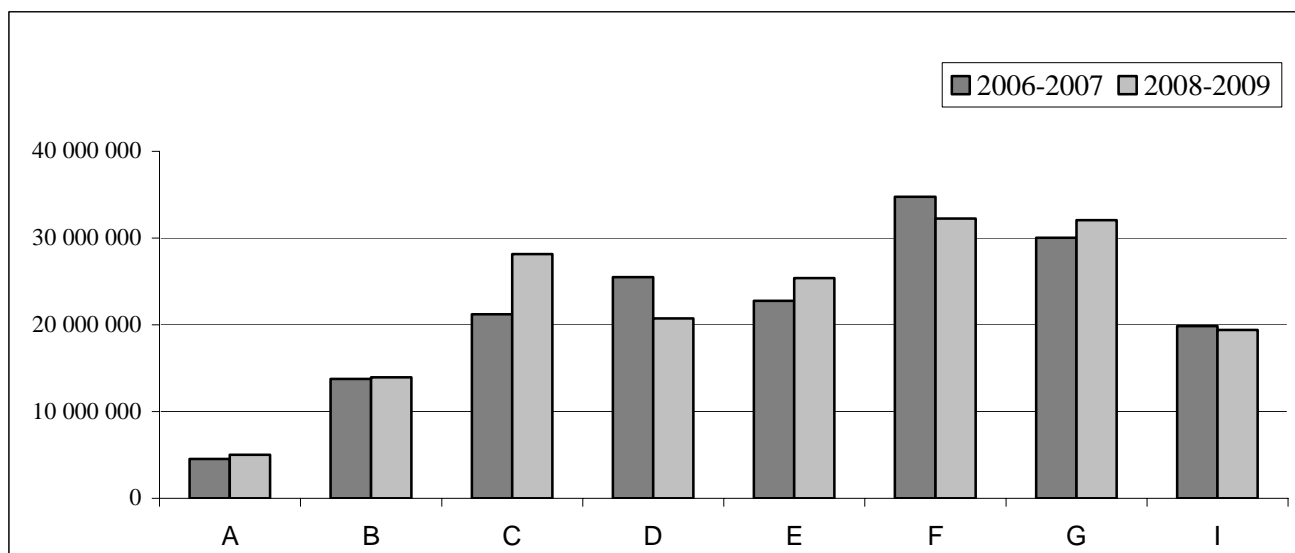
36. Ce programme comporte une large palette d'activités, décrites dans un programme distinct (G.6) relevant du grand programme G (Services d'appui et gestion générale). Les ressources nécessaires pour ce programme, qui s'élèvent à 1 150 800 euros, ont été présentées séparément pour l'exercice biennal 2008-2009 afin de suivre et de contrôler la transition vers l'adoption des normes IPSAS dans le cadre de la gestion axée sur les résultats à l'aide d'aboutissements et indicateurs de performance complets.

Comparaison avec l'exercice biennal précédent, par grand programme

37. La comparaison des besoins de ressources estimés pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2008-2009 a été effectuée sur la base des coûts de 2006-2007, comme il est expliqué ci-après. La plupart des grands programmes présentent une légère augmentation en valeur absolue, en raison du montant plus important du budget opérationnel. Des renseignements détaillés concernant chaque grand programme sont présentés dans l'analyse ci-après:

Figure 1

Total net des ressources nécessaires par grand programme (en euros)



Grand programme A

38. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) augmente dans l'ensemble, passant de 2,6 % à 2,8 % du total net des ressources. Cette augmentation est principalement destinée à couvrir l'augmentation du montant des dépenses de traduction par rapport à l'exercice 2006-2007.

Grand programme B

39. La proportion du total des ressources consacrées aux six programmes du grand programme B dans le programme et les budgets de l'exercice 2008-2009 devrait baisser légèrement, de 7,9 % pour les programmes

correspondants du programme et des budgets 2006-2007 à 7,7 % en 2008-2009. Cette légère diminution globale est principalement due à un réajustement à la baisse des ressources consacrées au programme B.3 sur l'évaluation (de 1 à 0,8 % du total des ressources budgétaires) et au programme B.6 sur le contrôle interne (de 0,9 à 0,8 %). Cet ajustement fait suite aux conclusions et recommandations formulées dans un rapport publié début 2006 par le Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies, selon lesquelles les ressources affectées par l'ONUDI à ces fonctions dépassaient la fourchette recommandée par le CCI². Les programmes B.2 et B.4 sont nouveaux et, comme expliqué plus haut, ils ont été créés pour répondre à la nécessité de renforcer la participation stratégique au processus de réforme du système et à la demande faite à l'ONUDI par les États Membres pour qu'elle développe ses activités de sensibilisation du public. Les ressources attribuées au programme B.5 (Services juridiques) sont sensiblement les mêmes que celles dont il a bénéficié en 2006-2007, lorsqu'il relevait du grand programme G.

Grands programmes C, D et E

40. À 41,5 %, la part cumulée des ressources consacrées à ces trois grands programmes dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2008-2009 est nettement supérieure à celles des ressources des trois grands programmes correspondants dans le programme et les budgets 2006-2007, qui était de 40,1 %. L'évolution du niveau des ressources consacrées à chacun de ces grands programmes, qui montre des parts plus importantes pour les grands programmes portant sur la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives ou sur l'énergie et l'environnement, et la baisse des ressources affectées au grand programme portant sur le renforcement des capacités commerciales reflètent essentiellement une restructuration des éléments de ces grands programmes.

Grand programme F

41. La part des ressources affectées au grand programme F a été réduite de 20,7 % pour le programme et les budgets de 2006-2007 à 18,9 % pour ceux de 2008-2009. Ceci est dû en grande partie à une réduction de la part des ressources affectées au Programme F.1 (Recherche et statistiques industrielles) et en particulier au sous-élément F.1.1 (Recherche stratégique), et vise à regrouper une partie des fonctions de recherche dans les éléments de programme exécutés au titre des grands programmes C à E, afin de fournir les fondements analytiques et conceptuels nécessaires pour élaborer des programmes de coopération technique ayant un impact plus important. En conséquence, seules les activités de recherche stratégique menées en amont ont été conservées dans le grand programme F. La part des ressources consacrées au Programme F.2 (Programmes spéciaux) a également diminué, passant à 3,7 % contre 4,8 % dans le programme et les budgets 2006-2007, l'exécution de ces activités ayant également été incorporée dans les activités de coopération technique menées au titre des grands programmes C à E, en ne conservant pour le Programme F.2 que les tâches de conceptualisation et de coordination de l'élaboration des programmes. À l'inverse, la part des ressources consacrées aux Programmes F.3 et F.4, qui ont trait à la gestion et à l'appui aux bureaux extérieurs, a augmenté avec l'expansion de ces bureaux.

Grand programme G

42. Les ressources réservées au grand programme G sont restées pratiquement inchangées, à l'exclusion des ressources additionnelles demandées pour le Programme G.6 concernant les préparatifs en vue de l'introduction des normes IPSAS.

Grand programme H

43. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le Service des bâtiments fait apparaître une réduction d'environ 5,1 millions d'euros, les activités financées exclusivement par un organisme ou par des donateurs autres que les organisations sises au CIV étant moins nombreuses. Les dépenses faisant l'objet d'un partage

² Corps commun d'inspection des Nations Unies, *Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies*, rapport n° JIU/REP/2006/2, Genève, 2006.

des coûts restent au même niveau qu'en 2006-2007. La contribution de l'ONUDI aux activités de gestion des bâtiments dont les coûts sont normalement partagés a été réduite de 11 %, soit 876 700 euros.

Grand programme I

44. Les coûts indirects ont été réduits de 0,4 million d'euros, ce qui a été rendu possible principalement par une réduction du niveau de contribution au Service de la sécurité et de la sûreté et des dépenses au titre des Services conjoints de communications.

Autres programmes

Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique

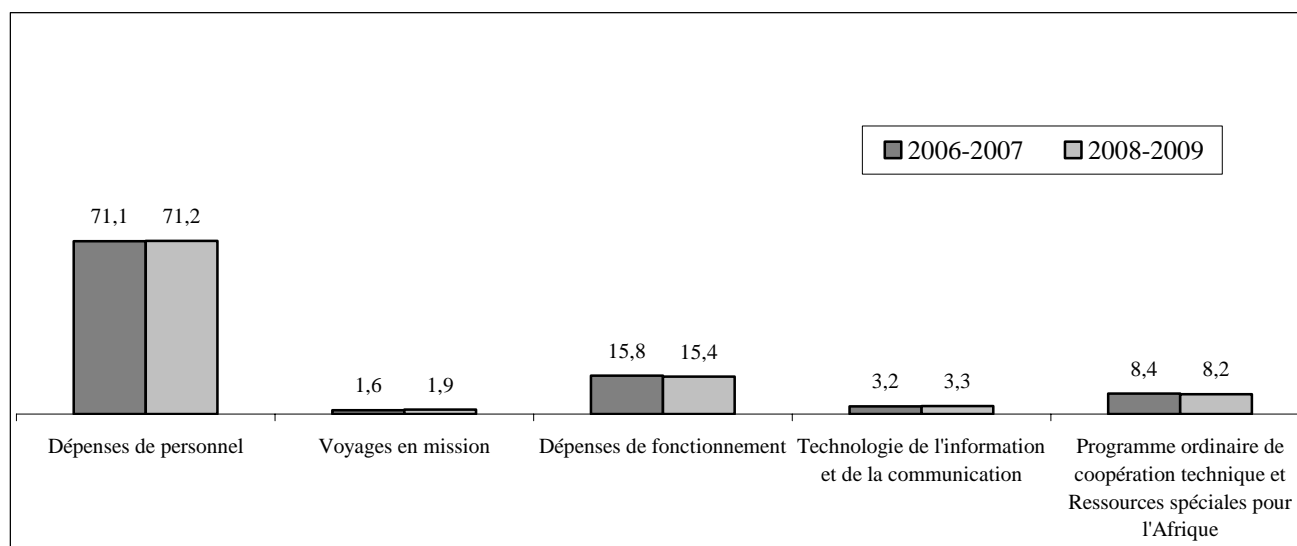
45. Comme pour l'exercice biennal 2006-2007, la totalité des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2008-2009. Compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par l'agenda international pour le développement et par l'ONUDI elle-même, il a encore été décidé de maintenir une ligne de crédit distincte (Ressources spéciales pour l'Afrique) pour financer les activités de programme en Afrique. Le montant des ressources sera inchangé par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Des renseignements détaillés sur ce programme figurent plus loin dans un chapitre distinct intitulé "Ressources spéciales pour l'Afrique".

Changements par principal objet de dépense

46. La composition des budgets reste pratiquement identique pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense.

Figure 2

Budget ordinaire et budget opérationnel par principal objet de dépense (en pourcentage)



Changements concernant les postes

47. Le nombre de postes a été augmenté de 22,25. Des informations détaillées sur les postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C.

48. Le nombre net de postes de directeur a été augmenté de cinq, quatre postes P-5 hors Siège ayant été reclassés, deux nouveaux postes créés au Siège et un poste D-1 supprimé. L'augmentation totale du nombre de postes de directeur et d'administrateurs P-2/P-3 est compensée par une réduction de neuf postes P-4 et P-5. L'augmentation du nombre total de postes d'administrateurs (17 postes supplémentaires) est due aux 10 postes

d'administrateurs auxiliaires nouvellement créés au Siège dans le cadre du programme *Young Professionals* et aux sept postes d'administrateurs nationaux de programme dans les bureaux extérieurs.

49. L'augmentation de 5,25 des postes de la catégorie des services généraux résulte de la création de nouveaux postes et de la conversion de postes à temps partiel (mi-temps ou trois quarts de temps) en postes à temps plein.

Dépenses de fonctionnement

50. Du fait de l'introduction d'un grand programme distinct pour les coûts indirects, les ressources nécessaires pour les différents programmes ne font pas apparaître de montant important au titre des "dépenses de fonctionnement". Les éléments restants, comme l'impression, les services d'information, la prestation de services de traduction, qui ont un impact direct sur les programmes concernés, ont été comptabilisés dans les tableaux sous la rubrique "Dépenses de fonctionnement".

III. CADRE BUDGÉTAIRE

Financement du budget ordinaire

51. L'analyse ci-après est présentée aux taux de 2008-2009 et tient compte de la réévaluation et de l'actualisation des coûts.

52. Le montant net des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire, financé par les contributions mises en recouvrement que doivent verser les États Membres, a été inscrit au budget sur la base d'une croissance réelle nulle et en tenant compte des dépenses ponctuelles liées à l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public. Les dépenses brutes totales (162 280 475 euros) sont diminuées des recettes prévues (5 015 000 euros), et le montant net qui en résulte (157 265 475 euros) constitue le montant net des ressources nécessaires.

53. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs sur les fonds excédentaires et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Les recettes prévues sont supérieures à celles de l'exercice biennal précédent, car on s'attend à un rendement plus favorable des placements en 2006-2007. Le remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs a été calculé sur la base des chiffres effectifs de 2006 et des encaissements prévus en 2007.

Financement du budget opérationnel

54. Les dépenses brutes totales au titre du budget opérationnel (22 759 077 euros) sont diminuées elles aussi des recettes (619 200 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (22 139 877 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Les estimations relatives aux activités de coopération technique pour 2006-2007 ont été calculées initialement sur la base d'un taux de change de 0,8103 euro pour 1 dollar. Réévaluées pour tenir compte du taux de change appliqué dans le présent document (0,801 euro pour 1 dollar), elles s'élèvent à 183 millions d'euros. Le chiffre projeté pour l'exercice biennal 2008-2009 est de 204,9 millions d'euros.

55. Le niveau prévu des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui fait apparaître, par rapport à l'exercice biennal précédent, une augmentation due aux prévisions plus élevées relatives à l'exécution des activités de coopération technique.

56. Les recettes accessoires du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et les mêmes observations s'y appliquent.

Prévisions relatives à la fourniture de services

57. Conformément à la pratique inaugurée par le programme et les budgets pour l'exercice biennal 1998-1999 et qui a toujours été suivie depuis, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter les ressources totales disponibles pour la fourniture des services.

58. Les ressources prévues de la coopération technique pour l'exercice biennal 2008-2009, à l'exclusion du programme ordinaire, s'élèvent à 204 915 000 euros, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (183 002 255 euros après réévaluation à un taux de change de 0,801 euro pour 1 dollar).

Établissement des prévisions budgétaires

59. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les comparaisons entre les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 sont présentées aux taux de l'exercice précédent. Les prévisions budgétaires pour 2008-2009 sont ensuite ajustées (réévaluées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

60. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2006-2007;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2006-2007 à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2008-2009 aux taux de 2006-2007;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

Budgets approuvés de 2006-2007 en tant que base budgétaire

61. Le programme et les budgets de l'exercice biennal 2006-2007, tels qu'ils figurent dans le document GC.11/11 et tels qu'approuvés par la Conférence générale à l'alinéa c) de sa décision GC.11/Dec.18, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2006-2007. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice biennal 2006-2007 représentent des montants nets de 150 785 600 euros pour le budget ordinaire et 19 859 720 euros pour le budget opérationnel.

62. La Conférence générale, à l'alinéa d) de sa décision GC.11/Dec.18, a approuvé un montant de 150 785 600 euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2006-2007.

63. Afin de permettre des comparaisons aux niveaux des programmes et des objets de dépense, les chiffres relatifs aux niveaux des ressources présentés et approuvés dans le document GC.11/11 ont été retenus comme base budgétaire pour les ressources nécessaires pour 2008-2009.

Ajustements apportés à la base budgétaire

64. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure programmatique, comme il a été indiqué précédemment, et permet donc de faire une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2008-2009 par rapport à l'exercice 2006-2007. Les ajustements apportés à la base

se sont limités à la reprogrammation des ressources approuvées conformément à la nouvelle structure du programme.

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009 aux taux de 2006-2007

65. Le montant net des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 comprend le montant net en croissance nulle de 150 785 600 euros et les dépenses ponctuelles liées à l'adoption des normes IPSAS (1 219 800 euros, y compris les 6 % du budget ordinaire, qui, conformément à l'Acte constitutif, doivent être affectés au Programme ordinaire de coopération technique), soit un montant total de 152 005 400 euros.

66. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant net de 21 230 277 euros, représentent une augmentation de 1 370 557 euros, soit 6,9 % en termes réels, c'est-à-dire aux taux de 2006-2007. L'augmentation du niveau global de remboursement des dépenses d'appui résulte de l'augmentation prévue du taux d'exécution, mentionnée précédemment.

67. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2008-2009 sont les mêmes que pour l'exercice biennal précédent, à savoir 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses tiennent compte des besoins financiers réduits d'un poste en raison d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts

68. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2008-2009 (aux taux de 2006-2007) se traduit par une réévaluation de ces prévisions aux taux retenus pour 2008-2009.

69. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux taux de 2006-2007 sont réévaluées afin de prendre en compte la structure réelle des coûts en 2006-2007. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de coûts prévues pour 2008 et 2009.

70. L'accroissement des ressources nécessaires en 2008-2009 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents, que l'Organisation est tenue d'appliquer dans leur intégralité.

71. Des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2008-2009 par catégorie de lieu d'affectation; elles tiennent compte des hausses attendues ci-après.

72. À Vienne, pour les traitements des administrateurs, le résultat de la dernière enquête intervilles sur le coût de la vie, réalisée par la Commission de la fonction publique internationale (qui fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies) en octobre 2005 a été pris en compte avec effet le 1^{er} avril 2006. L'incidence de la révision du taux d'indemnité de poste pour Vienne, qui a lieu une fois tous les cinq ans, est d'environ 3,6 % en 2006 et est prise en compte pour réévaluer les taux standard utilisés dans la détermination des coûts des postes dans les prévisions budgétaires approuvées pour 2006-2007. De plus, sur la base des informations reçues de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), une augmentation de 1,6 % de l'indice d'ajustement, ainsi qu'une augmentation de 0,7 % au titre des avancements d'échelon et de 0,2 % au titre des promotions au mérite sont escomptées pour 2007 et prises également en compte dans la réévaluation des taux standard de 2007. En 2008, une augmentation de 1,2 % de l'indice d'ajustement est prévue, de même qu'une augmentation de 0,7 % au titre des avancements d'échelon. En 2009, des augmentations de 1,3 % de l'indice d'ajustement, de 0,7 % au titre des avancements d'échelon et de 0,2 % au titre des promotions au mérite sont attendues. Dans d'autres lieux d'affectation, les prévisions des

augmentations de traitement ont été calculées sur la base des indices d'ajustement prévus par la Commission de la fonction publique internationale et des avancements d'échelon attendus.

73. Pour les agents de la catégorie des services généraux à Vienne, sur la base des prévisions officielles publiées concernant l'indice, la hausse des traitements devrait être de 2,8 % par an, résultat d'une augmentation moyenne de 2,2 % par an du fait de l'évolution des indices moyens des prix à la consommation et des salaires et d'un accroissement de 0,6 % au titre des avancements d'échelon et des promotions au mérite. Les augmentations de traitements prévues dans les autres lieux d'affectation ont été calculées sur la base des hausses projetées des prix moyens à la consommation, des indices des salaires et des avancements d'échelons.

74. Les dépenses communes de personnel ont été fixées à 55,5 % (56,5 % en 2006-2007) en moyenne des traitements nets des administrateurs et à 30,5 % (32,3 % en 2006-2007) des traitements des agents des services généraux pour 2008-2009.

75. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique, ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

76. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts pour l'exercice biennal 2008-2009 est de 1,89 % par an. Dans le budget ordinaire, le montant net nécessaire pour l'actualisation des coûts est de 5 260 075 euros, ce qui est une amélioration par rapport au montant de 5 893 056 euros inscrit au budget ordinaire de 2006-2007.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euro

77. L'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour estimer les montants budgétaires nécessaires en euros, on a retenu le taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période janvier-décembre 2006 (0,801dollar pour 1 euro). Ce taux sera également retenu pour déterminer les virements à la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Tableau 1
**Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme
pour 2008-2009 pour l'ensemble des opérations**
(En euros, aux taux de 2008-2009)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	5 242 810			5 242 810	1,4 %
B. Direction exécutive et gestion stratégique	13 928 850	273 800		14 202 650	3,7 %
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	24 744 613	4 199 520	45 818 000	74 762 133	19,3 %
D. Renforcement des capacités commerciales	17 317 644	4 076 470	37 905 000	59 299 114	15,3 %
E. Énergie et environnement	21 809 472	4 247 055	111 450 000	137 506 527	35,4 %
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	28 029 196	5 443 632	9 742 000	43 214 828	11,1 %
G. Services d'appui et gestion générale	28 645 600	4 518 600		33 164 200	8,5 %
H. Gestion des bâtiments					0,0 %
I. Coûts indirects	20 657 390			20 657 390	5,3 %
Recettes accessoires	(3 110 100)	(619 200)		(3 729 300)	
Total des ressources nécessaires (net)	157 265 475	22 139 877	204 915 000	384 320 352	100,0 %

Volume total des opérations pour l'exercice 2008-2009
par grand programme
(y compris la coopération technique)

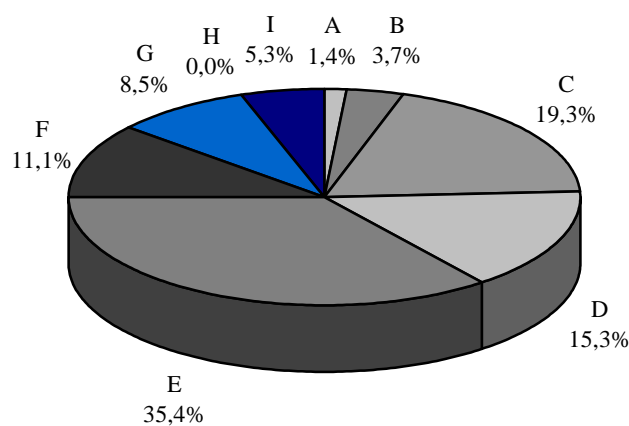


Tableau 2 a)
Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))
(En euros)

	Budget approuvé de 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources en 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009
	1	2	3	4	5
Budget ordinaire					
Dépenses	154 009 900	2 817 400	156 827 300	5 453 175	162 280 475
Recettes	(3 224 300)	(1 597 600)	(4 821 900)	(193 100)	(5 015 000)
Montant net des ressources nécessaires	150 785 600	1 219 800	152 005 400	5 260 075	157 265 475
Budget opérationnel					
Dépenses	20 174 920	1 674 557	21 849 477	909 600	22 759 077
Recettes	(315 200)	(304 000)	(619 200)		(619 200)
Montant net des ressources nécessaires	19 859 720	1 370 557	21 230 277	909 600	22 139 877
Total, budgets ordinaire et opérationnel	170 645 320	2 590 357	173 235 677	6 169 675	179 405 352
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		0,8 %			
Budget opérationnel		6,9 %			
Taux combiné		1,5 %			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 b)
**Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique
et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui**
(À l'exclusion du Programme ordinaire de coopération technique)
(En euros)

	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2008-2009 ^b
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programme (réévaluée ^a)	Exécution de programmes
				Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
PNUD (Programme principal)	8 973 000	897 300	8 870 015	2 003 000
Fonds de développement industriel	25 110 000	3 264 300	24 821 807	3 988 179
Protocole de Montréal	49 590 000	6 398 100	49 020 844	5 961 443
Fonds pour l'environnement mondial	42 490 000	3 186 700	42 002 332	3 171 960
Fonds d'affectation spéciale et autres	58 964 000	5 588 000	58 287 257	8 320 868
Services techniques		525 120		497 300
Total	185 127 000	19 859 520	183 002 255	204 915 000

^a Prévision initiale réévaluée par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2006 (0,801 euro pour 1 dollar).

^b Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2006 (0,801 euro pour 1 dollar).

Tableau 3
**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
pour 2008-2009 avec des données comparatives sur 2006-2007**
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources en 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
A. Organes directeurs	4 554 090	475 520	5 029 610	213 200	5 242 810
Montant net des ressources nécessaires	4 554 090	475 520	5 029 610	213 200	5 242 810
B. Direction exécutive et gestion stratégique	13 771 030	163 120	13 934 150	268 500	14 202 650
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	21 273 415	6 928 963	28 202 378	798 955	29 001 333
Recettes	(57 900)	6 400	(51 500)	(5 700)	(57 200)
Montant net des ressources nécessaires	21 215 515	6 935 363	28 150 878	793 255	28 944 133
D. Renforcement des capacités commerciales	25 622 493	(4 786 339)	20 836 154	677 160	21 513 314
Recettes	(114 700)	7 500	(107 200)	(12 000)	(119 200)
Montant net des ressources nécessaires	25 507 793	(4 778 839)	20 728 954	665 160	21 394 114
E. Énergie et environnement	22 925 363	2 607 009	25 532 372	701 205	26 233 577
Recettes	(152 900)	(6 250)	(159 150)	(17 900)	(177 050)
Montant net des ressources nécessaires	22 772 463	2 600 759	25 373 222	683 305	26 056 527
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	36 123 958	(2 468 585)	33 655 373	1 368 905	35 024 278
Recettes	(1 360 400)	(33 550)	(1 393 950)	(157 500)	(1 551 450)
Montant net des ressources nécessaires	34 763 558	(2 502 135)	32 261 423	1 211 405	33 472 828
G. Services d'appui et gestion générale	30 049 600	2 013 650	32 063 250	1 100 950	33 164 200
H. Gestion des bâtiments	57 163 720	(5 122 250)	52 041 470	4 886 400	56 927 870
Recettes	(57 163 720)	5 122 250	(52 041 470)	(4 886 400)	(56 927 870)
Montant net des ressources nécessaires					
I. Coûts indirects	19 864 871	(441 381)	19 423 490	1 233 900	20 657 390
Recettes accessoires	(1 853 600)	(1 875 700)	(3 729 300)		(3 729 300)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	170 645 320	2 590 357	173 235 677	6 169 675	179 405 352

Tableau 3 (suite)
**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
pour 2008-2009 avec des données comparatives sur 2006-2007**
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources en 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009
	1	2	3	4	5
2. Budget ordinaire					
A. Organes directeurs	4 554 090	475 520	5 029 610	213 200	5 242 810
Montant net des ressources nécessaires	4 554 090	475 520	5 029 610	213 200	5 242 810
B. Direction exécutive et gestion stratégique	13 502 030	163 120	13 665 150	263 700	13 928 850
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 634 990	5 586 703	24 221 693	580 120	24 801 813
Recettes	(57 900)	6 400	(51 500)	(5 700)	(57 200)
Montant net des ressources nécessaires	18 577 090	5 593 103	24 170 193	574 420	24 744 613
D. Renforcement des capacités commerciales	20 980 818	(4 055 154)	16 925 664	511 180	17 436 844
Recettes	(114 700)	7 500	(107 200)	(12 000)	(119 200)
Montant net des ressources nécessaires	20 866 118	(4 047 654)	16 818 464	499 180	17 317 644
E. Énergie et environnement	19 835 953	1 615 834	21 451 787	534 735	21 986 522
Recettes	(152 900)	(6 250)	(159 150)	(17 900)	(177 050)
Montant net des ressources nécessaires	19 683 053	1 609 584	21 292 637	516 835	21 809 472
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	30 904 148	(2 495 992)	28 408 156	1 172 490	29 580 646
Recettes	(1 360 400)	(33 550)	(1 393 950)	(157 500)	(1 551 450)
Montant net des ressources nécessaires	29 543 748	(2 529 542)	27 014 206	1 014 990	28 029 196
G. Services d'appui et gestion générale	25 733 000	1 968 750	27 701 750	943 850	28 645 600
H. Gestion des bâtiments	57 163 720	(5 122 250)	52 041 470	4 886 400	56 927 870
Recettes	(57 163 720)	5 122 250	(52 041 470)	(4 886 400)	(56 927 870)
Montant net des ressources nécessaires					
I. Coûts indirects	19 864 871	(441 381)	19 423 490	1 233 900	20 657 390
Recettes accessoires	(1 538 400)	(1 571 700)	(3 110 100)		(3 110 100)
Total, budget ordinaire	150 785 600	1 219 800	152 005 400	5 260 075	157 265 475
3. Budget opérationnel					
Montant net des ressources nécessaires					
B. Direction exécutive et gestion stratégique	269 000		269 000	4 800	273 800
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	2 638 425	1 342 260	3 980 685	218 835	4 199 520
Montant net des ressources nécessaires	2 638 425	1 342 260	3 980 685	218 835	4 199 520
D. Renforcement des capacités commerciales	4 641 675	(731 185)	3 910 490	165 980	4 076 470
Montant net des ressources nécessaires	4 641 675	(731 185)	3 910 490	165 980	4 076 470
E. Énergie et environnement	3 089 410	991 175	4 080 585	166 470	4 247 055
Montant net des ressources nécessaires	3 089 410	991 175	4 080 585	166 470	4 247 055
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	5 219 810	27 407	5 247 217	196 415	5 443 632
Montant net des ressources nécessaires	5 219 810	27 407	5 247 217	196 415	5 443 632
G. Services d'appui et gestion générale	4 316 600	44 900	4 361 500	157 100	4 518 600
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(315 200)	(304 000)	(619 200)		(619 200)
Total, budget opérationnel	19 859 720	1 370 557	21 230 277	909 600	22 139 877

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4
**Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense
pour 2008-2009 avec des données comparatives sur 2006-2007**
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources en 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	123 691 620	3 725 535	127 417 155	3 569 375	130 986 530
2 Voyages autorisés	2 847 750	482 470	3 330 220	195 700	3 525 920
3 Dépenses de fonctionnement	27 465 471	(546)	27 464 925	2 064 000	29 528 925
4 Technologies de l'information et de la communication	5 600 150	215 450	5 815 600	214 700	6 030 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 579 829	69 048	14 648 877	319 000	14 967 877
Recettes	(3 539 500)	(1 901 600)	(5 441 100)	(193 100)	(5 634 200)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	170 645 320	2 590 357	173 235 677	6 169 675	179 405 352
2. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	104 050 120	2 006 935	106 057 055	2 694 875	108 751 930
2 Voyages autorisés	2 847 750	482 470	3 330 220	195 700	3 525 920
3 Dépenses de fonctionnement	26 932 051	43 497	26 975 548	2 028 900	29 004 448
4 Technologies de l'information et de la communication	5 600 150	215 450	5 815 600	214 700	6 030 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 579 829	69 048	14 648 877	319 000	14 967 877
Recettes	(3 224 300)	(1 597 600)	(4 821 900)	(193 100)	(5 015 000)
Total, budget ordinaire (montants nets)	150 785 600	1 219 800	152 005 400	5 260 075	157 265 475
3. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	19 641 500	1 718 600	21 360 100	874 500	22 234 600
3 Dépenses de fonctionnement	533 420	(44 043)	489 377	35 100	524 477
Recettes	(315 200)	(304 000)	(619 200)		(619 200)
Total, budget opérationnel (montants nets)	19 859 720	1 370 557	21 230 277	909 600	22 139 877

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 5
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel, pour 2006-2007 et 2008-2009
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))

A. Total ONUDI

	2006-2007			2008-2009			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	31,0	4,0	35,0	33,0	7,0	40,0	5,0
P-5	67,0	13,0	80,0	59,0	13,0	72,0	-8,0
P-4	68,0	9,0	77,0	68,0	8,0	76,0	-1,0
P-2/P-3	71,0	9,0	80,0	74,0	10,0	84,0	4,0
P-1	-	-	-	6,0	4,0	10,0	10,0
Administrateur national de programme	4,0	21,0	25,0	10,0	22,0	32,0	7,0
Total partiel	242,0	56,0	298,0	251,0	64,0	315,0	17,0
Agents des services généraux	235,50	70,00	305,50	241,75	69,00	310,75	5,25
TOTAL GÉNÉRAL	477,50	126,00	603,50	492,75	133,00	625,75	22,25

B. Siège (y compris bureaux à New York, à Genève et à Bruxelles)

	2006-2007			2008-2009			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	24,0	1,0	25,0	25,0	1,0	26,0	1,0
P-5	54,0	7,0	61,0	47,0	8,0	55,0	-6,0
P-4	64,0	8,0	72,0	62,0	7,0	69,0	-3,0
P-2/P-3	70,0	8,0	78,0	72,0	9,0	81,0	3,0
P-1	-	-	-	6,0	4,0	10,0	10,0
Administrateur national de programme	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	213,0	24,0	237,0	213,0	29,0	242,0	5,0
Agents des services généraux	193,50	52,00	245,50	197,75	52,00	249,75	4,25
TOTAL GÉNÉRAL	406,50	76,00	482,50	410,75	81,00	491,75	9,25

C. Bureaux extérieurs

	2006-2007			2008-2009			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	7,0	3,0	10,0	8,0	6,0	14,0	4,0
P-5	13,0	6,0	19,0	12,0	5,0	17,0	-2,0
P-4	4,0	1,0	5,0	6,0	1,0	7,0	2,0
P-2/P-3	1,0	1,0	2,0	2,0	1,0	3,0	1,0
P-1	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	4,0	21,0	25,0	10,0	22,0	32,0	7,0
Total partiel	29,0	32,0	61,0	38,0	35,0	73,0	12,0
Agents des services généraux	42,0	18,0	60,0	44,0	17,0	61,0	1,0
TOTAL GÉNÉRAL	71,0	50,0	121,0	82,0	52,0	134,0	13,0

GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS

Description générale

A.1. Le grand programme A comprend deux programmes: A.1 (Réunions des organes directeurs) et A.2 (Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures). Les États Membres sont les principales parties prenantes du grand programme. Les dernières années se sont caractérisées par des manifestations spéciales qui ont précédé les sessions ordinaires, des manifestations parallèles qui les ont accompagnées et par la présence de chefs d'État et d'autres dignitaires. Ces changements et d'autres ont renforcé le processus de participation et encouragé les États Membres, représentés à très haut niveau, à échanger leurs points de vue au sujet du cadre dans lequel l'ONUDI fournit ses services.

Objectif général

A.2 Le grand programme doit servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'Organisation et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	4,00			4,00	8,00	
			Consultants	20 800		20 800
			Voyages autorisés	10 100		10 100
			Dépenses de fonctionnement	3 546 410		3 546 410
			Total, dépenses (montant brut)	5 242 810		5 242 810
			Total, ressources (montant net)	5 242 810		5 242 810

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
A.1. Réunions des organes directeurs			3 610 680		3 610 680
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	4,00	4,00	1 632 130		1 632 130
A. Total, grand programme	4,00	4,00	5 242 810		5 242 810

Programme A.1. Réunions des organes directeurs

Description générale

A.3 Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs. Les organes directeurs, comme indiqué au chapitre III de l'Acte constitutif, sont les suivants:

- a) La Conférence générale, le principal organe de l'ONUDI aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, qui détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation;
- b) Le Conseil du développement industriel, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, qui supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;
- c) Le Comité des programmes et des budgets qui, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

A.4 Le programme répond à la mission énoncée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Il assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif. Il fait en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

Objectif

A.5. Le programme a pour objectif d'assurer l'infrastructure nécessaire pour les réunions des organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), y compris les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00	Dépenses de personnel	85 700	85 700
			Consultants	20 800	20 800
			Voyages autorisés	10 100	10 100
			Dépenses de fonctionnement	3 494 080	3 494 080
			Total, dépenses (montant brut)	3 610 680	3 610 680
			Total, ressources (montant net)	3 610 680	3 610 680

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Bonne organisation des sessions des organes directeurs: une session de la Conférence générale, trois sessions du Conseil, deux sessions du Comité des programmes et des budgets	<ul style="list-style-type: none"> • Résolutions, décisions et conclusions adoptées par consensus 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des sessions des organes directeurs • Analyse des rapports des sessions des organes directeurs
Bonne interaction entre les organes directeurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des recommandations pertinentes du Comité des programmes et des budgets par le Conseil et des recommandations pertinentes du Conseil par la Conférence générale 	

Produits

- Fourniture de l'infrastructure et des services nécessaires (traduction, impression, installations de conférence et interprétation) pour les sessions des organes directeurs.

Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

Description générale

A.6. Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions. Le programme:

- Apporte un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires et aux groupes de travail mis en place par ces organes;
- Fournit des services consultatifs aux membres des Bureaux élus des organes directeurs, notamment des scénarios pour leurs présidents, et aux présidents des groupes régionaux, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, concernant la gestion des questions complexes de politique avant et pendant les sessions, y compris les activités de suivi, pour assurer une action conforme aux textes statutaires et réglementaires;
- Revoit et met au point les documents avant, pendant et après les sessions, assurant le respect des normes et des textes pertinents, et tient à jour le site Web de l'ONUDI.

A.7. En tant que point de contact assurant la liaison avec les États Membres et les États non membres de l'Organisation, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (OIG et ONG), le programme établit, maintient et suit les contacts du Secrétariat avec ces États et organisations, ainsi qu'avec les groupes régionaux et leurs présidents. Dans ce contexte, le programme:

- Assure la liaison avec les États Membres sur toutes les questions relatives aux organes directeurs;
- Mène des consultations avec les États non membres pour faciliter leurs demandes d'adhésion à l'ONUDI, ainsi qu'avec d'autres entités habilitées à participer aux activités des organes directeurs;

- c) Sert de point de contact pour les organisations intergouvernementales demandant à conclure des accords relatifs à l'établissement de relations avec l'Organisation, et pour les organisations non gouvernementales demandant le statut consultatif;
- d) Fournit une série complète de services d'appui à la section de Vienne du Groupe des 77 et de la Chine;
- e) Examine la correspondance officielle adressée par le Directeur général et les Directeurs principaux aux personnalités de haut niveau et aux représentants des gouvernements, pour assurer le respect des normes protocolaires et des règles rédactionnelles de l'ONU.

Objectif

A.8. Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les groupes régionaux.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total
			ordinaire	opérationnel	
4,00	4,00	8,00			
			Dépenses de personnel		1 579 800
			Dépenses de fonctionnement		52 330
			Total, dépenses (montant brut)		1 632 130
			Total, ressources (montant net)		1 632 130

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Conduite efficace des réunions des organes directeurs grâce à un appui de qualité et en temps voulu sur le plan organisationnel et aux avis éclairés du Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> Degré de satisfaction des États Membres concernant la conduite des sessions et de la qualité des services consultatifs fournis dans ce contexte Pourcentage accru de documents publiés dans les délais réglementaires³ 	<ul style="list-style-type: none"> Déclarations faites aux sessions des organes directeurs Statistiques sur la production de documents Déclarations faites par les États Membres aux sessions des organes directeurs ou à d'autres occasions
Déclarations de satisfaction des États Membres sur la qualité des informations et des services fournis	<ul style="list-style-type: none"> Degré de satisfaction des États Membres concernant la qualité des informations et des services fournis 	

Produits

- Fourniture de services consultatifs aux fonctionnaires de la Conférence générale (une session), du Conseil du développement industriel (trois sessions), du Comité des programmes et des budgets (deux sessions) et des groupes de travail intersessions et consultations avec les États Membres;
- Publication de notifications et de documents pour les sessions susmentionnées;

³ Dans la mesure où les délais ont été respectés par les auteurs des documents de conférence.

- Fourniture de services de protocole aux États Membres, notamment l'accréditation des membres des Missions permanentes auprès de l'ONUDI;
- Fourniture de services d'information et de communication (correspondance officielle avec les États Membres et conservation des documents des organes directeurs sur le site Web de l'ONUDI).

GRAND PROGRAMME B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

Description générale

B.1. Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et conformément aux décisions des organes directeurs, le grand programme fournit des orientations stratégiques efficaces à l'Organisation et assure sa bonne gestion opérationnelle et financière en s'appuyant sur un processus d'amélioration continue par échange de connaissances au sein de l'Organisation. Il renforce en outre l'appui dont jouit l'ONUDI auprès de nombreux partenaires grâce à la diffusion de connaissances et d'informations pertinentes. Plus précisément, le grand programme assume les fonctions suivantes:

- a) Fournir des orientations stratégiques et politiques générales pour les activités de l'ONUDI;
- b) Assurer le positionnement stratégique efficace de l'ONUDI au sein du système de développement international en répondant de manière proactive à l'évolution des objectifs de développement, et en maintenant des relations étroites avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies, au Siège et par l'intermédiaire des bureaux de New York, de Genève et de Bruxelles;
- c) Améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'ONUDI par l'application cohérente des principes de la gestion axée sur les résultats et des enseignements tirés du suivi et de l'évaluation systématiques de ces opérations;
- d) Faire mieux connaître et comprendre le rôle et la pertinence de l'ONUDI dans le domaine de la coopération internationale au développement pour aider à maintenir l'appui du public en faveur de l'Organisation;
- e) Veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent de manière efficace et rationnelle en soumettant toutes les opérations à un suivi continu pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux;
- f) Veiller en outre à ce que toutes les opérations de l'Organisation soient effectuées conformément au cadre juridique prévu dans l'Acte constitutif, aux décisions des organes directeurs, aux règlements et aux instructions du Directeur général.

Objectif général

B.2. Le grand programme veille à ce que des stratégies, politiques et systèmes opérationnels efficaces sont mis en place, judicieusement suivis, évalués et améliorés en permanence et que les États Membres, le personnel, les organismes du système des Nations Unies et les autres interlocuteurs et partenaires de l'ONUDI en soient bien informés.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	25,80			22,50	48,30	
			Consultants	278 640		278 640
			Réunions	190 600		190 600
			Voyages autorisés	798 140		798 140
			Dépenses de fonctionnement	954 000		954 000
			Technologies de l'information et de la communication	84 500		84 500
			Total, dépenses (montants bruts)	13 928 850	273 800	14 202 650
			Total, ressources (montants nets)	13 928 850	273 800	14 202 650

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
B.1. Direction exécutive	8,20	11,20	5 538 430		5 538 430
B.2. Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies	4,25	2,10	3 035 130		3 035 130
B.3. Évaluation	4,00	2,00	1 507 300		1 507 300
B.4. Sensibilisation du public	2,30	3,20	1 585 880		1 585 880
B.5. Services juridiques	3,05	2,00	1 134 230		1 134 230
B.6. Contrôle interne	4,00	2,00	1 401 680		1 401 680
B. Total, grand programme	25,80	22,50	14 202 650		14 202 650

Programme B.1. Direction exécutive

Description générale

B.3. Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions des organes directeurs, le Programme détermine l'orientation générale des stratégies et des politiques de l'Organisation. Il guide et coordonne l'exécution des activités de coopération technique et de forum mondial, ainsi que les processus et procédures administratifs et financiers.

B.4. Le programme a pour objectif de s'acquitter d'un certain nombre de fonctions de gestion interdépendantes, notamment:

- a) Déterminer les politiques, les priorités et les stratégies à long-terme du programme de l'Organisation à partir des analyses des tendances mondiales et coordonner l'établissement du cadre de programmation à moyen terme et des programmes et des budgets biennaux;
- b) Déterminer la politique et la stratégie de l'Organisation pour les questions liées à son mandat et coordonner et intégrer les mesures prises pour y donner suite;

- c) Réexaminer en permanence l'orientation générale de l'Organisation face à l'évolution du contexte mondial et faciliter la mise en place de systèmes de gestion efficaces et coordonnés pour lui permettre d'ajuster ses opérations en conséquence;
- d) Présenter la vision et les activités de l'ONUDI dans les débats sur la politique à mener qui concernent particulièrement le développement économique et social;
- e) Obtenir l'appui des États Membres pour les activités de l'ONUDI grâce à la communication directe et au dialogue;
- f) Faire mieux comprendre et apprécier l'ONUDI sur le plan international et stimuler un débat sur ses activités;
- g) Suivre la demande de services et les mesures prises par l'Organisation pour y donner suite, en particulier pour ce qui est des programmes intégrés; proposer des mesures correctives en cas de besoin; prendre des mesures pour supprimer les blocages dans la mise en place d'une gestion cohérente de l'Organisation;
- h) Donner des orientations et assurer la coordination des services de coopération technique de l'ONUDI et de sa fonction de forum mondial, en particulier pour ce qui est des activités de recherche et de sensibilisation, et assurer des liens effectifs entre les différentes activités.

Objectif

B.5. Assurer la mise en œuvre efficace des activités susmentionnées.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
8,20	11,20	19,40	Dépenses de personnel	4 663 730	4 663 730
			Consultants	119 600	119 600
			Réunions	169 400	169 400
			Voyages autorisés	561 200	561 200
			Dépenses de fonctionnement	20 300	20 300
			Technologies de l'information et de la communication	4 200	4 200
			Total, dépenses (montant brut)	5 538 430	5 538 430
			Total, ressources (montant net)	5 538 430	5 538 430

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Amélioration de l'orientation stratégique, de la gestion et de la coordination des activités de coopération technique et de forum mondial de manière à répondre plus clairement aux besoins des États Membres et aux priorités internationales en matière de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des manifestations de reconnaissance • Augmentation du financement des activités de l'ONUDI • Amélioration des taux d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents destinés aux organes directeurs, notamment le rapport annuel • Documents et rapports de l'ONU
Reconnaissance accrue des activités de l'ONUDI et meilleur positionnement de l'Organisation dans le débat d'orientation mené à l'échelle du système, en particulier dans le contexte de la fonction de développement économique des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de références aux activités de l'ONUDI dans les documents et résolutions des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques sur les programmes/projets de l'ONUDI indiquant les activités communes • Déclarations faites au Conseil du développement industriel, au Comité des programmes et des budgets et à la Conférence générale
Amélioration de la visibilité et du positionnement de l'ONUDI dans les initiatives internationales ou multiinstitutions	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'activités communes avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres entités 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations diffusées par les médias dans les États Membres
Augmentation de l'appui des États Membres aux politiques et activités de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'États Membres exprimant leur satisfaction pour les services fournis par l'ONUDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations du site Web
Meilleure connaissance par les États Membres des activités de l'ONUDI grâce à une meilleure présentation des informations y relatives	<ul style="list-style-type: none"> • Mention des activités de l'ONUDI dans des discours, documents, etc. • Téléchargements depuis le site Web de l'ONUDI 	

Produits

- Circulaires et instructions administratives du Directeur général;
- Cadre de programmation à moyen terme;
- Documents sur le programme et les budgets;
- Publications thématiques;
- *Rapport annuel*;
- *Rapport sur le développement industriel*;
- Rapport sur la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats;
- Décisions du Conseil exécutif.

Programme B.2. Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies

Description générale

B.6. Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions des organes directeurs, le programme est chargé d'élaborer et de fournir des orientations sur les stratégies, les politiques et les priorités de l'Organisation et sur le positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral et au sein du système des Nations Unies, et d'apporter un appui à cet effet.

B.7. Le programme coordonne en outre la participation et l'engagement de l'ONUDI dans les réunions et les activités intergouvernementales et interinstitutions et fournit des orientations opérationnelles aux bureaux de liaison de l'ONUDI à New York, à Genève et à Bruxelles, dont les activités font partie intégrante du présent programme.

Objectif

B.8. Le programme élabore et fournit des orientations sur les stratégies, les politiques et les priorités de l'Organisation et sur son positionnement stratégique dans le contexte multilatéral et au sein du système des Nations Unies, et apporte un appui à cet effet.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,25	2,10	6,35	Dépenses de personnel	2 368 930	2 368 930
			Consultants	60 200	60 200
			Réunions	21 200	21 200
			Voyages autorisés	116 400	116 400
			Dépenses de fonctionnement	392 400	392 400
			Technologies de l'information et de la communication	76 000	76 000
			Total, dépenses (montant brut)	3 035 130	3 035 130
			Total, ressources (montant net)	3 035 130	3 035 130

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
<p>L'ONUDI vue comme une organisation pertinente et à l'écoute des États Membres, et qui leur fournit des services précieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement des priorités et des stratégies de l'Organisation sur les objectifs de développement convenus sur le plan international et les priorités des États Membres • Contributions aux discussions intergouvernementales et interinstitutions sur des questions intéressant l'ensemble du système • Harmonisation des politiques et des pratiques administratives/ de gestion avec le système • Communication sur les activités de l'ONUDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu du cadre de programme à moyen terme de l'ONUDI • Définition des priorités thématiques de l'ONUDI dans le programme • Conclusions des travaux du Conseil du développement industriel, du Comité des programmes et des budgets et de la Conférence générale et déclarations faites au cours de leurs • Conclusions des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, et d'autres instances intergouvernementales, et déclarations faites au cours de leurs sessions
<p>L'ONUDI occupant une position stratégique et vue comme un acteur important dans le contexte multilatéral et le système des Nations Unies pour les questions en rapport avec ses mandats essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats stratégiques avec les entités du système • Contributions à la réforme de l'ONU et à la cohérence au sein du système • Initiatives et activités importantes en rapport avec ses priorités thématiques • Contributions, à l'échelle du système, aux rapports destinés aux organismes intergouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, et d'autres instances intergouvernementales, et déclarations faites au cours de leurs sessions • Conclusions des organes interinstitutions, à savoir le CCS et ses Comités de haut niveau et le GNUD • Comparaison des politiques et pratiques administratives et de gestion de l'ONUDI avec celles du système • Références aux activités de l'ONUDI dans des rapports et publications de fond • Rapports d'évaluation et rapports intérimaires sur les résultats des partenariats avec les autres entités des Nations Unies • Manifestations intergouvernementales et interinstitutions accueillies et soutenues par l'ONUDI • Participation de l'ONUDI aux initiatives et réunions des autres organismes du système • Références aux activités de l'ONUDI dans les documents, décisions et résolutions des organismes intergouvernementaux

Produits

- Analyses de l'évolution du paysage économique et industriel mondial et de ses implications pour les activités du système des Nations Unies et les activités de développement concernant l'ONUDI;

- Sessions et séminaires de planification stratégique, y compris les activités stratégiques futures, sur les priorités internationales en matière de développement et les scénarios organisationnels;
- Documents sur les stratégies et politiques y relatives axés sur les besoins des États Membres et les priorités internationales en matière de développement;
- Activités conjointes et initiatives ciblées avec les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales;
- Approbation des activités de l'ONUDI, de son mandat et de sa pertinence par les organes intergouvernementaux, en particulier l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence générale et le Conseil du développement industriel;
- Collaboration et coopération avec tous les organismes concernés en vue d'une plus grande cohérence du système des Nations Unies;
- Participation aux réunions, manifestations, initiatives, tables rondes et mécanismes multilatéraux des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux et internationaux compétents.

Programme B.3. Évaluation

Description générale

B.9. Le programme englobe les éléments indissociables de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats. Les évaluations garantissent le respect du principe d'obligation redditionnelle, l'appui à la gestion et l'échange des connaissances. Elles fournissent des recommandations aux administrateurs de projets, aux responsables d'équipes et à la direction de l'ONUDI, dans les services techniques et les bureaux de pays, au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi qu'aux partenaires et aux donateurs de l'ONUDI. Les évaluations thématiques tirent des enseignements généraux pour alimenter la gestion stratégique et favoriser l'échange de connaissances, et l'innovation à tous les niveaux de l'Organisation. Le principe d'obligation redditionnelle est respecté grâce aux rapports d'activités soumis aux organes directeurs de l'ONUDI, aux gouvernements partenaires, aux donateurs et aux autres parties intéressées. La fonction d'évaluation concourt en outre à l'introduction et à la poursuite du développement des méthodes et des systèmes de la gestion axée sur les résultats au sein de l'ONUDI.

Objectif

B.10. Améliorer la conception, la mise en œuvre et l'orientation stratégique des activités de l'ONUDI.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	4,00		2,00	6,00	
			Dépenses de personnel	1 439 200	1 439 200
			Consultants	34 300	34 300
			Voyages autorisés	27 600	27 600
			Dépenses de fonctionnement	6 200	6 200
			Total, dépenses (montant brut)	1 507 300	1 507 300
			Total, ressources (montant net)	1 507 300	1 507 300

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Acceptation et application des recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'acceptation et d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des fiches de réponse de la direction
Prise en compte des enseignements tirés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaction de la direction de l'ONUDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport semestriel sur les enseignements tirés
Fonctionnaires de l'ONUDI capables d'appliquer les méthodes de la gestion axée sur les résultats et du cadre logique	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la conception des projets/programmes • Projets conçus en appliquant la gestion axée sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Données concernant le Groupe consultatif sur la qualité et le Comité d'approbation des projets
Confiance exprimée par les organes directeurs de l'ONUDI, les pays bénéficiaires et les donateurs dans la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte au sein de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de soutien en faveur de la fonction d'évaluation de l'ONUDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Données concernant l'outil de suivi de la gestion axée sur les résultats • Données concernant la Conférence générale et le Conseil

Produits

- Réalisation d'évaluations indépendantes des programmes intégrés et des projets autonomes, ainsi que d'évaluations thématiques;
- Base de données facile à utiliser accessible sur l'Intranet de l'ONUDI pour la gestion des fiches de réponse et des enseignements tirés;
- Fourniture de conseils au Groupe consultatif sur la qualité et au Comité d'approbation des projets;
- Établissement de rapports à l'intention des organes directeurs de l'ONUDI (contributions aux rapports annuels; rapports semestriels sur l'évaluation à l'intention du Conseil);
- Fourniture d'une formation et conseils aux fonctionnaires de l'ONUDI sur la gestion axée sur les résultats et le cadre logique;
- Mise à jour et amélioration continues des méthodes et des outils d'évaluation de l'ONUDI pour satisfaire aux normes internationales.

Programme B.4. Sensibilisation du public

Description générale

B.11. Le programme vise à accroître la visibilité de la contribution de l'ONUDI au développement, notamment à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les activités menées dans le cadre du programme ont pour objectif de mieux sensibiliser les principaux partenaires et le public à l'importance du développement industriel durable, et au rôle que joue l'ONUDI dans sa promotion. Cet objectif sera réalisé grâce à la diffusion, auprès des médias et d'autres partenaires, d'un matériel écrit, audiovisuel et électronique de qualité, qui communique un message cohérent sur le mandat, les priorités et les activités de l'ONUDI, et projette une image de marque positive et cohérente. Des efforts particuliers seront faits pour faire en sorte que les messages clés de l'Organisation soient efficacement ciblés sur des publics précis tant dans les pays développés que dans les pays en développement. L'élément de programme porte en outre sur des activités concernant le maintien de la pertinence et de la qualité du site Web de l'ONUDI destiné au public (www.unido.org).

Objectif

B.12. Accroître la visibilité du rôle et des résultats de l'ONUDI dans la promotion du développement industriel durable.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
2,30	3,20	5,50	Dépenses de personnel	998 980	998 980
			Consultants	20 800	20 800
			Voyages autorisés	42 400	42 400
			Dépenses de fonctionnement	523 700	523 700
			Total, dépenses (montant brut)	1 585 880	1 585 880
			Total, ressources (montant net)	1 585 880	1 585 880

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Visibilité accrue de la contribution de l'ONUDI au développement industriel durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de références positives à l'ONUDI dans les médias • Accroissement du nombre de demandes de renseignements sur le rôle de l'ONUDI dans la boîte aux lettres officielle • Demande accrue de publications de l'ONUDI • Nombre de consultations du site Web de l'ONUDI dans différentes régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles dans les médias • Demandes enregistrées sur le rôle de l'ONUDI • Demandes de publications de l'ONUDI • Analyse des données du site Web

Produits

- Production d'au moins cinq brèves présentations vidéos sur certains aspects du développement industriel durable au cours de l'exercice biennal;
- Production de matériel de sensibilisation de qualité (affiches et brochures notamment) pour des manifestations importantes au cours de l'exercice biennal;
- Établissement d'un plan stratégique annuel pour la production des publications clés;
- Fourniture, sur le site Web externe de l'ONUDI, d'informations actualisées de bonne qualité sur les activités de l'ONUDI.

Programme B.5. Services juridiques

Description générale

B.13. L'ONUDI est une institution spécialisée des Nations Unies qui regroupe des États Membres conformément à un traité international, son Acte constitutif. En tant que sujet de droit international et

conformément à son Acte constitutif, elle jouit de certains privilèges et immunités et a des droits et des obligations, qui définissent et régissent ses relations extérieures. Sur le plan interne, comme d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, elle est tenue d'agir conformément à ses dispositions juridiques internes définies dans son Acte constitutif et, accessoirement, dans les règlements et directives émanant des organes directeurs ainsi que dans les règles et instructions publiées par le Directeur général ou sous son autorité.

B.14. Le programme vise à aider l'Organisation à réaliser ses objectifs en veillant à ce que toutes ses activités et tous ces programmes soient conformes aux aspects internes et externes du cadre juridique esquissé plus haut. Il a pour fonction principale de fournir des avis juridiques compétents et impartiaux, ainsi qu'une assistance juridique spécialisée à l'Organisation afin de promouvoir et de renforcer la primauté du droit dans tous les aspects de ses activités, ainsi que de défendre les droits, les positions et les intérêts de l'Organisation en matière de contrats et de litiges.

B.15. Plus précisément, le programme remplit les fonctions suivantes:

- a) Fournir au Directeur général des services consultatifs juridiques;
- b) Fournir au Secrétariat des avis juridiques, ainsi qu'une assistance spécialisée concernant les accords internationaux, les contrats, les projets de coopération technique et les décisions, résolutions et autres documents des organes directeurs;
- c) Fournir des avis juridiques aux organes directeurs et aux représentants, à leur demande, et être en contact avec les Missions permanentes et les services gouvernementaux pour les questions juridiques spécifiques concernant l'Organisation;
- d) Examiner et établir des règlements intérieurs, des accords de siège, ainsi que des accords avec les gouvernements d'accueil, et participer à la négociation de ces textes, le cas échéant;
- e) Représenter le Directeur général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et le Tribunal administratif des Nations Unies et dans d'autres actions contre l'ONUDI;
- f) Collaborer avec tous les services de l'Organisation, au Siège et sur le terrain, en leur fournissant des avis juridiques sur les questions juridiques qui pourraient se poser dans l'exécution de leurs activités; et
- g) Échanger des informations avec les bureaux juridiques de l'ONU et d'autres organismes sur des questions juridiques d'intérêt commun, notamment le développement du droit international et l'harmonisation ou la coordination des règles, des procédures et des politiques du régime commun des Nations Unies.

Objectif

B.16. L'objectif du programme est de veiller à la bonne conduite des affaires de l'Organisation en aidant à promouvoir la primauté du droit en son sein et dans ses relations avec les gouvernements, les organisations, les entreprises et les particuliers, ainsi qu'à préserver et à défendre les positions juridiques, droits et intérêts de l'Organisation.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	3,05			2,00	5,05	
			Consultants	22 800		22 800
			Voyages autorisés	10 600		10 600
			Dépenses de fonctionnement	6 200		6 200
			Total, dépenses (montants bruts)	860 430	273 800	1 134 230
			Total, ressources (montants nets)	860 430	273 800	1 134 230

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Exécution des activités de l'ONUDI, notamment de projets de coopération technique, sur la base d'accords juridiquement bien fondés et conformes aux dispositions juridiques internes de l'Organisation ainsi qu'au droit international	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de différends découlant de documents juridiques ambigus ou mal rédigés • Réduction du nombre de cas où les droits de l'Organisation ne sont pas protégés • Absence de remise en question de la clarté ou de l'exactitude des avis juridiques • Réduction de la responsabilité de l'Organisation et des États Membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Livre de bord et/ou dossiers du Bureau des affaires juridiques
Maximisation de la protection des intérêts juridiques de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre total d'affaires engageant la responsabilité de l'Organisation par rapport au nombre total des réclamations faites contre elle • Absence de cas où le statut, les privilèges et immunités dont l'Organisation et ses fonctionnaires jouissent sont remis en cause et ne sont pas maintenus 	

Produits

- Examen juridique, négociation, établissement et interprétation de contrats, d'accords internationaux et d'autres instruments, et avis juridiques concernant les projets financés au titre de fonds d'affectation spéciale et de contributions au Fonds de développement industriel (FDI) versées à des fins spéciales, les droits de propriété intellectuelle et les plaintes formulées par l'Organisation et déposées contre elles;
- Avis juridiques aux organes directeurs de l'Organisation, entre autres, sur la tenue des réunions, ainsi que sur les projets de résolution et de décision;
- Avis juridiques au Directeur général et à toutes les unités administratives du Secrétariat de l'ONUDI et aux bureaux extérieurs sur les dispositions juridiques internes de l'Organisation, notamment le Statut et le

Règlement du personnel, le Règlement financier et les règles de gestion financière, ainsi que les directives pertinentes publiées par le Directeur général ou sous son autorité et par les organes directeurs;

- Représentation du Directeur général devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et le Tribunal administratif des Nations Unies, ainsi que devant d'autres instances, y compris la rédaction des conclusions et d'autres documents relatifs à des différends;
- Enregistrement, classement et consignation de traités et accords internationaux comme stipulé à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et dans les règles y relatives.

Programme B.6. Contrôle interne

Description générale

B.17. Le programme effectue des évaluations indépendantes et objectives de la justification, de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacités de toutes les opérations de l'Organisation au Siège et dans les bureaux extérieurs. Il contribue à promouvoir une culture de la transparence et du respect de l'obligation redditionnelle, et vise à améliorer la performance des activités de l'ONUDI.

Objectif

B.18. Valoriser les opérations de l'ONUDI et en améliorer l'efficacité, l'adéquation et la pertinence en examinant et en évaluant les activités de manière indépendante et objective, en promouvant la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle et en s'employant à améliorer la performance dans la limite des ressources disponibles pour le programme.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,00	2,00	6,00			
			Dépenses de personnel	1 331 300	1 331 300
			Consultants	20 940	20 940
			Voyages autorisés	39 940	39 940
			Dépenses de fonctionnement	5 200	5 200
			Technologies de l'information et de la communication	4 300	4 300
			Total, dépenses (montant brut)	1 401 680	1 401 680
			Total, ressources (montant net)	1 401 680	1 401 680

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Amélioration de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence et de la conformité aux normes des opérations de l'ONUDI (à savoir : entités et projets organisationnels, processus et systèmes de contrôle de la gestion, y compris pour ce qui est des politiques et des procédures, des règlements et des règles)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des recommandations critiques et non critiques • Valeur monétaire des recommandations appliquées (le cas échéant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité des Services de contrôle interne
Amélioration de l'intégrité de l'Organisation, grâce à l'examen de questions relatives à des activités frauduleuses présumées au sein de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de questions à régler/réglées au cours de l'exercice biennal considéré 	

Produits

- Pourcentage d'exécution des activités prévues par rapport aux activités non prévues;
- Pourcentage des opérations examinées au cours de l'exercice biennal (à savoir: entités et projets organisationnels, processus et systèmes de contrôle de la gestion, y compris pour ce qui est des politiques et des procédures, des règlements et des règles), par rapport au plan de travail;
- Recommandations publiées (critiques/non critiques).

GRAND PROGRAMME C. RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Description générale

C.1. La communauté internationale est attachée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier celui visant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de pauvres dans le monde dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Le présent grand programme appuie les efforts que déploient les pays en développement pour relever ce défi. Il tente également d'apporter une réponse aux objectifs étroitement liés du Millénaire qui visent à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie.

C.2. En tant que moteur principal de croissance économique et de création d'emplois, le secteur privé tient une place centrale dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement industriel impulsé par le secteur privé joue un rôle important pour apporter les changements structurels extrêmement nécessaires pour mettre les économies des pays pauvres sur la voie d'une croissance économique soutenue. L'industrie offre un cadre propice à l'esprit d'entreprise, favorise l'investissement des entreprises, stimule le progrès et le dynamisme techniques, améliore les compétences, crée des emplois qualifiés et, par des liens intersectoriels, jette les bases de la croissance de l'agriculture et des services. Tous ces facteurs contribuent à une amélioration soutenue de la productivité susceptible de garantir des résultats favorables aux pauvres et contribuer à accroître le niveau de vie dans les pays pauvres.

C.3. Les gouvernements portent un vif intérêt à la régulation et à la facilitation du développement du secteur privé et jouent un rôle clef à cette fin. Parallèlement, ils jouent un rôle clef pour veiller à ce que la croissance économique permette aux pauvres de se livrer à des activités productives. Dans ce contexte, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir un environnement institutionnel et politique qui permette au secteur privé de prospérer et de devenir un moteur efficace d'une croissance durable et largement partagée. Pour accroître l'impact du développement du secteur privé sur la réduction de la pauvreté, l'ONUDI appuiera les efforts des pays en développement visant à améliorer l'environnement économique et à jeter les bases politiques et institutionnelles du développement d'un secteur privé dynamique, encouragera l'esprit d'entreprise national et en particulier le développement des compétences entrepreneuriales des groupes défavorisés, établira un lien entre les entreprises nationales et les flux financiers et technologiques internationaux et facilitera l'accès aux ressources et aux services d'appui dont les petites et moyennes entreprises (PME) ont besoin pour devenir plus compétitives. L'esprit d'innovation, l'esprit d'entreprise et l'esprit de compétition sont d'importantes sources de croissance de la productivité qui, accompagnés par des politiques et des mécanismes d'incitation appropriés, peuvent produire des effets du marché favorables aux pauvres sous la forme d'emplois et de revenus plus durables, ainsi que de biens et de services abordables.

C.4. Dans les pays en développement, les PME locales sont en grande partie responsables des activités économiques qui contribuent à améliorer la productivité et à réduire la pauvreté. Cela est particulièrement vrai dans le cas des pays agricoles d'Afrique et des pays les moins avancés, où le développement d'entreprises agricoles contribue à réduire la pauvreté tout en renforçant la productivité. Dans ce contexte, la création et le renforcement des capacités productives pour le développement des PME dans des secteurs compétitifs tient une place centrale. La fourniture d'une énergie économique pour les activités productives et la formation de revenu, et la promotion d'une production durable dans les communautés démunies sont des éléments essentiels de tout développement économique durable.

C.5. Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales plus ciblées ci-après:

Afrique subsaharienne

a) Il est de plus en plus reconnu que l'industrialisation a un rôle essentiel à jouer pour aider l'Afrique à relever efficacement les défis du développement actuels et nouveaux, accélérer le développement économique et réduire la pauvreté. Toutefois, l'assise industrielle reste fragile et il est

urgent d'aider la région à améliorer sa productivité et sa compétitivité. À cet égard, l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (IRCPA), parrainée par l'ONUDI, et adoptée par l'Union africaine (UA) en juillet 2004 en tant que volet industriel du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), énonce des objectifs précis dont l'accès au marché, la valeur ajoutée reposant sur les ressources locales, la diversification, la diffusion des technologies, la mise à niveau industrielle, la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois et l'intégration régionale. Il s'agit là de domaines dans lesquels l'ONUDI, grâce à ses programmes intégrés de pays et à ses programmes sous-régionaux et régionaux, contribuera à renforcer la productivité, les capacités et compétences en matière de gestion de la région. En outre, on s'attachera à promouvoir l'entrepreneuriat, à améliorer la qualité, à appliquer des techniques appropriées et à opérer une diversification vers des activités à plus haute valeur ajoutée.

Pays arabes

a) La lutte contre la pauvreté est un défi majeur pour la sous-région Afrique du Nord et pour les pays arabes les moins avancés, qui sont fortement tributaires de la création de possibilités d'emploi. Dans la plupart de ces pays, le chômage constitue un grave problème, notamment chez les jeunes. On s'attachera à promouvoir l'entrepreneuriat (tout particulièrement l'entrepreneuriat féminin et rural), à développer des réseaux horizontaux et verticaux de PME pour créer des emplois et générer des revenus, et à renforcer les agro-industries et les industries connexes;

b) Les PME joueront un rôle essentiel dans le processus de développement de la sous-région Méditerranée orientale. La grande majorité des entreprises manufacturières de la sous-région entrent dans cette catégorie et constituent la principale source de croissance économique et d'emploi dans le secteur privé. L'ONUDI appuiera les pouvoirs publics et le secteur privé dans l'action visant à aider les entreprises à réduire l'écart de performance par rapport à leurs concurrents internationaux. Elle s'attachera à renforcer les capacités productives dans le secteur manufacturier, à appuyer les agro-industries traditionnelles en vue de stimuler les gains de productivité et d'efficacité et d'en favoriser l'intégration dans les chaînes de valeur, à promouvoir la diversification des moyens de subsistance durables en milieu rural, le développement du secteur privé (tout particulièrement celui des groupements et réseaux de PME) et l'entrepreneuriat féminin et rural.

Asie et Pacifique

a) Bien que la croissance économique rapide des 10 dernières années ait permis de réduire la proportion de pauvres dans la région, la région d'Asie et du Pacifique compte encore 65 % des pauvres de la planète. En outre, la disparité dans la répartition des revenus est encore élevée, la région comptant 14 pays parmi les moins avancés. La pauvreté en milieu rural reste un problème important, en particulier dans les pays les moins avancés et la sous-région d'Asie du Sud, avec près de 500 millions de ruraux pauvres. Le développement des entreprises du secteur privé est par conséquent essentiel. Étant donné que la plupart des économies de la région sont rurales et fondées sur l'agriculture, la promotion d'un secteur agro-industriel efficace et compétitif peut favoriser la croissance, créer des activités rémunératrices pour les pauvres et contribuer à atténuer de nombreux problèmes sociaux. L'ONUDI s'attachera donc à promouvoir des programmes concernant notamment la mise en place d'un cadre favorable et d'un appui institutionnel aux PME, le regroupement de PME, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et rural, la mise en place d'une infrastructure de sécurité alimentaire pour les agro-industries, le développement des compétences et le renforcement des capacités en matière d'application de nouvelles technologies aux ressources agricoles disponibles, et l'appui aux agro-industries traditionnelles pour en renforcer la productivité.

Amérique latine et Caraïbes

a) S'il est prévu que l'élément de programme relatif au regroupement et à la création de réseaux de PME continue à jouer un rôle central dans toute la région, on prêtera une attention particulière au développement de chaînes de valeur productives, en particulier dans l'agro-industrie. L'élément de

programme relatif à la promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin continuera d'être mis en œuvre dans les pays plus pauvres et dans certaines zones défavorisées des pays plus développés.

Europe et NEI

a) Le potentiel de développement du secteur agro-industriel (industrie alimentaire, industrie du cuir et industrie du textile) est important dans cette région. Tout en assurant la compétitivité sur le marché mondial des produits de l'industrie alimentaire grâce à diverses mesures visant à accroître la productivité et l'efficacité de la gestion, l'ONUDI fournira une assistance pour améliorer la qualité des produits et la sécurité des denrées alimentaires par le biais de projets spécifiques conçus pour pallier les déficiences de différents sous-secteurs de l'industrie alimentaire;

b) Pour lutter contre le taux de chômage élevé dans la région, l'ONUDI favorisera également les programmes d'entrepreneuriat pour le développement des PME, en mettant en particulier l'accent sur les femmes et les jeunes. Elle encouragera également la coopération technique axée sur les partenariats commerciaux et la pertinence de la responsabilité sociale des entreprises pour les petites et moyennes entreprises.

Objectif général

C.6. L'objectif général du grand programme consiste à stimuler la croissance économique, à créer des emplois, à générer des revenus et à réduire les disparités économiques et sociales en encourageant le développement du secteur privé en faveur des pauvres et en encourageant l'entrepreneuriat.

Ressources

Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	65,05			31,55	96,60	
			Consultants	170 300		170 300
			Réunions	239 000		239 000
			Voyages autorisés	396 100		396 100
			Dépenses de fonctionnement	281 060		281 060
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	6 663 903		6 663 903
			Total, dépenses (montants bruts)	24 801 813	4 199 520	29 001 333
			Recettes	(57,200)		(57 200)
			Total, ressources (montants nets)	24 744 613	4 199 520	28 944 133
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		45 818 000	Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			74 762 133

Élément de programme C.1. Stratégies thématiques, gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité

Description générale

C.7. L'élément de programme aura pour but de:

- a) Développer les principales stratégies thématiques d'élaboration du grand programme C;
- b) Communiquer et promouvoir les activités du grand programme C au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies et auprès du grand public;
- c) Instaurer et faciliter la coopération interne et, pour autant qu'elle soit appropriée, la coopération interinstitutions pour une mise en œuvre efficace et utile du grand programme C;
- d) Aider à mettre en œuvre de manière globale la planification stratégique fondée sur la gestion axée sur les résultats pour les éléments de programme du grand programme C.

Objectif

C.8. Le grand programme C permet de réaliser les objectifs et les aboutissements définis aux niveaux des programmes et des projets.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Suivi et ajustement continu du grand programme C conformément à l'évolution des thèmes du mandat de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un mécanisme ascendant consolidé de communication d'informations et de suivi s'appuyant sur des projets • Identification de nouveaux thèmes et mise à jour de thèmes existants d'une manière régulière et selon une perspective favorable aux pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du grand programme C • Rapports sur l'évolution des thèmes • Documents stratégiques • Documents de programme et de projet
Information régulière des parties prenantes sur les priorités, l'état d'application et les résultats du grand programme C	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des parties concernées à l'aide d'outils de communication appropriés 	
Respect par les fonctionnaires de l'ONUDI de normes de qualité clairement définies et convenues relatives à l'identification, à la formulation et à la mise en œuvre de projets (reposant sur la gestion axée sur les résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des documents de projet et de programme • Réaction positive des parties prenantes sur les programmes et projets de l'ONUDI • Réactions positives des fonctionnaires sur la perception claire des normes de qualité • Institutionnalisation de l'échange des connaissances émanant des évaluations • Formation systématique pour tenir les fonctionnaires au courant des méthodologies les plus récentes 	

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Organisation efficace et performante de la coopération interne (Siège et représentation hors Siège) et de la coopération externe de l'ONUDI avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation de l'échange d'informations internes • Communication des enseignements tirés 	

Produits

- Identification régulière de l'évolution pertinente des thèmes;
- Révision du programme sur la base d'informations actualisées de suivi;
- Développement de stratégies thématiques importantes en accord/en coordination avec les priorités régionales;
- Disponibilité et diffusion sous une forme accessible d'informations à l'intention des parties prenantes;
- Définition et mise en œuvre de processus/procédures internes d'application de la gestion axée sur les résultats;
- Personnel ayant les qualifications requises pour utiliser de manière professionnelle les outils de gestion axée sur les résultats et les instruments de planification et de gestion connexes;
- Mise en place de mesures d'incitation transparentes et axées sur la qualité;
- Définition des responsabilités concernant l'assurance de la qualité de la planification et de la gestion de projets;
- Culture interne de coopération reposant sur l'esprit d'équipe, la coopération interdisciplinaire et l'échange mutuel de connaissances.

Élément de programme C.2. Politique industrielle, environnement économique et appui institutionnel

Description générale

C.9. L'emploi et les revenus, facteurs importants de réduction de la pauvreté généralement associés à un secteur industriel en pleine croissance, ne sont possibles que s'il existe des politiques rationnelles, un environnement économique propice et des capacités d'appui institutionnel efficaces qui traduisent dans la pratique les objectifs de développement industriel.

C.10. Cet élément de programme vise à aider à la fois les gouvernements et les acteurs du secteur privé à concevoir des stratégies et des politiques de développement industriel, et des mesures d'appui qui améliorent la productivité et la compétitivité industrielles dans un contexte de développement impulsé par le secteur privé. L'accent et la portée de l'assistance seront certes adaptés aux besoins particuliers de chaque cas, mais l'appui en matière d'élaboration de politiques concernera plus généralement les étapes de diagnostic, de formulation, de mise en œuvre et de suivi.

C.11. Une importance primordiale étant accordée au rôle particulier que jouent les PME dans la réduction de la pauvreté, le présent élément de programme met essentiellement l'accent sur la formulation de politiques, de programmes et de cadres réglementaires qui favorisent un environnement économique débarrassé de préjugés à l'égard des PME et propice au développement du secteur privé d'une manière générale. L'assistance au renforcement des capacités pour la conception et la mise en place d'infrastructures institutionnelles nationales

et locales stimulant efficacement le développement des PME est une autre caractéristique particulière de l'élément de programme, de même que la facilitation de l'accès aux services d'informations commerciales et de développement aux PME axés sur le marché.

C.12. L'appui au renforcement des capacités de l'ONUDI sera complété, dans cet élément de programme, par la promotion – et l'aide à l'institutionnalisation – de partenariats et un dialogue étroit et structuré entre les parties prenantes des secteurs public et privé dans la formulation et l'adaptation continue des politiques de développement industriel, en particulier des politiques de développement des PME, et les améliorations connexes de l'environnement économique.

Objectif

C.13. L'élément de programme vise à introduire des stratégies, politiques et institutions de développement industriel qui stimulent une croissance favorable aux pauvres.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Application par les institutions du secteur public et privé des outils d'analyse et de diagnostic dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégies, politiques et programmes industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions dans un certain nombre de pays cibles appliquant les outils de l'ONUDI • Nombre de pays, d'institutions ou d'autres parties prenantes utilisant la méthodologie recommandée par l'ONUDI en matière de compétitivité industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques des institutions publiques concernées • Rapports intérimaires de projets • Enquêtes organisées par l'ONUDI et ses partenaires • Rapports d'évaluation
Élaboration et mise en œuvre par les institutions du secteur public et privé de stratégies, politiques et programmes d'appui au développement des PME	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions clientes mettant en œuvre les stratégies, politiques et programmes conçus avec l'appui de l'ONUDI • Nombre de politiques, de stratégies et de programmes nationaux et locaux efficaces pour promouvoir le développement des PME 	
Offre de services viables d'informations commerciales et de développement, de services d'informations et d'appui en matière de technologie de l'information et de la communication par les institutions privées et publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions et de prestataires d'appui offrant avec succès leurs services aux PME 	
Efficacité accrue des mécanismes de consultation public-privé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays cibles collaborant avec le secteur privé dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies, politiques et programmes industriels et de développement des PME 	

Produits

- Personnel des institutions des secteurs privé et public ayant les qualifications requises pour utiliser les outils d'évaluation de la performance industrielle, de diagnostic institutionnel, d'analyse de la réglementation et d'analyse politique/juridique;

- Renforcement de la capacité des organismes publics à formuler, suivre et mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui améliorent la compétitivité industrielle;
- Formulation de propositions visant à ajuster les cadres juridiques et réglementaires existants régissant l'accès aux activités des entreprises et leurs opérations;
- Personnel des institutions des secteurs privé et public capable de concevoir et de mettre en œuvre les politiques et programmes d'appui de PME;
- Renforcement du dialogue public-privé;
- Publication et diffusion de meilleures pratiques en matière de formulation de politiques industrielles, de réformes de l'environnement économique et d'infrastructure institutionnelle efficace pour le développement des PME.

Élément de programme C.3. Promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin

Description générale

C.14. On compte dans les zones rurales 2 milliards de pauvres, dont 60 % de femmes et jeunes filles. Elles doivent, pour diversifier les sources de revenus de leur ménage, se livrer à des activités économiques non agricoles plus rémunératrices afin de sortir de la pauvreté. Quatre-vingt-cinq pour cent des jeunes (plus d'un milliard) vivent dans des pays en développement et 45 % des chômeurs au niveau mondial, soit près de 86 millions de personnes, sont des jeunes. Pour lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes et promouvoir la participation des femmes dans les activités du secteur privé, une culture d'entreprise doit se développer en particulier dans le monde agricole. Cet élément de programme aidera à promouvoir la croissance du secteur des PME en développant des capacités entrepreneuriales compétitives et en améliorant la performance des institutions administratives qui encouragent les initiatives de création d'entreprises.

Objectif

C.15. L'élément de programme vise à faire bénéficier les populations pauvres, en particulier les femmes, les jeunes et les populations rurales, des activités de nouvelles entreprises ou d'entreprises plus fortes.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Institutions offrant des formations et des services d'appui aux personnes vivant en zone rurale pour renforcer leurs capacités entrepreneuriales de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions dans un certain nombre de pays qui mettent en œuvre régulièrement des programmes de formation accessibles aux pauvres, aux jeunes et aux femmes • Nombre de personnes ayant participé avec succès à la formation de formateurs sur les programmes de valorisation des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques des institutions publiques concernées • Rapports intérimaires de projet • Statistiques des centres de formation participants • Enquêtes organisées par l'ONUDI et ses partenaires
Institutions administratives appuyant des initiatives de création d'entreprises, en particulier des initiatives de jeunes et de femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives de création d'entreprises facilitées par les institutions publiques et les organisations de la société civile, se soldant par une croissance économique favorable aux pauvres 	

Méthodologies et meilleures pratiques pour encourager le développement de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes, utilisées par les institutions d'appui et de valorisation des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'institutions et de programmes utilisant des matériels pédagogiques, des programmes, etc. pour la formation à l'entrepreneuriat élaborés par l'ONUDI	
--	--	--

Produits

- Élaboration et diffusion de programmes dans les institutions de valorisation des ressources humaines;
- Institutions et centres de formation ayant acquis les capacités de conduire des formations à la création d'entreprises;
- Instructeurs et personnel ayant les capacités de conduire des programmes de formation à l'entrepreneuriat;
- Amélioration de la capacité des institutions administratives qui facilitent les initiatives de création d'entreprises, en particulier des initiatives de femmes et de jeunes;
- Organisation de réunions de groupes d'experts et offre et diffusion de manuels de promotion de l'entrepreneuriat rural, féminin et des jeunes.

Élément de programme C.4. Groupements et réseaux de PME

Description générale

C.16. Les PME sont des éléments indispensables pour tout système économique équilibré et une source importante de biens essentiels, d'emplois productifs et de revenus pour les pauvres. Leur croissance est toutefois freinée dans les pays en développement par un nombre d'obstacles qui résultent de leur isolement. Une stratégie de regroupement et de mise en réseau peut aider les PME à surmonter ces difficultés et à profiter d'avantages compétitifs hors de portée d'une entreprise isolée. L'objet du présent élément de programme est d'aider à concevoir et à mettre en œuvre ces stratégies et initiatives de regroupement et de mise en réseau visant à promouvoir des systèmes économiques locaux dans lesquels les entreprises peuvent travailler en réseau, compléter leurs capacités et élargir leur accès aux ressources et aux marchés, dans un environnement institutionnel favorable.

C.17. Étant donnée la forte demande émanant des États Membres, cet élément de programme visera essentiellement à accroître la sensibilisation en diffusant des outils et des méthodologies au travers de programmes de formation spécialisés offerts aux niveaux mondial et régional, ce qui permettra aux décideurs et aux praticiens des groupements et réseaux d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour formuler et suivre les projets de développement des groupements et réseaux. Parallèlement, la stratégie de regroupement et de mise en réseau sera affinée grâce à l'établissement d'un lien entre elle et les concepts de systèmes d'innovation et de chaînes de valeur. Des modalités de réalisation supplémentaires seront définies, notamment un dispositif de partage des connaissances en ligne qui aide les décideurs et praticiens dans leurs efforts visant à développer et à mettre en œuvre des programmes d'appui au développement des groupements et de réseaux.

Objectif

C.18. L'élément de programme a pour objectif de renforcer les groupements et les réseaux de PME afin qu'ils contribuent à promouvoir une croissance favorable aux pauvres.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Mise en œuvre des initiatives de regroupement et de mise en réseaux de PME par les institutions publiques et privées (organismes d'appui)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupements bénéficiant d'un appui • Nombre d'organismes/institutions d'appui offrant régulièrement leurs services sur une base économiquement viable 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques et données des institutions publiques concernées • Données et rapports des institutions et entreprises participantes
Initiatives conjointes entreprises dans les groupements	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives conjointes • Nombre de parties prenantes impliquées et portée des initiatives mises en œuvre dans le cadre du plan d'action conjoint global 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes organisées par l'ONUDI • Stratégies de développement des groupements en faveur des pauvres
Utilisation des méthodologies et/ou outils de l'ONUDI pour le développement économique en faveur des pauvres par les institutions et entreprises qui appuient les groupements	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays, d'institutions et de professionnels appliquant les méthodologies et/ou outils de l'ONUDI dans les groupements et les réseaux 	
Amélioration de la compétitivité des PME dans les groupements et réseaux qui bénéficient d'un appui	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs au niveau de l'entreprise (productivité, emploi et investissements) 	

Produits

- Institutions (organismes d'appui) identifiées et ayant qualité pour mettre en œuvre les programmes de développement de groupements et de réseaux;
- Vision partagée du développement des plans d'action conjoints et des activités conjointes en cours entre institutions et entreprises au sein des groupements;
- Conception et introduction de méthodologies et/ou outils pour le développement de groupements, de réseaux et de chaînes de valeur;
- Développement et diffusion de méthodologies pour le développement de groupements axé en particulier sur les besoins des pauvres.

Élément de programme C.5. Secteur agro-industriel et développement de chaînes de valeur

Description générale

C.19. L'élément de programme C.5 propose une coopération technique et des conseils associés à des interventions directes en vue de mettre en place des infrastructures institutionnelles d'appui aux agro-industries, l'objectif essentiel étant d'en améliorer la compétitivité, la flexibilité et la productivité, en particulier dans les zones rurales. Les interventions concernent les produits agricoles primaires et les activités de transformation secondaire correspondantes, l'accent étant mis sur des produits alimentaires (poissons, viandes, produits laitiers, fruits et légumes et huiles végétales) ou non alimentaires (produits forestiers ligneux ou non ligneux, textiles et vêtements, cuirs, peaux et produits dérivés). Un appui technico-économique sera fourni à des entreprises rurales agricoles pilotes, qui permettra de régulariser les flux de production, d'améliorer la qualité des produits, de limiter les déchets, d'utiliser les sous-produits et d'améliorer le conditionnement.

C.20. Grâce à la création de centres régionaux d'excellence dans des domaines comme le traitement des produits alimentaires, le contrôle de la sécurité et de la qualité, le conditionnement, l'étiquetage, les normes

d'analyse, le machinisme agricole et l'utilisation des sous-produits, etc., les services d'appui aux industries seront améliorés en quantité et en qualité, ce qui favorisera une productivité et une efficacité plus grandes, une amélioration de la qualité du produit en diminuant les taux de rejet, une plus grande utilisation des ressources, une valeur ajoutée plus élevée et une diminution des pertes après récolte. Service intersectoriel, la coopération technique visera à développer le secteur de construction de machines agricoles en mettant en place des centres techniques ruraux consacrés au transfert de technologies ainsi qu'à la réparation et à l'entretien appropriés d'outils agricoles essentiels et de matériel de transformation des produits agricoles dans les zones rurales. Ainsi, l'élément de programme ne s'adresse pas seulement aux agro-industries urbaines, mais concerne aussi fortement les populations agricoles pauvres et marginalisées.

Objectif

C.21. L'élément de programme vise à faire en sorte que les PME agro-industrielles créent des sources de revenus pour les pauvres

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Offre de services par les organismes d'appui (centres de technologie, services de promotion industrielle, cabinets de conseil privés, etc.) en permanence et en fonction de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la demande de services d'appui (formations, conseils, etc.) par les PME • Nombre de centres offrant régulièrement des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques des centres de données • Données au niveau de l'entreprise • Enquête par sondage de l'ONUDI sur les résultats des entreprises et l'emploi • Statistiques/données (population/revenu) des municipalités où l'appui est offert
Application de techniques améliorées de transformation de produits agricoles et offre de meilleurs produits pour accéder aux marchés par les PME	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant des capacités accrues ou nouvelles 	
Amélioration de l'efficacité de la chaîne de valeur agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où les liens entre l'agriculture, l'industrie et le marché ont été améliorés 	

Produits

- Assistance aux organismes d'appui efficaces et qui tiennent compte de la demande;
- Personnel des organismes d'appui ayant les qualifications requises pour organiser des formations et fournir des services de consultants;
- PME informées de l'existence des services fournis par les centres;
- Mise à niveau des PME clientes;
- Offre d'une stratégie de diffusion des technologies.

Élément de programme C.6. Exploitation de l'énergie rurale à des fins productives

Description générale

C.22. L'absence de services énergétiques fiables et abordables dans les zones rurales est l'un des principaux obstacles au développement rural dans les pays en développement, l'énergie étant une ressource importante pour le développement social, économique et industriel. Bien qu'aucun objectif du Millénaire pour le développement ne porte sur l'énergie, élargir l'accès à des services énergétiques modernes est fondamental pour presque tous les aspects du bien-être des populations. Il est urgent d'établir des liens étroits entre des services énergétiques fiables et leurs exploitations à des fins productives pour que l'énergie devienne

abordable du fait de son exploitation dans ses activités génératrices de revenus. Les choix peu nombreux qui se présentent aux pays les moins avancés en matière de développement énergétique durable imposent que l'ONUDI et d'autres partenaires préparent le terrain pour diffuser les technologies et renforcer les capacités locales en mettant l'accent sur le secteur manufacturier et les activités génératrices de revenus.

C.23. À cet égard, le présent élément de programme instaurera une coopération technique et fournira des conseils relatifs au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à l'amélioration de la productivité et à la recherche ciblée: a) en exploitant le potentiel des sources d'énergie renouvelables et nouvelles pour l'électrification rurale; b) en associant les services énergétiques ruraux aux activités menées à des fins productives qui peuvent créer des emplois locaux et accroître les revenus; et c) en démontrant les avantages économiques et sociaux connexes des technologies fondées sur les énergies rurales et renouvelables. Les principaux bénéficiaires seront les pauvres ruraux qui auront accès à des services énergétiques fiables et abordables à la fois pour satisfaire leurs besoins essentiels et pour mener des activités génératrices de revenus.

Objectif

C.24. L'élément de programme vise à offrir de nouvelles sources de revenus fondées sur l'exploitation de l'énergie renouvelable à des fins productives dans les zones rurales.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Utilisation par les communautés rurales de services énergétiques et de sources d'énergie renouvelables de manière productive et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du bois de chauffage/charbon de bois utilisé pour pourvoir aux besoins énergétiques de base par des sources d'énergie renouvelables et/ou plus efficaces • Nombre de communautés/de ménages ayant accès aux services énergétiques modernes (électrification) • Nombre d'activités d'exploitation à des fins productives nouvelles/renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur les prestataires de services financiers et techniques • Enquêtes par sondage de l'ONUDI sur l'exploitation de l'énergie à des fins productives et la création d'emplois • Données des institutions publiques et des municipalités • Données d'autres donateurs
Création et mise en service d'une structure d'appui (organismes) pour fournir des services énergétiques modernes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires de services fournissant des services énergétiques dans les zones rurales qui utilisent les recommandations/ressources de l'ONUDI 	
Renforcement de l'utilisation de services énergétiques modernes dans les zones rurales des pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de services offerts (nombre de clients, revenus des prestataires de services, etc.) 	
Accès à une énergie rurale abordable dans un pays ou une région donnée d'un pays grâce à des programmes de financement novateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de financement novateurs mis en place • Nombre de ménages pauvres utilisant les services financiers 	
Utilisation de sources d'énergie renouvelable par les entreprises travaillant avec des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises établies dans les zones rurales du fait de la disponibilité de l'énergie • Nombre d'entreprises utilisant des sources d'énergie renouvelables du fait de l'offre de nouveaux services 	

Produits

- Fourniture de services énergétiques fiables aux communautés rurales (pompes à eau pour l'irrigation, mouture de grains et activités artisanales);
- Raccordement des écoles des communautés rurales aux miniréseaux d'énergie rurale reposant sur les technologies d'énergie renouvelable; mise en place de matériel TIC et de systèmes d'éclairage domestique communautaires;
- Publication de documents d'information, de livres, de rapports, de brochures, de pages Web; fourniture de services consultatifs et exécution de programmes de formation;
- Mise en place de programmes financiers pour appuyer les miniréseaux d'énergie rurale et les activités génératrices de revenus qui y sont liées;
- Aide aux entreprises dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour les besoins énergétiques.

Élément de programme C.7. Production durable dans les communautés pauvres

Description générale

C.25. Les communautés pauvres sont souvent les plus touchées par la dégradation de l'environnement. La contamination des eaux de surface et des eaux souterraines rend leurs sources traditionnelles d'eau potable insalubres; elles sont exposées aux déchets illégalement jetés dans leurs communautés et contenant souvent des matériaux dangereux et toxiques – risque exacerbé lorsqu'elles cherchent à gagner leur vie en récupérant les déchets; elles sont souvent exposées à des niveaux plus élevés de pollution atmosphérique à l'intérieur et à l'extérieur; elles mènent des activités qui les exposent à des substances dangereuses ou toxiques. Les conséquences pour la santé de ces impacts sur l'environnement entravent davantage la capacité des communautés pauvres à tirer partie d'activités génératrices de revenus durables, et ne leur permettent pas d'échapper à la pauvreté.

C.26. Face à cette situation, le présent élément de programme vise à collaborer avec les gouvernements et d'autres parties prenantes pour atténuer les impacts sur l'environnement. Un effort important sera fait dans le domaine de l'eau potable. Environ un tiers de la population rurale mondiale n'a pas accès à des sources d'eau potable salubres. Un accès croissant à l'eau potable et l'assainissement doivent être considérés comme faisant partie intégrante d'efforts plus vastes de lutte contre la pauvreté. En règle générale, les ruraux pauvres obtiennent l'eau non en la payant comptant, mais en dépensant du temps et de l'énergie, en particulier les femmes et les enfants, pour aller en chercher. Améliorer l'accès à l'eau potable salubre peut ainsi, avec d'autres mesures, contribuer à accroître la qualité de la vie et à augmenter les revenus en milieu rural.

Objectif

C.27. L'élément de programme vise à améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs pauvres et de leurs communautés en réduisant la pollution de l'environnement.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Utilisation de dispositifs de filtrage pour les ménages et la communauté	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de ménages utilisant des dispositifs de filtrage	<ul style="list-style-type: none">• Documents de projet• Enquête auprès des

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Adoption de techniques plus propres et plus sûres dans les communautés pauvres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés pauvres utilisant des techniques plus propres • Réduction de l'emploi de mercure par les petits mineurs d'or et utilisation plus respectueuse de l'environnement des quantités restantes 	<ul style="list-style-type: none"> • bénéficiaires cibles • Rapports des organismes de contrôle de la sécurité et de protection de l'environnement
Renforcement des mécanismes de contrôle de la sécurité et de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des rapports des organismes de protection de l'environnement et de contrôle de la sécurité 	

Produits

- Installation de filtres dans les puits des communautés/des ménages;
- Mise à la disposition des communautés pauvres des technologies servant à réduire les risques sanitaires et environnementaux et formation à la réduction de ces risques;
- Renforcement des capacités des organismes de contrôle de la sécurité et de protection de l'environnement.

Élément de programme C.8. Diffusion de technologies

Description générale

C.28. La technologie est une ressource mondiale clef pour créer des emplois et de la richesse, et son impact sur la croissance et le développement économiques au niveau des PME, comme des microentreprises est reconnu. Cet impact résulte d'un processus complexe mettant en jeu les relations entre les PME et les acteurs nationaux et internationaux, dont les organismes d'appui, les gouvernements, les entreprises, le monde universitaire et les institutions internationales. Organismes d'appui et accords internationaux appropriés peuvent faciliter un accès efficace des PME aux informations concernant les technologies, leur transfert et leur diffusion.

C.29. L'accès aux informations sur les technologies et leur diffusion est particulièrement importante pour la croissance favorable aux pauvres. L'adoption de nouvelles technologies améliore la compétitivité dans les secteurs manufacturiers traditionnels, qui sont le pilier de nombreux pays en développement. Le présent élément de programme met l'accent sur les moyens à donner aux acteurs institutionnels et du secteur privé pour qu'ils deviennent les facilitateurs clefs du processus d'accès aux informations sur les technologies et adoptent durablement ces technologies.

Objectif

C.30. L'élément de programme a pour objectif de faire en sorte que les PME appliquent de meilleures technologies et offrent de meilleurs produits

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Offre durable de services technologiques par les organismes d'appui (par exemple, les centres de technologie, services de promotion industrielle)	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de demande de services d'appui provenant des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) (acquisition de technologies, formation, etc.) Nombre d'organismes d'appui qui offrent régulièrement leurs services 	<ul style="list-style-type: none"> Données et statistiques des organismes d'appui Rapports/documents d'experts Rapports d'évaluation de projets Correspondance avec les organismes publics
Accès accru aux informations et aux marchés technologiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords de coopération convenus avec les organisations partenaires 	

Produits

- Personnel des organismes d'appui ayant les qualifications requises pour offrir les services nécessaires;
- PME informées de l'existence des services fournis par les centres;
- Organisations partenaires informées de la capacité des organismes d'appui de conclure des accords de coopération;
- Renforcement des contacts et liens de réseaux relatifs à l'accès aux informations technologiques;
- Élaboration de manuels techniques et d'outils d'information conçus pour promouvoir la mise à niveau technologique.

Élément de programme C.9. Promotion de l'investissement intérieur, de l'investissement direct étranger et des alliances

Description générale

C.31. L'investissement est le moteur principal des capacités productives (formation de capital) et de la compétitivité (croissance de la productivité par la technologie). L'élément de programme C.9 vise à aider les pays en développement à identifier et à cibler les groupes d'investisseurs étrangers pouvant avoir un impact positif sur l'économie locale et sur les retombées bénéfiques des IED, en particulier pour réduire la pauvreté par la croissance et l'emploi.

C.32. Les activités de forum mondial mettent en place des plates-formes d'information et de suivi pour faciliter la formulation d'une politique et d'une stratégie reposant sur des informations appropriées. Ces plates-formes de suivi comportent des bases de données interactives et d'analyse (issues d'enquêtes régionales menées auprès des entreprises) et offrent les moyens de mesurer les réponses des investisseurs aux interventions au niveau des politiques générales et la fourniture des biens collectifs. Elles produisent aussi des classements, des indices, des normes et d'autres indicateurs pour faciliter à la fois les décisions des investisseurs et l'élaboration de politiques. Les activités de coopération technique développent des capacités nationales pour améliorer le climat des investissements grâce à de meilleures politiques, à la mise en œuvre et à la fourniture de services institutionnels. La coopération technique appuie également la création de réseaux nationaux de bourses de sous-traitance et de partenariat (SPX) pour faciliter l'externalisation ainsi que le développement de chaînes de valeur pour créer des possibilités d'investissement viables et intégrer les pays en développement à l'économie mondiale. Les projets d'investissement ainsi générés sont liés aux sources de financement grâce à la coopération avec des fonds de participation et autres institutions financières. Le réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie appuie la mobilisation des partenaires stratégiques et des ressources d'investissement pour ces projets. Il élargit la portée mondiale des efforts de

promotion que déploient les pays en développement en organisant des manifestations spéciales à leur intention et en accueillant leurs représentants.

Objectif

C.33. L'élément de programme vise à accroître les possibilités d'emploi et de revenus dans les secteurs qui promeuvent les initiatives de promotion des investissements.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Ajustement par des organismes publics de leurs initiatives et services visant à attirer des investissements intérieurs et étrangers pour favoriser une croissance favorable aux pauvres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes publics ayant ajusté/mis à jour leurs initiatives, etc. • Meilleure appréciation portée par les investisseurs sur le climat des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des gouvernements • Enquêtes auprès des investisseurs nationaux et étrangers
Meilleures décisions d'investissement des investisseurs s'appuyant sur les informations fournies dans le cadre des initiatives soutenues par l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises utilisant les informations et établissant des partenariats de prestation grâce aux plates-formes de l'ONUDI • Analyse reposant sur les indicateurs et les rapports établis par l'ONUDI 	
Mise en œuvre de stratégies de gouvernance des investissements aux niveaux national, régional et sous-régional	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles stratégies élaborées et de stratégies existantes révisées • Nouveaux services et mesures d'incitation appréciées par les investisseurs dans les pays où sont exécutés les projets 	
Meilleurs services de suivi des investisseurs fournis par les organismes publics	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de témoignages positifs des investisseurs. Augmentation du taux de réinvestissement • Augmentation du nombre de nouveaux investisseurs 	
Utilisation plus intense des ressources de promotion des investissements par les organismes publics	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de projets d'investissements générés en partenariat avec des fonds de participation ou un partenaire stratégique • Augmentation du nombre de projets d'investissements générés grâce à l'externalisation, à la sous-traitance ou aux partenariats de prestation établis par l'intermédiaire des réseaux de l'ONUDI • Augmentation du nombre de pays intéressés à participer aux réseaux de l'ONUDI pour promouvoir des investissements de provenance étrangère et des investissements réalisés à l'étranger 	

Produits

- Publications, normes, classements de pays, indices sur chaque pays/secteur et autres indicateurs pertinents sur chaque pays pour les décisions d'investissement;
- Mise en service d'une plate-forme de suivi interactive pour produire des rapports sur mesures;
- Expansion des réseaux des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, de bourses de sous-traitance et des chaînes d'approvisionnement;
- Modules de formation sur un certain nombre de questions;
- Élaboration de méthodologies pour évaluer et calibrer les paramètres du climat des investissements;
- Renforcement des capacités institutionnelles et personnelles pour suivre les décisions relatives aux investissements et mesurer leur impact sur l'économie locale;
- Élaboration de politiques, stratégies et mesures d'incitation efficaces qui maximisent l'impact positif des investissements industriels sur la croissance économique et la génération de revenus;
- Augmentation du nombre de projets d'investissements partenaires des fonds de participation et/ou des investisseurs stratégiques grâce aux bureaux de promotion des investissements et de la technologie.

Élément de programme C.10. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats

Description générale

C.34. Les différents éléments techniques du grand programme C seront mis en œuvre à des degrés et dans des combinaisons variables dans toutes les régions visées par les activités de coopération technique de l'ONUDI. Le présent élément de programme servira à orienter ces activités conformément aux besoins nationaux et aux mesures concertées convenues au titre des bilans communs de pays, établis pour les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à en optimiser l'impact par la fourniture de différents services de soutien sur le terrain, et à contribuer à la mobilisation de fonds et à la mise en place de partenariats interinstitutions et de projets conjoints.

C.35. Des services consultatifs seront fournis pour améliorer constamment les programmes et projets de coopération technique élaborés et mis en œuvre dans le cadre du grand programme C. Tout particulièrement, des efforts seront déployés pour mieux concevoir ces programmes et projets, assurer des modalités d'application efficaces, incorporer des activités de communication d'informations et de suivi adaptées et veiller à ce que les enseignements tirés des évaluations soient appliqués efficacement. En outre, des services d'administration et de coordination des fonds seront fournis, ce qui permettra de faire mieux comprendre aux États Membres les activités de l'Organisation.

C.36. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts de mobilisation de fonds pour le grand programme C viseront essentiellement à intensifier la participation des donateurs publics aux activités de l'ONUDI et à en augmenter les contributions. On s'attachera tout particulièrement, en étroite collaboration avec les éléments de programme techniques, à mieux faire comprendre aux donateurs que les activités industrielles peuvent apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les programmes conjoints PNUD/ONUDI pour le développement du secteur privé et ceux envisagés au titre du mémorandum d'accord avec la FAO devraient offrir des possibilités intéressantes de financement, de même que pour les fonds internationaux comme le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

C.37. Les pays les moins avancés sont considérés par l'ONUDI comme un groupe spécifique de pays, auquel la priorité est donnée dans le domaine de la coopération technique et auquel l'Organisation peut apporter une contribution qui aura un impact important. Les efforts de mobilisation de fonds pour les pays les moins avancés seront intensifiés au cours de l'exercice biennal.

Objectif

C.38. Le grand programme C est élaboré, examiné, mis en œuvre, financé et évalué selon les besoins identifiés et conformément aux priorités des donateurs (traditionnels et non traditionnels) et aux activités communes du système des Nations Unies.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Élaboration de relevés récapitulatifs des services, de documents de programme pour les programmes intégrés et de documents de projet pour les projets autonomes par le personnel de l'ONUDI, et examen et approbation de ces documents par les organes compétents (Groupe consultatif sur la qualité, Comité d'approbation des programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents approuvés (relevés récapitulatifs des services, documents de projets) par rapport au nombre de documents présentés 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de programme de l'ONUDI • Rapports de l'ONUDI • Enquête auprès des donateurs • Enquête auprès des parties prenantes et des partenaires dans les pays • Documents de projets
Processus d'examen et d'approbation des relevés récapitulatifs des services et des documents de projet transparent et fondé sur des critères de qualité (évaluation) clairement définis et généralement admis	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la part de projets financés et exécutés par l'ONUDI qui satisfont réellement aux critères définis pour l'approbation d'un projet 	
Formulation de projet et procédures de financement étroitement liées pour une utilisation rationnelle des ressources humaines de l'ONUDI dans l'élaboration de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de documents de projets mobilisant un financement suffisant 	
Services disponibles en temps utile pour faire face aux besoins émergents des pays, notamment le développement d'alliances et de partenariats nationaux pour lutter contre la pauvreté dans les sous-régions les plus démunies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions formulées pour répondre aux besoins émergents des pays • Nombre d'initiatives lancées pour résoudre les questions de pauvreté • Réactions positives des bénéficiaires 	
Promotion des activités de forum mondial en lien direct avec les priorités de l'ONUDI et la croissance potentielle de son portefeuille de projets dans la région et dans le monde entier	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de concepts élaborés • Nombre de projets exécutés • Preuve d'implication des partenaires locaux 	

Produits

- Définition, communication et application des normes de qualité régissant la formulation et l'examen des projets, ainsi que leur processus d'approbation;
- Processus de formulation et d'approbation strictement respecté, à quelques exceptions justifiées près;
- Maintien de relations étroites avec les parties prenantes et les donateurs afin d'établir un lien entre la formulation de projets et leur financement;

- Renforcement de l'interaction entre la représentation hors Siège et le Siège;
- Garantie de conseils de qualité aux gouvernements, notamment de l'appui aux activités nationales de développement économique et aux plans de développement;
- Développement de partenariats concrets avec les institutions régionales et/ou nationales de développement.

GRAND PROGRAMME D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

Description générale

D.1. L'amélioration de la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition à participer aux échanges mondiaux revêt une importance de plus en plus grande pour leur croissance économique future. La capacité de leurs entreprises à commercer sur le plan international dépend de plus en plus des possibilités qu'elles ont d'accéder aux chaînes de valeurs mondiales qui sont établies par les sociétés transnationales. Ainsi, d'une part, des efforts s'imposent du côté de l'offre, pour aider les entreprises à fabriquer des produits offrant un bon potentiel d'exportation dans les quantités et la qualité requises par les marchés, et d'autre part, il faut montrer qu'elles respectent la conformité avec le marché, en leur donnant les moyens de garantir la conformité de leurs produits aux normes internationales pertinentes, en particulier aux exigences des acheteurs privés et aux normes techniques.

D.2. Dans le domaine de l'offre, l'ONUDI continuera de soutenir les efforts déployés par les entreprises pour proposer des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques sur les marchés mondiaux. Pour cela, il faudra a) identifier les secteurs et les produits qui ont un potentiel compétitif et qui sont adaptés pour un apport de valeur ajoutée au niveau local (en coordination étroite collaboration avec le grand programme C: Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives); b) analyser et évaluer l'évolution de la performance industrielle aux niveaux national, régional et mondial, et formuler des stratégies et des politiques pour améliorer la compétitivité industrielle, lever les obstacles techniques au commerce et appliquer les mesures sanitaires et phytosanitaires; c) aider à améliorer les procédés de fabrication dans les secteurs ayant un potentiel d'exportation élevé afin qu'ils atteignent des niveaux acceptables sur le plan international; d) contribuer à la diffusion de technologies modernes et adaptées, par le biais du réseau de centres technologiques de l'ONUDI, à l'appui aux programmes de gestion technologique, à la planification et à la prévision; e) soutenir la création de consortiums d'exportation, forme spécialisée de réseau de PME; et f) élaborer et exécuter des programmes nationaux et régionaux de renforcement des capacités commerciales en ce qui concerne les produits de base, en coopération avec des organismes internationaux partenaires, tels que l'OMC, le CCI, la FAO et le CFC.

D.3. En ce qui concerne la conformité, l'ONUDI continuera d'aider les entreprises à se conformer aux normes et exigences internationales du marché et apportera son assistance aux pays qui ont récemment adhéré ou qui sont en voie d'adhésion à l'OMC, pour qu'ils mettent en place l'infrastructure nécessaire en matière de contrôle de la conformité et en particulier satisfassent aux exigences et obligations des accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. À cette fin, elle renforcera les capacités des organismes nationaux de normalisation à effectuer des essais et des calibrages de produits qui soient reconnus sur le plan international, à partir d'analyses sur les lacunes infrastructurelles et des services de métrologie, d'essai et d'inspection, et ainsi que celles des organismes d'accréditation des laboratoires, de certification et d'inspection.

D.4. L'ONUDI aidera également à étudier le rôle croissant des exigences du secteur privé pour les systèmes d'entreprise et les normes de produits. Les normes concernant l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires (ISO 22000) sont particulièrement importantes, mais d'autres normes internationales définissant des systèmes, telles que celles concernant la gestion de la qualité (ISO 9001), la gestion de l'environnement (ISO 14001) et la responsabilité sociale (SA 8000) le sont également. En outre, l'ONUDI aidera les fabricants à établir des autodéclarations de conformité, notamment pour le marquage CE et d'autres. Dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise, les acheteurs internationaux demandent aussi de plus en plus souvent aux exportateurs de respecter la conformité aux normes, notamment à la prochaine norme internationale sur la responsabilité sociale (ISO 26000).

D.5. Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales plus ciblées suivantes:

Afrique subsaharienne

a) L'évolution du système commercial mondial, du protectionnisme à la libéralisation, et l'importance accordée au développement dans le cycle de Doha offrent des possibilités pour le développement du commerce et de l'industrie en Afrique. Mais, en raison d'une faible productivité et d'un manque de compétitivité, un accès accru aux marchés ne suffira pas à lui seul à engendrer la croissance. Les entreprises africaines doivent s'efforcer de développer les chaînes de valeur régionales et établir le lien avec les chaînes d'approvisionnement mondiales afin de commercialiser leurs produits au plan international. Les initiatives de l'ONUDI les aideront notamment à se doter des moyens voulus pour accroître leurs capacités d'approvisionnement, la qualité, la compétitivité et la conformité aux normes de produits exigées par les importateurs. Par le biais des programmes régionaux de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, l'ONUDI favorise l'intégration, l'harmonisation et la coopération régionales. Le programme visera donc à renforcer l'intégration des communautés économiques régionales pour faciliter l'accès aux marchés, à éliminer les obstacles au commerce et à aider les pays bénéficiaires à diversifier leur base d'exportations. Il contribuera à la réduction des obstacles au commerce, à l'action d'harmonisation des politiques industrielles, commerciales et technologiques et à la conformité aux normes industrielles et environnementales et au respect de ces normes.

Pays arabes

a) Dans les pays de la sous-région de la Méditerranée orientale, les interventions de l'ONUDI s'orienteront vers les activités relatives au renforcement des capacités de production et d'exportation, les programmes de partenariat d'entreprises, les consortiums de PME à vocation exportatrice, l'innovation et la diversification des produits pour un meilleur accès aux marchés. L'ONUDI encouragera en outre le renforcement des capacités en vue de l'accès aux marchés et de l'évaluation de la conformité en fournissant des services dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais, de la gestion de la qualité, de l'accréditation et de la certification;

b) Les politiques nationales et les opérations internationales des entreprises locales de la sous-région du Golfe doivent jouer un rôle central dans la détermination du modèle de mondialisation dans la région. À cette fin, le programme portera essentiellement sur trois grandes catégories d'interventions: renforcement des capacités dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et de l'accréditation en vue de surmonter les restrictions établies par l'OMC, telles que les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires; accroissement de la compétitivité des entreprises des pays du Golfe grâce à l'amélioration de la qualité et de la productivité, et soutien à la mise au point de mécanismes destinés à les aider à accéder aux chaînes et réseaux mondiaux et d'approvisionnement;

c) Les futures activités de l'ONUDI dans la sous-région d'Afrique du Nord tiendront compte des enjeux auxquels devra faire face le secteur industriel local en raison de la mise en place progressive d'ici à 2010 d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne. Les interventions de l'ONUDI auront donc pour objectif la modernisation et la réforme des secteurs industriels prioritaires (textile, aliment, cuir) par l'intermédiaire de programmes de mise à niveau et le renforcement des capacités des organismes locaux pour faciliter l'expansion compétitive des échanges (création de consortiums d'exportation et de services de contrôle de la qualité, de métrologie, de normalisation et de certification).

Asie et Pacifique

a) Grâce à son industrialisation et au commerce international, la région a connu une croissance économique rapide au cours des dernières décennies. Ainsi, les parts des secteurs industriels et des

services dans le produit intérieur brut total de la région ont sensiblement progressé, pendant que la part du secteur agricole baissait.

b) Toutefois, tous les pays n'ont pas pu tirer parti des avantages de la mondialisation et de la libération des échanges, du fait principalement de la compétitivité insuffisante de leurs produits d'exportation sur les marchés mondiaux. Ces pays ont besoin de programmes qui les aident à renforcer leurs capacités de promotion des échanges et à améliorer la qualité de leurs produits d'exportation pour qu'ils puissent participer effectivement aux échanges internationaux et avoir accès aux marchés mondiaux. Ces programmes porteraient notamment sur la mise en place ou le renforcement d'une infrastructure dans les domaines de la normalisation, de la métrologie et de la certification, la gestion des chaînes d'approvisionnement, la création de réseaux d'information et le développement technologique.

Amérique latine et Caraïbes

a) Dans cette région, les éléments relatifs au renforcement des capacités de production et d'exportation, en particulier dans le domaine des agro-industries, seront d'une importance particulière pour les pays andins et les pays d'Amérique centrale. Les mêmes groupes de pays profiteront également de services techniques relatifs à la capacité d'accéder aux marchés et d'évaluer la conformité grâce à la mise en œuvre des éléments de programme touchant à la compétitivité industrielle et aux services commerciaux. Ces services devraient également être fournis à l'échelon sous-régional, par exemple aux pays membres de la Communauté andine ou aux pays de la sous-région des Caraïbes. Les programmes de prévision technologique seront menés dans un certain nombre de sous-secteurs industriels, principalement au niveau sous-régional.

Europe et NEI

a) L'ONUDI continuera d'étendre le programme régional sur la prévision technologique, lequel assure des services très sollicités dans la région pour appuyer l'élaboration des politiques et de stratégies technologiques, qui guident la mise en place d'une infrastructure technologique, et fournit aux entreprises des moyens d'incitation et une assistance en matière de gestion et de transfert des technologies afin d'en améliorer la compétitivité.

b) Afin d'aider les entreprises de la région à participer aux chaînes de valeur mondiales et à accéder aux marchés d'exportation, l'ONUDI mettra en œuvre un programme régional de promotion du principe de responsabilité sociale de l'entreprise en tant que notion économique et de gestion susceptible d'améliorer non seulement les profits mais aussi l'impact des entreprises sur l'environnement et la société.

Objectif général

D.6. L'objectif général du grand programme est de s'assurer que les capacités compétitives d'approvisionnement des pays en développement et des pays à économie en transition et leurs normes et structures d'évaluation de la conformité répondent aux exigences des marchés mondiaux.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total				
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
52,15	23,75	75,90	Dépenses de personnel	12 930 995	4 076 470	17 007 465
			Consultants	235 900		235 900
			Réunions	194 300		194 300
			Voyages autorisés	251 280		251 280
			Dépenses de fonctionnement	247 220		247 220
			Technologies de l'information et de la communication	51 600		51 600
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	3 525 549		3 525 549
			Total, dépenses (montants bruts)	17 436 844	4 076 470	21 513 314
			Recettes	(119 200)		(119 200)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		37 905 000	Total, ressources (montants nets)	17 317 644	4 076 470	21 394 114
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			59 299 114

Élément de programme D.1: Stratégies thématiques, gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité

Description générale

D.7 L'élément de programme aura pour but de:

- a) Développer les principales stratégies thématiques d'élaboration du grand programme D;
- b) Communiquer et promouvoir les activités du grand programme D au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies et auprès du grand public;
- c) Instaurer et faciliter la coopération interne et, pour autant qu'elle soit appropriée, la coopération interinstitutions pour une mise en œuvre efficace et utile du grand programme D;
- d) Aider à mettre en œuvre de manière globale la planification stratégique fondée sur la gestion axée sur les résultats pour les éléments de programme du grand programme D.

Objectif

D.8 Le grand programme D permet de réaliser les objectifs et les aboutissements définis aux niveaux des programmes et des projets.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Suivi et ajustement continu du grand programme D conformément à l'évolution des thèmes du mandat de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un mécanisme ascendant consolidé de communication d'informations et de suivi s'appuyant sur des projets • Identification de nouveaux thèmes et mise à jour de thèmes existants d'une manière régulière et selon une perspective favorable aux pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du grand programme D • Rapports sur l'évolution des thèmes • Documents stratégiques • Documents de programme et de projet
Information régulière des parties prenantes sur les priorités, l'état d'application et les résultats du grand programme D	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des parties concernées à l'aide d'outils de communication appropriés 	
Respect par les fonctionnaires de l'ONUDI de normes de qualité clairement définies et convenues relatives à l'identification, à la formulation et à la mise en œuvre de projets (reposant sur la gestion axée sur les résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des documents de projet et de programme • Réaction positive des parties prenantes sur les programmes et projets de l'ONUDI • Réactions positives des fonctionnaires sur la perception claire des normes de qualité • Institutionnalisation de l'échange des connaissances émanant des évaluations • Formation systématique pour tenir les fonctionnaires au courant des technologies les plus récentes 	
Organisation efficace et performante de la coopération interne (Siège et représentation hors Siège) et de la coopération externe de l'ONUDI avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation de l'échange d'informations internes • Communication des enseignements tirés 	

Produits

- Identification régulière de l'évolution pertinente des thèmes;
- Révision du programme sur la base d'informations actualisées de suivi;
- Développement de stratégies thématiques importantes en accord/en coordination avec les priorités régionales;
- Disponibilité et diffusion sous une forme accessible d'informations à l'intention des parties prenantes;
- Définition et mise en œuvre de processus/procédures internes d'application de la gestion axée sur les résultats;
- Personnel ayant les qualifications requises pour utiliser de manière professionnelle les outils de gestion axée sur les résultats et les instruments de planification et de gestion connexes;
- Mise en place de mesures d'incitation transparentes et axées sur la qualité;

- Définition des responsabilités concernant l'assurance de la qualité de la planification et de la gestion de projets;
- Culture interne de coopération reposant sur le travail en équipe, la coopération interdisciplinaire et l'échange mutuel de connaissances.

Élément de programme D.2. Analyse de la compétitivité et politiques commerciales

Description générale

D.9. Le présent élément de programme est axé sur le renforcement, dans les secteurs public et privé, des capacités de suivi de la performance industrielle aux niveaux national, régional et mondial; l'analyse économique et statistique; l'évaluation comparative de la compétitivité des secteurs et des produits; et la création de bases de données sur le commerce, par exemple d'une liste des obstacles techniques au commerce.

D.10. Les données et les informations recueillies et analysées constitueront une base solide pour formuler des politiques et des stratégies spécialement destinées à lever les obstacles techniques au commerce et à développer les exportations du secteur industriel.

Objectif

D.11. L'élément de programme a pour objectif de faire en sorte que les institutions et organisations publiques et privées formulent et mettent en œuvre des politiques de développement industriel qui visent à renforcer les exportations et le commerce et qui se fondent sur une base de données améliorée et une meilleure évaluation des tendances mondiales.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
<p>Systématisation, aux niveaux national, régional et mondial, du suivi et de l'évaluation de la performance et de la compétitivité industrielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays et, à l'intérieur de chaque pays, nombre de partenaires publics et privés, qui utilisent les méthodologies de l'ONUDI pour évaluer la compétitivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes juridiques • Statistiques nationales • Communiqués de presse • Documents sur la politique des pouvoirs publics • Rapports des institutions pilotes (enquête) • Existence d'une base de données nationale (site Web)
<p>Utilisation par les partenaires publics et privés d'outils améliorés de diagnostique et d'analyse de la compétitivité des secteurs et des produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays et, à l'intérieur chaque pays, nombre de partenaires publics et privés, qui utilisent les méthodologies de l'ONUDI pour analyser les secteurs et les produits • Nombre de pays créant et mettant à jour une base de données sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires 	

Produits

- Établissement par les institutions publiques et privées d'une liste des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui est régulièrement examinée et mise à jour;
- Enquêtes de compétitivité.

Élément de programme D.3. Mise à niveau des entreprises pour le développement du commerce

Description générale

D.12. Pour proposer des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques, les entreprises doivent être restructurées et mises à niveau à l'aide d'apports de capitaux et de technologies destinés à la mise à niveau des procédés ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de la gestion de la qualité. De telles mises à niveau améliorent la compétitivité du secteur en général et de ces entreprises en particulier, et se traduisent par une progression des parts des marchés mondiaux des biens et services marchands.

D.13. L'ONUDI fournit des services d'appui technique pour la création de centres de productivité aux niveaux national et régional et l'amélioration de la productivité et des capacités d'exportation des entreprises. Les activités visent essentiellement à renforcer les capacités institutionnelles, grâce à l'apport de connaissances techniques, l'organisation de stages de formation et de visites d'étude, la fourniture de matériel, l'élaboration d'outils et de méthodologies, et l'exécution des projets pilotes à reproduire.

Objectif

D.14. L'élément de programme vise à améliorer la performance, la compétitivité et les capacités d'exportation des entreprises mises à niveau.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Ancrage dans les entreprises pilotes d'une culture de la qualité en utilisant des systèmes de gestion de la qualité pour une amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises pilotes certifiées pour la qualité, la sécurité des produits alimentaires, l'environnement, etc. • Nombre d'entreprises non pilotes qui ont adopté des systèmes de certification ou qui demandent une assistance à cette fin • Nombre d'entreprises qui ont participé à des concours de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes • Textes juridiques • Statistiques nationales • Publications d'associations professionnelles • Rapports d'entreprises pilotes (enquête) • Réactions des participants aux stages de formation • Sites Web
Création de centres de qualité et de productivité ou fourniture par les centres existants de services améliorés aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres créés et renforcés • Niveau de la demande des services proposés par les centres 	
Opérationnalisation des systèmes nationaux de mise à niveau et mise à niveau des entreprises pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une structure de coordination et de fonds pour la mise à niveau • Nombre d'entreprises mises à niveau • Exécution par le bureau compétent de toutes les demandes de mises à niveau présentées par des entreprises 	

Produits

- Renforcement des capacités humaines au sein des entreprises pour établir et coordonner un système de gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité des produits alimentaires;
- Constitution d'un groupe d'auditeurs internes formés et qualifiés et d'un groupe de consultants privés qualifiés pour fournir des services;

- Sensibilisation aux avantages de l'amélioration de la qualité et de la certification au niveau national;
- Création, au niveau national et régional, d'un système d'attribution de prix pour la qualité ou renforcement du système existant;
- Diffusion des expériences pilotes (concluantes) menées par l'ONUDI dans le domaine de la qualité, afin de faire connaître les systèmes de certification aux entreprises non pilotes et de les faire adopter;
- Mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication pour promouvoir les avantages de la qualité;
- Création de mécanismes institutionnels pour la mise à niveau des entreprises;
- Diffusion et reproduction, à l'échelle nationale et sous-régionale, des outils de mise à niveau des entreprises.

Élément de programme D.4. Systèmes d'innovation, gestion et prévision technologique

Description générale

D.15. Les chaînes de valeur mondiales exigent des priorités, des politiques et des stratégies de développement adaptées. La gestion et la prévision technologique contribuent à la prise de décisions concernant l'utilisation de la technologie et de l'innovation au service d'une politique économique et industrielle durable et compétitive, y compris la diffusion des technologies, les systèmes d'innovation nationaux et le renforcement des capacités technologiques. On peut influencer les flux asymétriques de technologies en portant une attention accrue aux bases institutionnelles afin de déterminer l'évolution et le rythme du développement technologique par l'établissement de liens avec les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de production. Le présent élément de programme permet aux pays en développement de faire en sorte que l'infrastructure institutionnelle dans le domaine technologique permette de traduire réellement les capacités productives en croissance.

Objectif

D.16. L'élément de programme vise à mettre les systèmes d'innovation nationaux et régionaux au service des entreprises innovatrices.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Meilleur accès des entreprises innovatrices aux services d'appui pour le développement technologique et l'adoption de nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres de technologie et d'innovation, de technopôles et autres structures d'appui qui fournissent durablement des services à différents groupes d'utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques officielles • Enquêtes de l'ONUDI sur l'innovation (pays/secteur) • Rapports d'organisations ayant bénéficié d'un appui • Enquête par sondage sur les entreprises ayant bénéficié de services d'appui • Statistiques sur le recours à des prestataires de services
Amélioration de la diffusion des technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service de réseaux de diffusion des technologies 	
Application de la gestion et de la prévision technologique par les organismes publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions utilisant la prévision technologique pour l'élaboration de politiques • Nombre de programmes de gestion technologique exécutés • Nombre d'investisseurs ayant reconnu l'utilité des services de gestion et de prévision technologique 	

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Adoption, par les institutions gouvernementales et publiques, de politiques et stratégies visant à renforcer les systèmes nationaux et régionaux d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'orientations concernant les systèmes nationaux et régionaux d'innovation 	

Produits

- Exécution de programmes de renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'adoption de nouvelles technologies;
- Mise en place de services consultatifs (évaluation des besoins, évaluation des capacités institutionnelles, liens externes et internes, optimisation des ressources) pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation;
- Analyse des facteurs économiques, de l'impact sur l'environnement et de la perception publique à l'égard des nouvelles technologies;
- Personnel des organismes publics et privés ayant les qualifications requises en matière de gestion technologique et d'évaluation de l'impact des technologies;
- Établissement, aux niveaux régional et national, de groupes-réseaux dans le domaine de la prévision technologique;
- Diffusion d'outils et de méthodes de gestion, de planification et de prévision technologiques modernisés ou mis au point;
- Personnes travaillant dans les réseaux formées à l'application des méthodologies et outils de gestion et de prévision technologique;
- Fourniture de services consultatifs dans les domaines de la science et de la technologie, des politiques de l'innovation et des plans d'action correspondants.

Élément de programme D.5. Modernisation des agro-industries axées sur l'exportation

Description générale

D.17 Les services offerts dans le cadre du présent élément de programme englobent diverses activités de coopération technique et de transmission des procédés dans les domaines suivants:

- a) Prestation d'un appui et de conseils aux organes de décision publics et privés concernant les possibilités de développement technico-économique pour renforcer le secteur agro-industriel (alimentation, cuir, textile, bois et machines agricoles);
- b) Renforcement des capacités aux niveaux institutionnel et industriel en vue d'accroître la productivité industrielle et d'améliorer la compétitivité du secteur agro-industriel;
- c) Soutien des agro-industries traditionnelles pour accroître leur productivité et améliorer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales;
- d) Participation aux travaux d'organisations internationales et d'organismes à activité normative, à la promotion de la recherche sur des produits prioritaires ou novateurs, à l'élaboration de manuels de formation et de référentiels sur les techniques et procédés agro-industriels, et à la diffusion d'informations sur les agro-industries nécessaires à la prise de décisions.

Objectif

D.18.L'élément de programme vise à faire en sorte que les agro-industries axées sur l'exportation adoptent des techniques de production plus efficaces, améliorent la qualité de leurs produits et accèdent à de nouveaux marchés.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Fourniture pour les organismes d'appui à l'industrie de services d'appui continus aux entreprises axées sur l'exportation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'organisations fournissant un appui continu	<ul style="list-style-type: none">• Données des prestataires de services• Enquêtes par sondage menées par l'ONUDI dans le secteur agro-industriel
Adoption pour les agro-industries axées sur l'exportation de bonnes pratiques d'hygiène et de systèmes d'analyse des risques et de contrôle aux points critiques, introduits par des prestataires de services avec l'appui de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises adoptant de bonnes pratiques, etc.	

Produits

- Organismes d'appui à l'industrie et centres d'information dotés de compétences nécessaires pour fournir des services professionnels au secteur industriel;
- Renforcement des capacités des entreprises du secteur alimentaire dans les domaines de l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires;
- Diffusion des meilleures pratiques internationales dans les pays concernés.

Élément de programme D.6. Consortiums de PME à vocation exportatrice

D.19. L'accès aux marchés d'exportation est essentiel pour développer les PME et améliorer leur productivité, en particulier dans un contexte de globalisation croissante. Cependant, les PME renoncent souvent à exporter devant les complexités du commerce d'exportation et les risques élevés qu'il comporte. Sans connaissances et préparation approfondies, les tentatives en matière d'exportation sont vouées à l'échec et peuvent même compromettre la stabilité financière de toute l'entreprise.. Une manière efficace de surmonter ces problèmes est de créer des consortiums d'exportation, qui sont une forme spécifique de réseau de PME. En mettant en commun leurs connaissances, leurs ressources financières et leurs contacts au sein d'un tel consortium d'exportation, les PME peuvent sensiblement améliorer leur potentiel d'exportation et réduire les coûts et les risques liés à la pénétration des marchés étrangers.

Objectif

D.20. L'élément de programme a pour objectif d'améliorer l'accès des PME aux marchés d'exportation.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Adoption par les institutions de décision d'une approche relative à la constitution de consortiums d'exportation pour promouvoir les PME	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions ou d'organisations utilisant les outils relatifs aux consortiums d'exportation et les matériels didactiques pour les PME fournis par l'ONUDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête par sondage menée par l'ONUDI • Données d'institutions publiques et d'appui
Adoption par les PME d'une approche relative à la constitution de consortiums d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consortiums d'exportation créés • Nombre de PME participant à des consortiums d'exportation • Performance à l'exportation des PME participantes 	

Produits

- Décideurs et Praticiens des PME ayant les qualifications requises pour élaborer et exécuter des programmes sur les consortiums d'exportation;
- Démonstration pilote du fonctionnement des consortiums d'exportation;
- Diffusion d'outils aux institutions d'appui et aux PME pour la création et la mise en service de consortiums d'exportation.

Élément de programme D.7. Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés

Description générale

D.21. Les chaînes d'approvisionnement nationales, régionales et mondiales des grandes entreprises devenant le principal moyen d'échange de biens et de services dans une économie mondialisée, les entreprises des pays en développement se trouvent confrontées à un nombre croissant de normes intergouvernementales et privées, nationales et internationales, qui régissent ces chaînes d'approvisionnement. Les normes exigent le respect non seulement de considérations techniques mais aussi de plus en plus souvent, de principes environnementaux et sociaux de responsabilité sociale des entreprises. La nécessité de respecter ces normes non seulement représente un défi pour les PME, mais en même temps, peut constituer un avantage compétitif et une possibilité commerciale si les entreprises reçoivent l'appui nécessaire pour suivre et appliquer les principes de la responsabilité sociale des entreprises afin de bien s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales.

Objectif

D.22. L'élément de programme vise à faire appliquer les normes de la responsabilité sociale des entreprises dans les PME.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Information régulière des PME sur les normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises et de leur application dans les entreprises, pour les institutions ou prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions ayant reçu un appui qui utilisent les outils et matériels didactiques pour PME fournis dans le cadre des programmes de l'ONUDI concernant la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats d'entreprise • Nombre de PME participant à des programmes sur la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats d'entreprises et utilisant les outils et matériels didactiques mis au point 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête par sondage menée par l'ONUD • Données des prestataires de services • Enquêtes auprès des PME
Adoption par les PME avec l'aide de l'ONUDI de normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME adoptant les normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises 	

Produits

- Personnes ayant les qualifications requises pour fournir une assistance en matière de compétences et de connaissances dans la responsabilité sociale des entreprises aux institutions d'appui aux PME (publiques et privées);
- Diffusion d'outils et de matériels didactiques sur la responsabilité sociale des entreprises pour aider les institutions d'appui (publiques et privées) à donner des conseils aux PME sur l'application des pratiques concernant la responsabilité sociale des entreprises;
- Mise au point d'un système de distribution permettant une large diffusion du programme concernant la responsabilité sociale des entreprises;
- Disponibilité et diffusion de publications et des présentations visant à faire connaître les enseignements tirés de projets spécifiques et à affiner les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises et de partenariats des entreprises.

Élément de programme D.8. Normalisation, métrologie, essais et évaluation de la conformité

Description générale

D.23. La capacité des pays en développement à se conformer aux normes doit être renforcée. Les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000 sont quelques-unes des normes définissant des systèmes auxquelles les exportateurs doivent satisfaire s'ils veulent accéder à de nombreux marchés étrangers. Destinée à procurer des informations sur l'origine d'un produit, l'exigence de traçabilité devient également une question importante dont les producteurs doivent tenir compte pour avoir accès à certains marchés régionaux et mondiaux. Les fabricants des pays en développement qui doivent élaborer des systèmes au niveau de l'entreprise afin de satisfaire à ces nouvelles normes de gestion, auront besoin d'une assistance considérable pour se doter des capacités nécessaires. Il est outre urgent de mener des actions de sensibilisation à cette question au niveau mondial et de partager les connaissances requises.

D.24. Par ailleurs, les produits arrivant sur les marchés mondiaux doivent être testés à l'aune des normes internationales et des exigences relatives à l'évaluation de la conformité. Toutefois, c'est le fabricant du pays en développement ayant mis le produit sur le marché qui doit prouver la conformité aux normes. À cette fin, les pays en développement doivent se doter de laboratoires d'essai capables de vérifier si les produits et les échantillons répondent aux normes internationales. De plus, pour permettre la fabrication de précision et satisfaire aux exigences de qualité rigoureuses, les pays en développement et les pays à économie en transition

ont besoin d'une infrastructure métrologique bien développée qui comprenne des installations d'étalonnage permettant d'établir des chaînes de mesure et de traçabilité conformes au système international d'unités. Pour pouvoir fournir la preuve de conformité, les pays en développement devraient disposer du cadre institutionnel et juridique qu'exigent la normalisation, la métrologie, les essais et le contrôle de la qualité.

Objectif

D.25. L'élément de programme vise à doter les pays de l'infrastructure nécessaire pour établir et diffuser des normes locales et internationales et s'y conformer, et évaluer la conformité des produits qu'ils fabriquent selon des critères internationalement reconnus.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Normes: les organismes nationaux de normalisation aident les entreprises à se conformer aux accords de l'OMC, notamment aux accords sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et à tenir compte des besoins du secteur privé, des exportateurs et des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes régionales et/ou internationales adoptées ou adaptées par les organismes nationaux de normalisation • Niveau de participation des organismes nationaux de normalisation, des consommateurs et du secteur privé aux activités de définitions de normes internationales, régionales ou nationales (participation aux comités techniques ou connexes) • Nombre de stages de sensibilisation ou de formation et de stages sur la qualité dispensés par les organismes nationaux de normalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Données des organismes de normalisation • Données des organismes chargés de définir des normes internationales • Données et publications des associations de consommateurs • Rapports de projet et d'évaluation établis par l'ONUDI
Métrologie/étalonnage et essais de produits: infrastructure nationale efficace ayant adopté les meilleures pratiques et normes internationales, et fournissant des services aux contrôleurs, fabricants et exportateurs locaux et des services de protection des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de laboratoires ayant adopté les normes et bonnes pratiques internationales (accréditation internationale) ou nombre de paramètres accrédités • Évaluation des capacités d'essai locales par rapport au niveau mondial • Niveau de la demande de services d'essai en laboratoire venant de clients étrangers et locaux 	
Accréditation: systèmes d'accréditation locaux ou régionaux capables d'évaluer l'efficacité des activités menées au niveau local par les laboratoires et les organes d'inspection et de certification	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes d'accréditation locaux ou régionaux ayant adopté des pratiques internationales et reconnues par la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai et le International Accreditation Forum • Systèmes d'agrément des auditeurs et des évaluateurs de l'accréditation de laboratoires établis • Niveau de la demande de services d'accréditation de la part de laboratoires, d'organismes d'inspection et de certification 	

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Certification: services de certification reconnus au plan international offerts aux entreprises locales et d'exportation concernant les normes des clients et détaillants internationaux et privés relatives à la qualité, à l'environnement, à la responsabilité sociale, à la sécurité des produits alimentaires, à la traçabilité, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de certification accrédités conformément aux systèmes internationaux • Nombre de produits, de services et d'entreprises certifiés par des organismes nationaux de certification • Nombre d'auditeurs formés ou qualifiés; nombre d'auditeurs agréés dans le pays; nombre d'auditeurs obtenant un agrément au niveau international 	
Consommateurs: les associations de consommateurs défendent les droits des consommateurs en se fondant sur les politiques nationales conformes aux meilleures pratiques internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités exécutées par des associations de consommateurs (essais comparatifs de produits, organisation de manifestations de sensibilisation, coopération entre associations, création de partenariats avec des entreprises, des médias, etc.) • Nombre et qualité des outils de communication disponibles au sein des associations de consommateurs • Mise en place de forums d'échange d'informations destinées au public concernant la qualité des produits 	

Produits

- Organismes nationaux de normalisation opérationnels et capables de participer activement à l'élaboration de normes internationales;
- Renforcement des capacités normatives en matière de sûreté et de sécurité des produits locaux;
- Capacités des instituts nationaux de métrologie et des laboratoires nationaux d'essai mises à niveau grâce à la fourniture d'un savoir-faire, de matériels et de formations;
- Constitution, pour les laboratoires, d'un groupe d'évaluateurs qualifiés pouvant répondre aux besoins prioritaires des principaux marchés cibles;
- Organismes locaux d'accréditation mis à niveau à l'aune des normes internationales d'accréditation des laboratoires, des organismes d'inspection et de certification;
- Organismes nationaux de certification opérationnels et capables de fournir des services dans les domaines de la qualité, de l'environnement, de la responsabilité sociale, de la sécurité des produits alimentaires, etc.;
- Constitution d'un groupe d'auditeurs formés et agréés pour la certification;
- Renforcement des capacités des associations de consommateurs pour promouvoir les droits des consommateurs et en particulier la qualité au niveau national.

Programme Component D.9. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats

Description générale

D.26. Les différents éléments techniques du grand programme D seront mis en œuvre à des degrés et dans des combinaisons variables dans toutes les régions visées par les activités de coopération technique de l'ONUDI. Le présent élément de programme servira à orienter ces activités conformément aux besoins nationaux et aux

mesures concertées convenues au titre des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à en optimiser l'impact par la fourniture de différents services de soutien sur le terrain, et à contribuer à la mobilisation de fonds et à la mise en place de partenariats interinstitutionnels et de projets conjoints.

D.27. Des services consultatifs seront fournis en vue d'améliorer de manière continue les programmes et projets de coopération technique élaborés et exécutés dans le cadre du grand programme D. Des efforts seront notamment entrepris pour améliorer la conception de ces programmes et projets, établir des modalités d'exécution efficaces, prévoir des activités adaptées de suivi et d'établissement de rapports et faire en sorte que les enseignements tirés des évaluations soient effectivement appliqués. En outre, des services d'administration et de coordination des fonds seront fournis afin de faire mieux comprendre les activités de l'Organisation aux États Membres.

D.28. Au cours de l'exercice biennal, les efforts de mobilisation de fonds qui seront menés au titre du grand programme D viseront à renforcer la coopération avec un certain nombre de donateurs bilatéraux et régionaux qui soutiennent ce domaine prioritaire, en particulier la Commission européenne. Les Accords de partenariat économique élaborés par la Commission européenne et axés sur le commerce et l'intégration régionale devraient offrir à l'ONUDI des possibilités particulièrement excellentes de fournir des services spécialisés dans ce domaine. Grâce à une coopération étroite avec d'autres organisations internationales ayant des mandats complémentaires, telles que l'OMC, le CCI et la CNUCED, il devrait être possible d'améliorer le financement de ces accords. L'initiative "Aide pour le commerce" des États Membres devrait également faciliter grandement les activités de l'ONUDI dans ce domaine. Les donateurs seront à nouveau sollicités pour le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités commerciales de l'ONUDI qui a jusqu'ici permis d'élaborer des programmes et d'améliorer la participation des organismes techniques internationaux aux activités de métrologie, d'accréditation et de normalisation et de renforcer les capacités des pays en développement dans ces domaines.

D.29. L'ONUDI considère que les pays les moins avancés forment un groupe spécifique de pays qui ont besoin à titre prioritaire de services de coopération technique et dans lesquels les activités de l'Organisation peuvent être utiles et avoir un grand impact. Les efforts de mobilisation de fonds en faveur des pays les moins avancés seront intensifiés au cours de l'exercice biennal.

Objectif

D.30. L'objectif est de formuler, examiner, exécuter, financer et évaluer le grand programme en fonction des besoins recensés, des priorités des donateurs (traditionnels et non traditionnels) et des activités communes du système des Nations Unies.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Établissement par les fonctionnaires de l'ONUDI des relevés récapitulatifs des services, des documents des programmes intégrés et des documents des projets autonomes qui sont examinés et approuvés par les organes pertinents (Groupe consultatif sur la qualité, Comité d'approbation des projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents approuvés (relevés récapitulatifs des services, documents de projet) par rapport au nombre de documents soumis 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques de l'ONUDI • Rapports de l'ONUDI • Enquêtes auprès des donateurs • Enquêtes auprès des parties prenantes et

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Transparence des procédures d'examen et d'approbation des relevés récapitulatifs des services et des documents de projet, qui se fondent sur des critères (d'évaluation) de la qualité clairement définis et généralement acceptés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de projets financés et exécutés par l'ONUDI qui répondent effectivement aux critères définis pour l'approbation des projets 	des partenaires établis dans les pays <ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet
Liens étroitement établis entre les procédures de formulation et de financement afin de garantir l'utilisation rationnelle des ressources humaines limitées dont dispose l'ONUDI pour élaborer les projets	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de documents de projet bénéficiant d'un financement suffisant 	
Fourniture de services pour répondre rapidement aux nouveaux besoins d'un pays, y compris le développement de partenariats et d'alliances au niveau national pour lutter contre la pauvreté dans les sous-régions les plus pauvres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions élaborées pour répondre aux nouveaux besoins d'un pays • Nombre d'initiatives élaborées pour lutter contre les problèmes de pauvreté • Réactions positives des bénéficiaires 	
Promotion des activités de forum mondial qui ont un lien direct avec les priorités de l'ONUDI et l'élargissement possible de ses activités dans la région et dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de concepts élaborés • Nombre de projets exécutés • Preuves de la participation de partenaires locaux 	

Produits

- Définition, diffusion et application des normes de qualité régissant le processus de formulation, d'examen et d'approbation des projets;
- Strict respect du processus de formulation et d'approbation, sauf exceptions justifiables;
- Maintien de relations étroites avec les parties prenantes et les donateurs afin d'établir un lien entre la formulation et le financement des projets;
- Interaction accrue entre la représentation hors Siège et le Siège;
- Services consultatifs sur la qualité destinés aux autorités publiques, y compris appui aux activités et des plans nationaux de développement économique;
- Partenariats concrets avec des institutions régionales et/ou nationales de développement là où elles existent.

GRAND PROGRAMME E. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Description générale

E.1. En 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les États Membres ont exprimé leur attachement à certaines valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle. L'une de ces valeurs est le respect de la nature, et les États Membres ont affirmé que "les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants". Ces engagements ont fait l'objet du septième des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui engage la communauté internationale à assurer un environnement durable et à inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Ces préoccupations ont été réaffirmées au Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 et dont le Plan de mise en œuvre indique que des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale. Tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation et de production durables par des programmes visant à découpler les liens entre croissance économique et dégradation de l'environnement grâce à une amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et à la réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et des déchets.

E.2. La vision stratégique à long terme de l'ONUDI réaffirme avec force ces appels de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet mondial pour le développement durable. Elle indique qu'à long terme, les activités que l'ONUDI mène sur le thème "Énergie et environnement" devraient viser à provoquer des changements fondamentaux à la fois dans la conception et dans la technologie des produits, ce qui garantirait la durabilité des ressources. Comme indiqué dans la vision stratégique à long terme, la durabilité des ressources passe par quatre étapes: a) continuer à réduire l'usage de matériaux et d'énergie grâce à des processus de production plus propres pour améliorer l'efficacité de production et réduire les effluents chimiques dangereux et toxiques; b) se diriger vers des flux circulaires de matériaux en encourageant plus fortement la réutilisation et le recyclage permanents; c) passer de sources d'énergie non renouvelables à des sources d'énergie renouvelables; d) privilégier la prestation de services à la vente de produits.

E.3. Ces considérations générales conduisent à définir les priorités régionales plus ciblées qui suivent:

Afrique subsaharienne

a) Des services énergétiques modernes fiables en général, et l'électrification rurale en particulier, peuvent grandement contribuer à accroître la productivité et à réduire la pauvreté. Cependant, la part de l'Afrique dans l'utilisation commerciale d'énergie est actuellement très en-deçà du niveau souhaitable, ses ressources énergétiques considérables restant inexploitées du fait que les infrastructures nécessaires, telles que les conduites et réseaux électriques, font défaut et que la pauvreté généralisée dans la région se traduit par des revenus insuffisants pour payer les services. De toute évidence, le développement industriel durable restera un objectif inatteignable en l'absence de moyens d'approvisionnement énergétique fiables et abordables. Compte tenu de tout cela, les priorités du grand programme E en Afrique sont les suivantes:

- i) Concourir à l'accroissement de la productivité en réduisant au minimum la production de déchets industriels et en intensifiant le recyclage (ce qui contribuera également à la préservation du milieu naturel africain); adopter des technologies écologiquement rationnelles et adaptées;
- ii) Au vu des problèmes toujours plus alarmants posés par l'eau, élaborer des programmes visant à réduire au minimum la consommation d'eau dans la production industrielle et continuer de protéger les grands écosystèmes marins comme le golfe de Guinée;

- iii) L'élimination des déchets urbains constituant un problème chronique dans la plupart des villes, promouvoir le recyclage accru des déchets urbains, ce qui peut également créer des possibilités d'emploi pour les populations urbaines démunies.

Pays arabes

a) Reflétant la diversité de ces pays, les services qui leur sont fournis par l'ONUDI dans le cadre du grand programme E varieront en fonction de la sous-région. Dans la sous-région Méditerranée orientale, les gouvernements doivent prendre en considération, dans leurs efforts de développement économique, les préoccupations relatives à l'énergie et à l'environnement. L'ONUDI s'occupera en priorité d'activités liées aux sources d'énergie renouvelables, à l'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie, à la production durable et plus propre, à la gestion de l'eau, et à l'application du Protocole de Montréal et d'autres protocoles et accords internationaux relatifs à l'environnement. Dans les pays du Golfe, il faut améliorer la gestion et la surveillance de l'environnement. L'ONUDI mettra l'accent sur la promotion de technologies et procédés modernes, plus propres et plus respectueux de l'environnement, dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement ou hors de tels accords. La protection des ressources en eau contre les contaminations et une consommation excessive sera particulièrement mise en avant. En Afrique du Nord, la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles, en particulier en eau, est un problème de plus en plus grave. L'ONUDI s'attachera surtout à renforcer dans chaque pays les moyens de lutte contre la pollution industrielle. Dans les pays arabes les moins avancés, elle se concentrera sur l'appui à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables afin de soutenir et de pérenniser la viabilité des activités productives.

Asie et Pacifique

a) La région est confrontée à une détérioration grave de l'environnement due à l'effet conjoint de facteurs comme la forte densité de population, la forte croissance démographique, l'industrialisation et l'urbanisation rapides, les catastrophes naturelles et la pauvreté. La dégradation des sols due à la déforestation et à des pratiques agricoles inadaptées, la déperdition d'eau et la destruction de la mangrove pour des projets d'aquaculture posent également de gros problèmes;

b) L'ONUDI continuera d'aider les pays les plus avancés de la région comme la Chine, l'Inde et certains pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à appliquer avec succès les accords multilatéraux sur l'environnement. Ces pays auront besoin également de programmes d'amélioration du rendement énergétique, de renforcement des capacités et de production plus propre. Par ailleurs, les pays les moins développés auront besoin d'une aide en ce qui concerne les technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie renouvelables, la gestion de l'eau grâce au transfert de techniques écologiquement rationnelles, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de la production industrielle plus propre et viable.

Amérique latine et Caraïbes

a) Comme la réunion ministérielle ibéro-américaine sur les énergies renouvelables, tenue à Montevideo en septembre 2006, l'en a chargée, l'ONUDI s'emploiera à créer un observatoire régional sur les sources d'énergie renouvelables dans le cadre d'une action plus générale menée en faveur de l'utilisation des sources d'énergie durables. Le réseau des centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) continuera d'être consolidé dans la région, notamment en Amérique centrale. Dans le domaine des grands écosystèmes marins, l'attention se portera sur le courant de Humboldt et le golfe du Mexique. Pour ce qui est de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, l'application des plans nationaux devrait se poursuivre au cours de l'exercice biennal.

Europe et nouveaux États indépendants (NEI)

a) Dans cette région, l'accent sera mis sur le développement de sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce dernier enjeu est lié aux niveaux élevés de consommation

d'énergie dans la région, problème particulièrement grave qui a pour origine les prix fortement subventionnés de l'énergie hérités de l'économie planifiée. La sensibilisation aux mesures d'amélioration du rendement énergétique et à la mise en place de systèmes énergétiques efficaces dans l'industrie est donc nécessaire;

b) Dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, l'ONUDI insistera sur l'élaboration de projets et programmes de coopération technique axés sur l'étude de l'utilisation potentielle de sources d'énergie renouvelables comme les biocarburants, l'énergie éolienne, solaire et de la biomasse, les petites centrales hydroélectriques et autres. Le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH) de l'ONUDI, en Turquie, devrait encourager des projets expérimentaux et de recherche dans la région;

c) L'ONUDI continuera d'encourager le développement durable et plus propre par la création de nouveaux CNPP en tirant parti de l'expertise des centres qu'elle a établis dans d'autres pays d'Europe centrale, ce qui favorisera la coopération Est-Est dans la région;

d) La coopération portera en outre sur la gestion et la productivité de l'eau, les effluents industriels étant une importante source de pollution des cours d'eau. Le transfert de technologies écologiquement rationnelles est donc nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau des grands systèmes fluviaux de cette région ainsi que celle de l'eau de la mer Noire et de la Méditerranée;

e) Dans le cadre du Protocole de Montréal, l'ONUDI poursuivra ses projets de coopération technique touchant aux substances appauvrissant la couche d'ozone. Des projets complémentaires visant à éliminer les stocks de polluants organiques persistants dans la région devraient être formulés sur la base des plans nationaux de mise en œuvre élaborés grâce aux projets d'activités habilitantes déjà exécutés par l'ONUDI dans le cadre de la Convention de Stockholm.

Objectif général

E.4. Réduire l'impact sur l'environnement grâce à l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adoption de procédés et techniques propres et respectueux de l'environnement.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
63,65	34,70	98,35	Dépenses de personnel	17 164 30	3 979 955	21 144 255
			Consultants	505 800		505 800
			Réunions	212 900		212 900
			Voyages autorisés	610 800		610 800
			Dépenses de fonctionnement	88 320	267 100	355 420
			Technologies de l'information et de la communication	2 100		2 100
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	3 402 302		3 402 302
			Total, dépenses (montants bruts)	21 986 522	4 247 055	26 233 577
			Recettes	(177 050)		(177 050)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	111 450 000		Total, ressources (montants nets)	21 809 472	4 247 055	26 056 527
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			137 506 527

Élément de programme E.1. Stratégies thématiques, gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité

Description générale

E.5. L'élément de programme aura pour but de:

- a) Développer les principales stratégies thématiques d'élaboration du grand programme E;
- b) Communiquer et promouvoir les activités du grand programme E au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies et auprès du grand public;
- c) Instaurer et faciliter la coopération interne et, pour autant qu'elle soit appropriée, la coopération interinstitutions pour une mise en œuvre efficace et utile du grand programme E;
- d) Aider à mettre en œuvre de manière globale la planification stratégique fondée sur la gestion axée sur les résultats pour les éléments de programme du grand programme E.

Objectif

E.6. Le grand programme E permet de réaliser les objectifs et les aboutissements définis aux niveaux des programmes et des projets.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Suivi et ajustement continus du grand programme E conformément à l'évolution des thèmes du mandat de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un mécanisme ascendant consolidé de communication d'informations et de suivi s'appuyant sur des projets • Identification de nouveaux thèmes et mise à jour de thèmes existants d'une manière régulière et selon une perspective favorable aux pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du grand programme E • Rapports sur l'évolution des thèmes • Documents stratégiques • Documents de programme et de projet
Information régulière des parties prenantes sur les priorités, l'état d'application et les résultats du grand programme E	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des parties concernées à l'aide d'outils de communication appropriés 	
Respect par les fonctionnaires de l'ONUDI de normes de qualité clairement définies et convenues relatives à l'identification, à la formulation et à la mise en œuvre de projets (reposant sur la gestion axée sur les résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des documents de projet et de programme • Réaction positive des parties prenantes sur les programmes et projets de l'ONUDI • Réactions positives des fonctionnaires sur la perception claire des normes de qualité • Institutionnalisation de l'échange des connaissances émanant des évaluations • Formation systématique pour tenir les fonctionnaires au courant des méthodologies les plus récentes 	
Organisation efficace et performante de la coopération interne (Siège et représentation hors Siège) et de la coopération externe de l'ONUDI avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation de l'échange d'informations internes • Nombre d'enseignements tirés communiqués 	

Produits

- Identification régulière de l'évolution pertinente des thèmes;
- Révision du programme sur la base d'informations actualisées de suivi;
- Développement de stratégies thématiques importantes en accord/en coordination avec les priorités régionales;
- Disponibilité et diffusion sous une forme accessible d'informations à l'intention des parties prenantes;
- Définition et mise en œuvre de processus/procédures internes d'application de la gestion axée sur les résultats;
- Personnel ayant la qualification requise pour utiliser de manière professionnelle les outils de gestion axée sur les résultats et les instruments de planification et de gestion connexes;
- Mise en place de mesures d'incitation transparentes et axées sur la qualité;
- Définition des responsabilités concernant l'assurance de la qualité de la planification et de la gestion de projets;
- Culture interne de coopération reposant sur l'esprit d'équipe, la coopération interdisciplinaire et l'échange mutuel de connaissances.

Élément de programme E.2. Sources d'énergie renouvelables

Description générale

E.7. L'écart entre la demande et l'offre d'énergie se creusant, les sources d'énergie renouvelables jouent un rôle crucial dans la chaîne d'approvisionnement en énergie visant à répondre à la demande croissante, provenant en particulier de l'industrie des pays en développement. Plusieurs technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables sont apparues comme des solutions économiquement viables et respectueuses de l'environnement qui, mises en œuvre de manière satisfaisante, pouvaient répondre aux besoins énergétiques croissants des PME. L'ONUDI encourage l'adoption de ces technologies dans les PME du secteur manufacturier consommant beaucoup d'énergie, qui ont besoin de force motrice et de chaleur industrielle pour des applications à basse ou haute température comme le séchage (direct et indirect), les fours de séchage, les applications à moyenne et haute température dans les fours métallurgiques, les applications de relaminage, le traitement thermique, la cuisson de céramiques, les réacteurs, etc. Actuellement, ces PME ont en général recours à l'électricité ou à des carburants à base de pétrole liquides ou gazeux comme le fioul ou le kérosène, au charbon et au bois de chauffage. Toutefois, l'augmentation des coûts des combustibles fossiles les a contraintes à étudier sérieusement les différentes sources d'énergie renouvelables pouvant répondre à leurs besoins de manière économique et efficace. Une utilisation accrue des technologies d'exploitation de ces sources d'énergie aiderait non seulement ces PME à devenir plus productives et compétitives, mais permettrait également de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer l'environnement local. L'utilisation de matières premières comme les déchets agricoles pour produire de l'énergie peut ajouter de la valeur aux produits des entreprises qui y font appel et aider en outre à économiser les sources d'énergie peu fiables des réseaux nationaux.

E.8. L'élément de programme comprendra la fourniture de services de coopération technique et de conseils pour le transfert de technologie, le renforcement des capacités, l'amélioration de la productivité et une recherche ciblée par: a) l'exploitation du potentiel des sources d'énergie renouvelables pour des applications industrielles dans certaines PME consommant beaucoup d'énergie; b) le renforcement des capacités d'absorption, de commercialisation et d'adoption par les PME des technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables; et c) la démonstration des avantages économiques qui découlent de l'utilisation de ces technologies pour les applications industrielles dans les pays en développement. Tout particulièrement, l'ONUDI privilégiera les petites centrales hydroélectriques et la bioénergie pour aider les pays en développement et les pays en transition à réaliser leur potentiel pour répondre à leurs besoins énergétiques croissants et renforcer leur sécurité énergétique, et pour contribuer à éliminer les risques associés aux émissions de gaz à effet de serre.

Objectif

E.9. Les PME du secteur manufacturier et d'autres utilisateurs potentiels font appel aux technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables pour des applications industrielles.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Recours aux sources d'énergie renouvelables envisagé dans les plans de développement et autres élaborés par les planificateurs et décideurs des institutions compétentes pour des applications industrielles dans les PME consommant beaucoup d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de développement et autres envisageant le recours aux sources d'énergie renouvelables pour des applications industrielles dans les PME • Documents d'orientation encourageant le recours aux sources d'énergie renouvelables pour des applications industrielles dans certaines PME 	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques des PME • Statistiques des organismes publics concernés • Enquêtes par sondage de l'ONUDI

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Capacités accrues de production et d'assemblage de matériel pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME et autres ayant commencé à produire et utiliser du matériel pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables en remplacement des combustibles fossiles • Chiffre d'affaires des producteurs/assembleurs de matériel pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet

Produits

- Démonstration de la viabilité technique et économique des technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables grâce à des projets pilotes en vue d'accroître les applications industrielles de ces sources d'énergie dans des groupements de PME consommant beaucoup d'énergie;
- Documentation, livres, rapports, brochures et pages Web publiés sur l'efficacité des technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables pour les applications industrielles dans les PME;
- Renforcement des capacités des planificateurs, experts et institutions grâce à une formation, des ateliers, des voyages d'études et des réunions d'experts;
- Aptitude des entreprises, assembleurs, fournisseurs et agents d'entretien de matériel pour l'exploitation de sources d'énergie renouvelables à offrir des services aux PME et aux autres utilisateurs éventuels.

Élément de programme E.3. Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et changements climatiques

Description générale

E.10. Cet élément vise à améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie en contribuant à la transformation des marchés de produits et de services efficaces sur le plan énergétique. À cette fin, il encourage l'utilisation de normes de gestion de l'énergie, l'accélération des investissements des entreprises en vue d'optimiser les systèmes énergétiques et le recours plus systématique à de nouvelles technologies industrielles assurant un bon rendement énergétique au moyen de services consultatifs techniques, financiers et en matière de politique. Une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans l'industrie présente les avantages suivants:

- a) Les économies d'électricité réduisent la nécessité de mettre en place de nouvelles capacités de production d'électricité coûteuses et potentiellement polluantes pour satisfaire la demande croissante;
- b) L'utilisation efficace de la chaleur et de la vapeur industrielles réduit la consommation de combustibles industriels et se traduit par des gains de productivité, une réduction des factures d'énergie et une plus grande compétitivité industrielle;
- c) L'accroissement maîtrisé de la consommation de combustibles et d'énergie dans l'industrie grâce à un meilleur rendement énergétique au stade de l'utilisation finale ralentit la croissance des émissions de gaz à effet de serre nocifs pour le climat.

E.11. L'élément de programme relatif aux changements climatiques vise à appuyer à la fois la démarche d'atténuation (réduire les émissions à la source) et celle d'adaptation (s'adapter aux changements climatiques inévitables). Pour la première, les services d'appui comprennent l'élaboration de projets viables pour réduire les émissions de carbone dans les pays en développement et en transition, ce qui favorise le développement durable au niveau national en plus de contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation des changements

climatiques. Les services d'appui pour la seconde approche comprennent une aide à l'élaboration de programmes et projets pertinents qui mettent l'accent sur les priorités d'adaptation du secteur industriel dans les pays en développement. L'action de l'ONUDI en matière de changements climatiques repose sur les trois activités de programme interdépendantes suivantes:

- a) Appuyer le renforcement des capacités et des institutions du pays hôte pour permettre le transfert de technologie et la vente de droits d'émission de carbone pour investir dans des projets environnementaux dans le secteur industriel et pour augmenter autant que possible le recours à ces solutions, grâce au mécanisme pour un développement propre (MDP) ou au mécanisme d'application conjointe;
- b) Promouvoir les projets relatifs au carbone et appuyer la création de partenariats nouveaux et novateurs entre opérateurs sur le marché du carbone (par exemple, acheteurs et vendeurs d'unités de réduction d'émission);
- c) Maximiser et promouvoir le potentiel de la vente de droits d'émission de carbone pour appuyer le transfert de technologie et le savoir-faire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'exploitation de sources d'énergie renouvelables dans l'industrie.

Objectif

E.12. Transfert de technologies assurant un bon rendement énergétique et soucieuses du climat et apport d'investissements nouveaux et supplémentaires.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Adoption par les gouvernements de normes de gestion de l'énergie compatibles avec les familles ISO 9000 et 14000	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays où les autorités nationales de normalisation ont adopté des normes de gestion de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi du grand programme E • Rapports sur l'évolution des thèmes
Lancement d'un processus de transformation du marché fondé sur des politiques et favorisant les produits et services efficaces sur le plan énergétique dans les pays hôtes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays où l'ONUDI intervient et où les politiques ont été adaptées pour favoriser les technologies de production et les produits efficaces sur le plan énergétique, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents stratégiques • Documents de programmes et de projets
Investissements des entreprises dans des systèmes énergétiques industriels optimisés (systèmes à vapeur, moteur, pompe, air comprimé et ventilation)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises, dans les pays où l'ONUDI intervient, ayant investi dans des systèmes énergétiques optimisés 	
Mise en place de projets et programmes nationaux relevant du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'application conjointe appuyés par une formation et une assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de formation et de forum mondial sur le mécanisme pour un développement propre, le mécanisme d'application conjointe et l'échange des certificats de pollution • Nombre de projets relevant du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'application conjointe élaborés et mis sur le marché • Nombre de plans d'adaptation nationaux prévoyant des technologies d'adaptation pour des projets industriels relevant du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'application conjointe élaborés et mis sur le marché 	

Produits

- Groupes restreints d'individus/entités formés à l'optimisation du système énergétique industriel;
- Projets pilotes en vue de l'application de mesures globales d'économies d'énergie et du transfert de technologies comportant l'évaluation des systèmes énergétiques de sites et l'établissement d'études de faisabilité, de propositions d'investissement, de dossiers de prêt et de plans de travail;
- Outils de renforcement des capacités (programmes de formation, logiciels, études de cas, documents promotionnels) mis en place avec des formateurs;
- Disponibilité et diffusion de publications sur les questions méthodologiques et sur l'approche par programme/secteur dans le cadre du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'application conjointe, ainsi que sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie;
- Élaboration de propositions de projets relevant du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'application conjointe, et de projets d'adaptation;
- Formation de groupes d'experts nationaux à l'élaboration de notes d'informations sur les projets et de documents de projets.

Élément de programme E.4. Production plus propre et durable

Description générale

E.13. La protection de l'environnement dans les entreprises a connu des changements structurels ces dernières années. On a privilégié les techniques de prévention axées sur les processus de production mêmes, qui visent à éviter la formation de déchets ou la pollution, ou à recycler immédiatement les rejets à des fins productives. Non seulement la charge polluante sur l'environnement s'en trouve réduite, mais les entreprises économisent en outre de l'argent puisque les déchets et la pollution sont en fait des ressources inexploitées que l'entreprise a dû acheter. L'élément de programme encourage cette évolution par la création de centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) et la mise en œuvre d'autres projets visant cette forme de production, dont il souligne le rapport coût-efficacité et l'importante contribution à la protection de l'environnement. L'accent est mis à cet égard sur le secteur agro-industriel dans les pays en développement, en particulier sur les industries du cuir, du textile et du bois et sur l'industrie alimentaire. Dans les années à venir, l'élément de programme privilégiera de plus en plus la gestion durable des produits chimiques selon l'approche stratégique sur la gestion des produits chimiques adoptée début 2006 et dont, dans un premier temps, il mettra en œuvre le programme de démarrage rapide. Il mettra également l'accent sur la promotion du concept de leasing écologique, en particulier dans le secteur des produits chimiques, où ses avantages pour l'environnement sont importants.

Objectif

E.14. La réduction de la consommation de ressources, des émissions et des déchets industriels observée dans les entreprises et secteurs ayant des projets dans ce domaine sert de modèle pour une diffusion nationale dans les pays participants.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Entreprises pilotes optimisant les procédés de fabrication et les produits selon les recommandations de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises optimisant les procédés de fabrication selon les recommandations de l'ONUDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Données, enquêtes et statistiques des entreprises • Statistiques des

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Amélioration de la coopération interinstitutions	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des décisions entre institutions chargées d'élaborer le cadre de politique générale en matière de production plus propre • Plans d'action conjoints pour le passage à une production plus propre adoptés par les secteurs concernés dans un certain nombre de pays 	organismes publics pertinents <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes par sondage de l'ONUDI
Offre durable de services à l'industrie par les institutions d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations d'appui (bureaux de conseil, instituts de formation, etc.) offrant à l'industrie des services touchant à la production plus propre 	
Adoption plus systématique de technologies et processus respectueux de l'environnement dans les secteurs agro-industriel et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant adopté des technologies et procédés respectueux de l'environnement • Nombre de centres de traitement des déchets et des polluants créés, mis à niveau et mis en service • Meilleure connaissance des technologies et procédés respectueux de l'environnement 	

Produits

- Information et formation d'entreprises pilotes en vue du passage à une production plus propre et durable;
- Optimisation des procédés de fabrication en termes de consommation des ressources, etc., dans les entreprises pilotes;
- Optimisation des produits en termes de sûreté et de qualité;
- Formation et information des organismes en vue d'une meilleure coordination et du renforcement de la production plus propre et durable au niveau national;
- Offre de services consultatifs et conduite de programmes de sensibilisation;
- Institutions d'appui à l'industrie compétentes formées en vue d'offrir des services aux entreprises.

Élément de programme E.5. Gestion de l'eau

Description générale

E.15. À mesure que les pays en développement développeront leur base industrielle, les niveaux de consommation d'eau par le secteur industriel augmentera, ainsi que le volume et la toxicité des effluents déversés dans les cours d'eau. Cela aura des conséquences particulièrement graves dans de nombreux pays en développement, qui souffrent déjà de pénuries d'eau, susceptibles de s'aggraver avec les changements climatiques. Par conséquent, conformément au septième des objectifs du Millénaire pour le développement et aux décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable de 2002, les pays en développement ont besoin d'une assistance pour a) protéger leurs ressources en eau (à la fois les ressources nationales et celles qu'ils ont en commun avec d'autres pays) des rejets d'effluents industriels; et b) accroître la productivité de l'eau et réduire la consommation excessive d'eau par les entreprises.

Objectif

E.16. Les ressources en eau des industries ayant des projets dans ce domaine sont utilisées de manière rationnelle et le rejet de substances toxiques persistantes et d'autres effluents est réduit au minimum.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Augmentation de la productivité de l'eau, réduction de la quantité et amélioration de la qualité des rejets d'effluents des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant amélioré leur gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques des pays • Statistiques des organismes publics compétents
Mise en œuvre d'un cadre d'action régional concerté entre pays ayant des cours d'eau communs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords, de plans d'action conjoints et autres destinés à améliorer la gestion des ressources de l'écosystème entre pays riverains 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes par sondage de l'ONUDI • Documents de projet

Produits

- Publication et diffusion de documents, livres, rapports, brochures et pages Web;
- Renforcement des capacités à fournir des services consultatifs qualifiés.

Élément de programme E.6. Protocole de Montréal

Description générale

E.17. Il convient de faire cesser progressivement la production et la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone, qui conduisent à la dégradation continue de la santé humaine et du milieu naturel. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal répondent à cette nécessité. L'élément de programme aide les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences de ce dernier au moyen de projets financés par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole.

Objectif

E.18. Les pays reçoivent, pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Montréal, une aide qui prend la forme d'un transfert de technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone pour les pays visés à l'article 5, et d'un appui à la réalisation des objectifs fixés pour 2008 et 2009 en ce qui concerne les tonnages de substances appauvrissant la couche d'ozone à éliminer.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Respect des normes internationales du marché par les entreprises/exploitations agricoles ayant adopté des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises/exploitations agricoles ayant installé des chaînes de production ou adopté des techniques nouvelles utilisant des technologies respectueuses de l'environnement (ne faisant pas appel aux substances appauvrissant la couche d'ozone) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques des entreprises • Rapports de données des organismes publics compétents • Plan de travail annuel,

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Respect, par les pays ayant reçu une aide, des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays signant les amendements au Protocole de Montréal • Nombre de pays ayant adopté une politique conforme au Protocole de Montréal • Nombre de tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone éliminées 	rapport intérimaire et rapport financier de l'ONUDI <ul style="list-style-type: none"> • Rapports de fin de projet

Produits

- Aide aux gouvernements pour renforcer leurs organismes chargés de la protection de la couche d'ozone, la législation, le suivi, la sensibilisation du public et les fonctions de communication dans ce domaine;
- Activités nationales coordonnées entre les agents de réalisation, les donateurs bilatéraux, le Secrétariat du Fonds multilatéral et le Secrétariat de l'ozone;
- Parties prenantes informées et formées;
- Projets de conversion réalisés avec succès;
- Disponibilité et diffusion de documents d'information.

Élément de programme E.7. Convention de Stockholm

Description générale

E.19. Les États parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants s'engagent à prendre des mesures d'ordre juridique et administratif concernant la gestion de l'environnement, y compris à mettre en œuvre des modifications technologiques de fond, afin de se conformer aux prescriptions de la Convention. La production et l'emploi de polluants organiques persistants, ainsi que leur présence dans la biosphère, nuisent gravement à la santé humaine et à l'environnement. Le présent élément de programme permettra d'aider les pays en développement et les pays en transition à appliquer la Convention de Stockholm.

Objectif

E.20. Renforcement des moyens dont disposent les pays pour protéger leur population et leurs ressources environnementales des polluants organiques persistants.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Pays bénéficiaires mieux à même de réduire leurs stocks de polluants organiques persistants	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et application de plans nationaux de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques des entreprises • Statistiques des organismes publics compétents
Utilisation par les pays recevant une aide de l'ONUDI des meilleures pratiques environnementales et des meilleures techniques disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant adopté des technologies fondées sur les meilleures pratiques environnementales et les meilleures techniques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes par sondage de l'ONUDI • Documents de projet

Produits

- Information et formation des parties prenantes concernées en matière de gestion, de maîtrise et d'élimination des polluants organiques persistants;

- Mise en place de projets témoins sur les technologies innovantes;
- Renforcement des capacités nationales en matière de meilleures pratiques environnementales et de meilleures techniques disponibles pour éliminer les polluants organiques persistants.

Élément de programme E.8. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats

Description générale

E.21. Les différents éléments techniques du grand programme E seront mis en œuvre à des degrés et dans des combinaisons variables dans toutes les régions visées par les activités de coopération technique de l'ONUDI. Le présent élément de programme servira à orienter ces activités conformément aux besoins nationaux et aux mesures concertées convenues au titre des bilans communs de pays, établis pour les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à optimiser l'impact par la fourniture de différents services de soutien sur le terrain, et à contribuer à la mobilisation de fonds et à la mise en place de partenariats interinstitutions et de projets conjoints.

E.22. Des services consultatifs seront fournis pour améliorer constamment les programmes et projets de coopération technique du grand programme E. Tout particulièrement, des efforts seront déployés pour mieux concevoir ces programmes et projets, assurer des modalités d'application efficaces, incorporer des activités de communication d'informations et de suivi adaptées et veiller à ce que les enseignements tirés des évaluations soient appliqués efficacement. En outre, des services d'administration et de coordination des fonds seront fournis, ce qui permettra de faire mieux comprendre aux États Membres les activités de l'Organisation.

E.23. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts de mobilisation de fonds pour le grand programme E viseront essentiellement le renforcement de la coopération déjà étroite avec le Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans leurs domaines d'action. En particulier, les nouvelles politiques du FEM devraient offrir à l'ONUDI de meilleures possibilités d'action, en particulier dans le domaine des polluants organiques persistants, des eaux internationales et des changements climatiques (utilisation rationnelle de l'énergie et sources d'énergie renouvelables). Des consultations avec les donateurs visant à garantir la disponibilité du cofinancement nécessaire ont déjà été entreprises, et les ministères de l'environnement en particulier seront sollicités dans ce cadre. Dans le cas d'une production plus propre et durable, on cherchera à établir une coopération stratégique avec les donateurs clefs intéressés.

E.24. Les pays les moins avancés sont considérés par l'ONUDI comme un groupe spécifique de pays, auquel la priorité est donnée dans le domaine de la coopération technique et auquel l'Organisation peut apporter une contribution qui aura un impact. Les efforts de mobilisation de fonds pour les pays les moins avancés seront intensifiés au cours de l'exercice biennal.

Objectif

E.25. Le grand programme E est élaboré, examiné, mis en œuvre, financé et évalué selon les besoins identifiés et conformément aux priorités des donateurs (traditionnels et non traditionnels) et aux activités communes du système des Nations Unies.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Élaboration de relevés récapitulatifs des services, de documents de programme pour les programmes intégrés et de documents de projet pour les projets autonomes par le personnel de l'ONUDI, et examen et approbation de ces documents par les organes compétents (Groupe consultatif sur la qualité, Comité d'approbation des programmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents approuvés (relevés récapitulatifs des services, documents de projets) par rapport au nombre de documents présentés 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de programme de l'ONUDI • Rapports de l'ONUDI • Enquêtes auprès des donateurs • Enquêtes auprès des parties prenantes et des partenaires dans les pays • Documents de projets
Processus d'examen et d'approbation des relevés récapitulatifs des services et des documents de projet transparent et fondé sur des critères de qualité (évaluation) clairement définis et généralement admis	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la part de projets financés et exécutés par l'ONUDI qui satisfont réellement aux critères définis pour l'approbation d'un projet 	
Formulation de projet et procédures de financement étroitement liées pour une utilisation rationnelle des ressources humaines de l'ONUDI dans l'élaboration de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de documents de projet mobilisant un financement suffisant 	
Services disponibles en temps utile pour faire face aux besoins émergents des pays, notamment le développement d'alliances et de partenariats nationaux pour lutter contre la pauvreté dans les sous-régions les plus démunies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions formulées pour répondre aux besoins émergents des pays • Nombre d'initiatives lancées pour résoudre les questions de pauvreté • Réactions positives des bénéficiaires 	

Produits

- Définition, communication et application des normes de qualité régissant la formulation et l'examen des projets, ainsi que leur processus d'approbation;
- Processus de formulation et d'approbation strictement respectés, à quelques exceptions justifiées près;
- Maintien de relations étroites avec les parties prenantes et les donateurs afin d'établir un lien entre la formulation et le financement de projets;
- Renforcement de l'interaction entre la représentation hors Siège et le Siège;
- Garantie de conseils de qualité aux gouvernements, notamment de l'appui aux activités nationales de développement économique et aux plans de développement;
- Développement de partenariats concrets avec les institutions régionales et/ou nationales de développement.

GRAND PROGRAMME F. PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS

Description générale

F.1. Le grand programme F comprend trois programmes transversaux qui, complétant les autres grands programmes, sont destinés à améliorer la cohérence et la qualité des activités de coopération technique et de forum mondial menées par l'ONUDI. Le programme F.1 englobe le programme de recherche industrielle et les services fournis par l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles. Le programme F.2 aide à concevoir et coordonner des projets et programmes en faveur de la coopération Sud-Sud, de l'assistance aux pays les moins avancés (PMA) et des pays qui connaissent des problèmes de sécurité humaine du fait de situations d'urgence complexes. Il tire en outre parti des services fournis par les organisations de la société civile à l'appui des activités de l'ONUDI. Le programme F.3 traite de la dimension régionale des activités de l'ONUDI et met l'accent en particulier sur les opérations sur le terrain, y compris la coopération avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux.

F.2. L'orientation et l'encadrement de ce grand programme seront assurés, comme il convient, par les directeurs et les directeurs principaux concernés. Il s'agira d'assurer la supervision technique et l'encadrement, notamment en donnant sur le plan interne des orientations aux fonctionnaires de l'Organisation et en contribuant à promouvoir à l'extérieur les activités de l'Organisation.

Objectif général

F.3. Le grand programme doit promouvoir la coopération industrielle dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale en sortie de crise et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur les PMA. Il vise aussi la prestation par l'ONUDI aux États Membres de services touchant à la recherche et aux statistiques industrielles, une collaboration étroite avec les organisations de la société civile et la cohérence des services de l'ONUDI aux niveaux des pays et des régions.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			Total	
			Budget ordinaire	Budget opérationnel		
60,35	90,75	151,10	Dépenses de personnel	18 380 775	5 186 255	23 567 030
			Consultants	935 600		935 600
			Réunions	610 000		610 000
			Voyages autorisés	1 244 800		1 244 800
			Dépenses de fonctionnement	7 032 348	257 377	7 289 725
			Technologies de l'information et de la communication	1 000		1 000
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	1 376 123		1 376 123
			Total (dépenses) (montants bruts)	29 580 646	5 443 632	35 024 278
			Recettes	(1 551 450)		(1 551 450)
			Total (ressources) (montants nets)	28 029 196	5 443 632	33 472 828
Coopération technique (fonds extrabudgétaires) 9 742 000			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)		43 214 828	

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
F.1. Recherche et statistiques industrielles	14,35	13,25	6 955 092		6 955 092
F.2. Programmes spéciaux	16,35	7,10	6 804 866	9 742 000	16 546 866
F.3. Cohérence aux niveaux des pays et des régions	29,65	9,40	11 593 245		11 593 245
F.4. Appui aux opérations hors Siège		61,00	8 119 625		8 119 625
F. Total, grand programme	60,35	90,75	33 472 828	9 742 000	43 214 828

Programme F.1. Recherche et statistiques industrielles

Description générale

F.4. L'objectif premier de ce programme est de fournir des analyses solides sur lesquelles fonder la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et politiques industrielles afin que l'augmentation de la productivité et les changements structurels contribuent davantage au développement industriel durable et que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'en trouve facilitée.

F.5. Les statistiques, recherches et services fondés sur les connaissances fournis dans le cadre de ce programme permettent de mettre en œuvre et de concevoir les grands programmes thématiques et les initiatives spéciales de l'ONUDI. Ils participent à l'amélioration de la base analytique sur laquelle s'appuient: a) la promotion du développement industriel et de la croissance économique en tant que conditions nécessaires pour réduire durablement la pauvreté; b) le renforcement des capacités industrielles en vue de l'accès aux marchés et de leur développement; et c) l'amélioration du transfert, de la diffusion et de l'assimilation de technologies respectueuses de l'environnement.

F.6. Le premier programme vise à aider les pays en développement et les pays en transition à se donner les moyens de comprendre la manière dont le développement industriel peut contribuer à leur croissance économique. En particulier, les recherches porteront avant tout sur des questions clefs telles que les effets de la productivité sur la croissance économique et le progrès social et ceux de l'intégration internationale sur l'industrie et la croissance; elles viseront aussi à évaluer les perspectives de développement industriel aux niveaux des pays et des régions. Le programme aidera encore à analyser la performance industrielle. Cet élément porte sur la réalisation, la tenue à jour et la diffusion de la base de données mondiales sur la productivité (World Productivity Database) et du tableau de bord du développement industriel de l'ONUDI. Les résultats du programme de recherche seront diffusés au moyen de grands rapports, d'articles scientifiques et de documents de travail. Ils permettront en outre de disposer d'informations et d'analyses déterminantes à la fois pour la conception de stratégies et politiques de développement industriel et pour la formulation des programmes intégrés de l'ONUDI.

F.7. Un des éléments clefs du programme concernera l'exécution du mandat international de l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles. L'utilité de la production et de la diffusion de statistiques industrielles structurelles tient à la relation entre croissance macroéconomique et réduction de la pauvreté. Dans le même temps, compte tenu de la mondialisation, les notions de productivité par branche d'activité, de facteurs dynamiques de croissance, d'avantages comparatifs, de déterminants de la compétitivité et de changements structurels connexes sont de plus en plus importantes pour analyser la croissance macroéconomique et élaborer des solutions industrielles. Les chercheurs et analystes sont donc demandeurs de statistiques économiques spécialisées pour étudier les incidences de la mondialisation sur les différents pays. La base de statistiques industrielles de l'ONUDI et l'*International Yearbook of Industrial Statistics*, en particulier, resteront des sources privilégiées de statistiques pour les pouvoirs publics, les entreprises industrielles, les institutions de savoir, les chercheurs et l'ONUDI. Le programme visera ainsi à améliorer encore les services statistiques fournis par l'ONUDI, des points de vue tant de la qualité et de la quantité des

données stockées dans la base de statistiques de l'Organisation que de la facilité d'utilisation des produits destinés à être diffusés, grâce à la mise à niveau du système de production, de stockage et de diffusion des statistiques industrielles clefs. Le programme recouvre en outre des activités de coopération technique destinées à renforcer les capacités des services de statistique nationaux dans le domaine industriel.

Objectif

F.8. Ce programme a pour objectif d'améliorer les capacités d'analyse et de prise de décision des pouvoirs publics et du secteur privé dans la formulation, l'application et le suivi des stratégies et des politiques visant à promouvoir et à favoriser un développement industriel durable et à contribuer ainsi à l'augmentation de la productivité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
14,35	13,25	27,60	Dépenses de personnel	4 736 240	5 386 840
			Consultants	554 900	554 900
			Réunions	163 100	163 100
			Voyages autorisés	175 600	175 600
			Dépenses de fonctionnement	277 200	277 200
			Technologies de l'information et de la communication	1 000	1 000
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	396 452	396 452
			Total (dépenses) (montants bruts)	6 304 492	6 955 092
			Total (ressources) (montants nets)	6 304 492	6 955 092

Élément de programme F.1.1. Recherche stratégique

Description générale

F.9. Cet élément de programme poursuivra l'application du programme de recherche. Les travaux de recherche viseront toujours principalement à mieux appréhender la relation entre développement industriel et croissance. Des études seront menées dans des domaines comme la mesure de la productivité dans les pays en développement; l'analyse des différents déterminants de la productivité; l'examen de la relation entre industrie, commerce, investissement et croissance; l'actualisation et la tenue de la base de données mondiales sur la productivité et du tableau de bord du développement industriel; et l'élaboration d'une méthode propre à l'ONUDI pour évaluer le potentiel de développement industriel aux niveaux des pays et des régions.

F.10. Les activités de recherche seront menées en coopération étroite avec les activités de coopération technique et avec un réseau externe de recherche qui a été progressivement mis en place ces dernières années avec des universités et des centres d'excellence internationalement renommés.

F.11. Les résultats de recherche seront diffusés sur le site Web de l'ONUDI, dans ses publications et à l'occasion de présentations, d'ateliers et de réunions d'experts. Ils devraient aider à perfectionner le processus d'élaboration des stratégies et des politiques dans les pays en développement et les pays en transition. Ils contribueront par ailleurs à améliorer les bases analytiques et le cadre d'action des grands programmes et des initiatives spéciales de l'ONUDI.

Objectif

F.12. Les pouvoirs publics et l'ONUDI font appel à la recherche industrielle pour élaborer des politiques de réforme économique structurelle et de développement industriel.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Pouvoirs publics, secteur privé et institutions de savoir faisant appel à la recherche stratégique et aux analyses régionales concernant les questions industrielles clefs pour élaborer des stratégies, politiques et programmes industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution visible du Service de la recherche et des études statistiques de l'ONUDI à l'élaboration des stratégies, programmes et projets de l'Organisation • Études économiques sur la productivité, la croissance et le changement structurel dans la perspective de programmes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations, conclusions et recommandations des rapports de recherche, colloques et documents de travail de l'ONUDI • Contenu des bases de données d'information et de recherche de l'ONUDI • Résultats, observations et recommandations de politique générale des bilans de pays et de région de l'ONUDI
Amélioration des bases analytiques des grands programmes, de la coopération technique et des initiatives spéciales de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution visible du Service de la recherche et des études statistiques de l'ONUDI à l'élaboration des stratégies, programmes et projets de l'Organisation • Études économiques sur la productivité, la croissance et le changement structurel dans la perspective de programmes thématiques 	

Produits

- Base de données mondiales sur la productivité;
- Rapports de recherche;
- Tableau de bord du développement industriel de l'ONUDI;
- Indices de performance compétitive de l'industrie;
- Bilans de pays et de région quant aux perspectives de croissance industrielle.

Élément de programme F.1.2. Statistiques industrielles

Description générale

F.13. Cet élément de programme fournit le cadre de l'exécution du mandat international de l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles. Il porte également sur la coopération de l'Organisation avec la communauté statistique internationale pour l'élaboration et la promotion d'une méthodologie uniforme de production et diffusion de données et sur la division internationale du travail en matière de statistiques.

F.14. L'élément de programme fournit aux parties prenantes et chercheurs du monde entier, qui ont pour but la formulation, l'application et le suivi de stratégies, politiques et programmes viables de développement industriel, des informations statistiques sur l'industrie cohérentes et comparables d'un pays à l'autre.

F.15. La base de statistiques industrielles de l'ONUDI offre aussi un fondement concret pour les activités de coopération technique et de recherche de l'Organisation, en particulier pour le tableau de bord sur le

développement industriel, la base de données mondiales sur la productivité et les bilans de pays établis conformément à la méthode retenue par l'ONUDI.

F.16. Des services techniques sont fournis aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à renforcer les capacités de leurs services nationaux de statistique en matière de production, de tenue à jour, d'analyse et de diffusion de statistiques industrielles.

Objectif

F.17. Les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions de savoir ont accès à des statistiques industrielles de grande qualité, sur lesquelles ils s'appuient pour décider de la politique à suivre.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Statistiques industrielles précises et cohérentes à la disposition des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions de savoir	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de la base de statistiques industrielles de l'ONUDI au sein des pouvoirs publics, des organismes du secteur privé et des institutions de savoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête annuelle auprès des utilisateurs de données et informations sur la diffusion de données de l'ONUDI • Rapports finaux des projets de coopération technique portant sur les statistiques industrielles et des formations de groupe • Informations sur la fourniture de données en interne • Évaluation des données et métadonnées communiquées à l'ONUDI par les services nationaux de statistique
Meilleure performance des services nationaux de statistique en matière de statistiques industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services nationaux de statistique qui, ayant bénéficié de projets de coopération technique de l'ONUDI, ont amélioré leurs systèmes de statistiques industrielles 	
Utilisation accrue des statistiques industrielles dans les projets de recherche et de coopération technique de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de coopération technique et de recherche faisant appel aux statistiques industrielles de l'ONUDI 	
Amélioration de la méthodologie uniforme de production et de diffusion de statistiques industrielles suivie par la communauté statistique internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services nationaux de statistique utilisant la méthodologie uniforme de production de statistiques industrielles 	

Produits

- Divers produits destinés à être diffusés, réalisés à partir de la base de statistiques de l'ONUDI;
- Projets de coopération technique portant sur les statistiques industrielles dans au moins cinq services nationaux de statistique;
- Fourniture de sous-ensembles de données issues de la base de statistiques de l'ONUDI aux utilisateurs internes selon les spécifications définies par eux;
- Services consultatifs à la communauté statistique internationale pour l'élaboration et la promotion d'une méthodologie uniforme de production et de diffusion d'informations statistiques aux niveaux national et international.

Programme F.2. Programmes spéciaux

Description générale

F.18. Ce programme comprend trois volets spéciaux de nature transversale: coopération Sud-Sud et assistance aux PMA; prévention des crises grâce à une activité économique durable à l'échelle locale, et reconstruction industrielle et développement économique en sortie de crise; et établissement de rapports de travail étroits avec les organisations du secteur privé et de la société civile concernées.

Objectif général

F.19. Ce programme a pour objectif général de définir les stratégies de l'ONUDI, de coordonner les activités de coopération technique de l'Organisation et de fournir des services spécialisés dans les domaines précités.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	16,35			7,10	23,45	
			Consultants	155 000		155 000
			Réunions	111 200		111 200
			Voyages autorisés	220 400		220 400
			Dépenses de fonctionnement	88 200		88 200
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	979 671		979 671
			Total (dépenses) (montants bruts)	5 682 526	1 196 040	6 878 566
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		9 742 000	Recettes	(73 700)		(73 700)
			Total (ressources) (montants nets)	5 608 826	1 196 040	6 804 866
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			16 546 866

Élément de programme F.2.1. Coopération Sud-Sud et PMA

Description générale

F.20. L'idée qui sous-tend la coopération Sud-Sud est que, systématiquement mises à profit et partagées, les multiples connaissances et capacités que possède le Sud peuvent aider les pays en développement à prendre une part active à l'économie mondiale. Le programme de coopération Sud-Sud vise ainsi à développer ou renforcer les capacités techniques et économiques des pays en développement afin de rendre ces pays plus compétitifs et de fonder la coopération entre eux sur leurs besoins socioéconomiques et des intérêts communs. Ce programme sera mis en œuvre en tenant pleinement compte du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA et de la nécessité de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

F.21. Les éléments du programme tendent à mettre en place une plate-forme institutionnelle qui favorise:

- a) La création de conditions propices à la coopération industrielle Sud-Sud;
- b) Les partenariats d'entreprises en vue du transfert et de la diffusion de technologie;
- c) L'échange d'idées sur la transposition de pratiques optimales particulières à un produit;

- d) La mise en commun de connaissances, d'expériences et de solutions relatives au développement;
- e) La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour ce qui est des engagements 4 (Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation), 5 (Renforcer le rôle du commerce dans le développement) et 6 (Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement).

Objectif

F.22. Les pouvoirs publics et le secteur privé mettent en commun et suivent des pratiques et politiques optimales en matière de technologie et de gestion, dans le cadre d'un partenariat mutuellement avantageux pour les PMA et la coopération Sud-Sud.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Amélioration des stratégies et méthodes des États Membres de l'ONUDI en vue d'une coopération Sud-Sud renforcée, en particulier avec les PMA	<ul style="list-style-type: none"> • Réactions des États Membres concernant le document de réflexion et de stratégie de l'ONUDI qui leur a été distribué en coordination avec le Groupe des 77 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactions des États Membres de l'ONUDI • Accords et protocoles d'accord signés avec des pays hôtes pour favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération technique dans les PMA • Programmes et projets élaborés et mis en œuvre, notamment le rôle joué par les institutions locales • Activités conjointes • Programmes et projets • Participation active à des réunions interinstitutions • Activités de recherche conjointes • Suivi des projets connexes • Suivi des positions en matière de normes commerciales et environnementales
Dans des pays pilotes, infrastructure institutionnelle favorisant la coopération Sud-Sud et la coopération technique dans les PMA	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de critères et lignes directrices pour les programmes et projets de coopération technique dans le cadre de la coopération Sud-Sud • Nombre de services fournis par les centres de coopération industrielle Sud-Sud 	
Renforcement des partenariats interinstitutions pour la coordination de la coopération Sud-Sud et de l'assistance aux PMA	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de mécanismes pour la centralisation des ressources, la mobilisation de fonds, la réalisation d'études et de travaux de recherche conjoints et l'élaboration de programmes, et création de nouveaux partenariats 	

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Coopération régionale et triangulaire renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et résultats des projets régionaux de promotion de la coopération Sud-Sud financés et renforcement de l'intégration régionale (coopération triangulaire comprise) • Positions communes en matière de normes commerciales et environnementales 	

Produits

- Ajustement continu de la stratégie de l'Organisation quant aux méthodes et approches de renforcement de la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur le groupe des PMA;
- Établissement de documents d'analyse et de réflexion sur le mécanisme institutionnel de coopération Sud-Sud et le programme en faveur des PMA;
- Programmes d'appui aux institutions et aux politiques en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment l'appui aux entreprises des PMA dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDI;
- Conclusion d'accords sur les arrangements opérationnels et la création de centres industriels Sud-Sud dans des pays pilotes sélectionnés;
- Réunions d'experts sur la coopération Sud-Sud mettant l'accent sur le groupe des PMA et établissement de rapports de programmes;
- Participation et représentation aux réunions de coordination à l'échelle du système et présentation du rôle joué par l'ONUDI en faveur de la coopération Sud-Sud et des programmes relatifs aux PMA, aux petits États insulaires en développement et aux pays sans littoral;
- Élaboration de contributions techniques et sectorielles sur la mise en œuvre d'activités de coopération Sud-Sud conformément au Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA;
- Mise en place de réseaux et de méthodes pour la coordination de la coopération technique avec les groupes régionaux et sous-régionaux, et création de partenariats avec des groupes sous-régionaux sélectionnés grâce à des fonds provenant de la coopération triangulaire;
- Élaboration de programmes régionaux pour le renforcement des capacités, les flux d'investissement, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le développement du potentiel commercial et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et de sources d'énergie renouvelables.

Élément de programme F.2.2. Sécurité humaine et relèvement après les crises

Description générale

F.23. L'élément de programme, qui concerne les questions de sécurité humaine, porte à la fois sur les risques et sur les situations de précarité qui mettent en danger des vies humaines. Il comporte deux volets: a) la prévention des crises grâce à une activité économique viable à l'échelle locale; et b) le relèvement industriel et le développement économique après les crises. Il couvre quatre aspects:

- a) Participation au dialogue international sur les meilleures méthodes et les leçons apprises concernant en particulier des questions de sécurité humaine ayant trait à l'économie et à l'environnement;

- b) Conclusion d'un accord de principe avec les partenaires de l'ONUDI sur le rôle potentiel de l'Organisation dans les activités touchant à la sécurité humaine;
- c) Participation, au niveau des pays, avec les organismes des Nations Unies, à la définition de la portée de programmes concernant les questions de sécurité humaine, en particulier les secours, le relèvement et le développement durable;
- d) Exécution d'activités opérationnelles susceptibles de répondre aux besoins et aux problèmes identifiés dans les situations tant de prévention que de sortie de crise.

F.24. Les services spécifiques fournis au titre de ce programme seront notamment les suivants:

- a) Assistance pour l'accès aux infrastructures de base, dont l'eau, le système d'assainissement et les matériaux de construction ainsi que les sources d'énergie renouvelables à des fins productives dans les situations de sortie de crise et les situations où les groupes les plus vulnérables ne peuvent satisfaire leurs besoins élémentaires;
- b) Développement économique au niveau local par la promotion d'actions collectives et la mise en place d'installations de production communes afin d'assurer un niveau minimum de production, de formation et de cohésion sociale aux groupes les plus vulnérables, en mettant l'accent en particulier sur les femmes et les jeunes;
- c) Après les crises, assistance efficace et en temps voulu pour le relèvement industriel et la restauration des moyens de production du secteur privé, dont l'infrastructure physique de production, le redressement et la revitalisation des micro-, petites et moyennes entreprises, ainsi que la prise en compte de leurs capacités dans les programmes de redressement;
- d) Reconstruction des capacités institutionnelles, en particulier celles des organisations du secteur privé, après les crises; renforcement des organisations de la société civile qui fournissent des services aux plus vulnérables afin qu'elles améliorent leurs services et leurs activités de sensibilisation.

Objectif

F.25. Redressement des structures industrielles et productives et des économies des pays sortant de crises – dues à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme – et renforcement de la sécurité humaine de groupes vulnérables se trouvant dans des situations particulièrement préoccupantes.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Conclusion et entretien d'alliances stratégiques avec des organismes des Nations Unies partenaires, des organisations de la société civile et d'autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'alliances stratégiques conclues 	<ul style="list-style-type: none"> • Publications sur le rôle joué par l'ONUDI dans le domaine de la sécurité humaine • Rapports sur l'exécution des programmes • Informations obtenues grâce aux réseaux
Satisfaction des besoins élémentaires de l'outil de production et des ménages grâce à l'accès aux infrastructures de base dans les situations de sortie de crise et les situations où les groupes les plus vulnérables ne peuvent satisfaire leurs besoins élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités et PME bénéficiant d'infrastructures de base • Nombre de collectivités et PME participant à l'entretien, à l'installation et à la promotion des infrastructures de base 	

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Constitution d'une capacité productive au niveau local, l'accent étant mis sur les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'unités de production locales exploitées par des groupes parmi les plus vulnérables 	
Relèvement des entreprises locales et restauration des moyens de production du secteur privé et des PME, et prise en compte de ces moyens dans les programmes de redressement; promotion de l'investissement intérieur et étranger, et (r)établissement d'un certain niveau de compétitivité et de relations commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises remises sur pied • Nombre de PME créées, revitalisées et prises en compte dans les programmes de redressement économique • Plans d'action approuvés par les pouvoirs publics et le secteur privé avec pour objectif de revitaliser les investissements et (r)établir des relations commerciales 	
Reconstitution et/ou renforcement des capacités institutionnelles du secteur privé et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'organisations du secteur privé et de la société civile ayant reçu une aide • Nombre d'ateliers et de séminaires de formation destinés à renforcer les capacités des organisations du secteur privé et de la société civile 	

Produits

- Réseaux d'acteurs clefs dans le domaine de la sécurité humaine;
- Organisation de réunions d'experts sur les questions de sécurité humaine, notamment sur les femmes et les jeunes, et participation à de telles réunions;
- Promotion des activités menées par l'ONUDI dans le domaine de la sécurité humaine, y compris des publications;
- Mise en œuvre, au niveau local, de programmes et projets d'accès aux infrastructures de base, à savoir l'eau et le système d'assainissement, des logements et des matériaux de construction à bon marché et des sources d'énergie renouvelables en situations de sortie de crise où les groupes les plus vulnérables ne peuvent satisfaire leurs besoins élémentaires;
- Programmes et projets comprenant un ensemble intégré de services destinés aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes;
- Évaluations des capacités productives locales pour le redressement, le développement et l'infrastructure de production;
- Programmes et projets d'appui direct et services de conseil et de renforcement des capacités pour le relèvement des secteurs industriels, notamment la promotion de l'investissement intérieur et étranger et le (r)établissement d'un certain niveau de compétitivité et de relations commerciales;
- Programmes et projets de renforcement des capacités de conseil, de sensibilisation, de service et de travail en réseau des associations professionnelles, et organisations de la société civile qui viennent en aide aux plus vulnérables.

Élément de programme F.2.3. Partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile

Description générale

F.26. Il importe que l'ensemble de l'économie soit productif si l'on veut que les programmes de réforme des pays en développement s'inscrivent dans la durée. On ne saurait y parvenir sans créer et renforcer un tissu de relations entre agents économiques, marchés et institutions susceptibles d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti des échanges internationaux et des flux d'investissement. Les organisations du secteur privé et de la société civile jouent un rôle déterminant dans ce tissu de relations en contribuant à la formation d'un capital social par l'établissement de partenariats et la mise en place de capacités et de synergies locales entre les divers programmes et les principales parties intéressées et favorisent ainsi l'accroissement de la productivité. Les organisations de la société civile servent d'institutions d'appui, de prestataires de services et de défenseurs des intérêts de leurs parties prenantes. Le concept d'organisation de la société civile recouvre non seulement les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, mais également une multiplicité de groupes et associations, y compris les organisations représentatives du secteur privé.

F.27. Les partenariats entre l'ONUDI et les organisations de la société civile relèvent d'une activité de coordination transversale qui englobe l'agro-industrie, le regroupement d'entreprises, le développement des PME, la promotion des investissements et le transfert de technologie, la qualité et la normalisation, les sources d'énergie renouvelables et l'environnement, et la sécurité humaine et l'aide aux groupes de population vulnérables et à ceux qui sortent de crises. L'élément de programme sert à fournir des conseils pratiques sur le rôle des organisations de la société civile en général – et sur celui des associations de femmes et des groupes de jeunes en particulier – dans tous les domaines d'activité de l'ONUDI. Il coopère avec les services compétents à la conception, à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de coopération technique faisant intervenir les organisations de la société civile en tant que partenaires, interlocutrices ou bénéficiaires. Il assure la participation des organisations de la société civile aux activités de forum mondial et la liaison avec celles de ces organisations qui sont liées à l'industrie et celles qui bénéficient du statut consultatif auprès de l'ONUDI.

Objectif

F.28. Les organisations de la société civile jouent efficacement leur rôle de sensibilisation et fournissent des services utiles à leurs membres, dans tous les domaines d'activité de l'ONUDI.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Consolidation et approfondissement des liens entre l'ONUDI et les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes et les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données de références sur le nombre de partenariats conclus avec des organisations de la société civile dans le cadre d'activités de coopération technique • Données sur les organisations de la société civile bénéficiant d'activités de coopération technique menées par l'ONUDI • Nombre d'organisations de la société civile participant à des activités de forum mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les données de référence • Rapports sur l'exécution des programmes • Informations obtenues grâce aux réseaux
Institutions d'appui renforcées, qui fournissent à leurs membres des services tels que la diffusion d'informations, de connaissances actuelles et de pratiques optimales ou la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séminaires de formation organisés par des organisations de la société civile avec le concours de l'ONUDI • Nombre de bénéficiaires au final • Quantité d'informations, de connaissances actuelles et de pratiques optimales diffusées et nombre de groupes cibles en ayant bénéficié 	

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Durabilité de l'assistance	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'organisations de la société civile capables de fournir des services de façon autonome après l'achèvement des projets ou des programmes	

Produits

- Éléments de programme axés en particulier sur les associations de femmes et les groupes de jeunes;
- Publication régulière d'un rapport sur la contribution des organisations de la société civile au renforcement des capacités productives;
- Ateliers et séminaires de formation pour améliorer la capacité des organisations de la société civile à assumer une fonction de sensibilisation;
- Services techniques fournis aux institutions d'appui;
- Centre de documentation spécialisé (plate-forme Internet) qui fournit aux organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, ainsi qu'à leurs membres, des services sur mesure en vue de l'établissement de réseaux;
- Établissement et entretien de relations avec les organisations de la société civile ayant bénéficié d'une assistance de l'ONUDI.

Programme F.3. Cohérence aux niveaux des pays et des régions

Description générale

F.29. Le programme permettra de maintenir la présence active de l'ONUDI sur le terrain et de coordonner les aspects administratifs et de gestion de ces activités, de manière à assurer une approche cohérente, à promouvoir des initiatives pour renforcer les opérations hors Siège de l'Organisation et à apporter aux fins de ces opérations un appui et des conseils sous la forme de manuels et d'installations de communication. Pour ce faire, il tirera pleinement parti de mécanismes comme les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il visera à promouvoir la contribution de l'Organisation au développement industriel durable et le renforcement des activités de coopération technique qu'elle mène au niveau des pays dans un cadre multilatéral grâce à son réseau de bureaux extérieurs qui est constitué des deux éléments suivants:

a) **Bureaux extérieurs:** Compte tenu de la cohérence accrue recherchée au niveau des pays et des efforts déployés par l'ONUDI pour décentraliser davantage ses activités vers le terrain, le programme doit faire en sorte que l'Organisation tienne véritablement compte des besoins des pays concernés dans ses activités et qu'elle fournisse de manière plus efficace ses services aux pays destinataires. Pour représenter l'ONUDI sur les plans national et sous-régional, les bureaux extérieurs (bureaux régionaux et de pays) assurent une interaction efficace entre l'Organisation et le pays d'accueil ainsi que d'autres pays desservis. En plus de ces fonctions, les bureaux régionaux guident et appuient les comptoirs de l'ONUDI relevant d'eux.

b) **Comptoirs de l'ONUDI, y compris bureaux de liaison:** L'Accord de coopération avec le PNUD conclu le 23 septembre 2004 a ouvert la voie à un nouveau modèle de représentation hors Siège, qui permettrait à l'ONUDI d'étendre sa présence sur le terrain tout en optimisant les effets de synergie à l'échelle du système des Nations Unies. Sur la base de programmes conjoints de coopération technique, la tâche de ce programme consistera à étoffer et à élargir le portefeuille des activités de base de l'Organisation, surtout dans le domaine du développement du secteur privé dans les pays en

développement et dans les pays en transition autres que ceux qui abritent actuellement un bureau extérieur de l'ONUDI.

F.30. Conformément aux recommandations présentées dans le rapport de la Commission du secteur privé et du développement, ce programme sert à promouvoir, conjointement avec le PNUD, un développement industriel durable compatible avec les priorités nationales et les objectifs du Millénaire pour le développement.

F.31. Les services sont fournis par l'intermédiaire d'un réseau de comptoirs de l'ONUDI installés dans les bureaux du PNUD. Chaque comptoir est doté d'un administrateur, prenant le titre de Chef des opérations de l'ONUDI, qui exerce les fonctions de spécialiste du développement industriel.

F.32. La mise en place des comptoirs de l'ONUDI se fait progressivement. Au cours d'une phase pilote de partage des coûts, 13 nouveaux comptoirs ont été établis en 2005-2006. La performance du programme a été évaluée en 2006 conjointement par l'ONUDI et le PNUD, qui ont conclu pour l'essentiel qu'il convenait de poursuivre cette collaboration. Le nombre de comptoirs installés devrait passer à 30 dans le courant de l'exercice 2008-2009. Des ressources budgétaires étant toujours prévues pour 20 comptoirs, tout comptoir supplémentaire devra être financé au moyen de ressources extrabudgétaires.

F.33. Les priorités et les domaines d'action privilégiés varient d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Les priorités régionales prévues sont présentées dans les grands programmes C, D et E (élément Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

F.34. Pour refléter ces divers besoins nationaux et régionaux dans les politiques de l'ONUDI, le programme procédera région par région et établira des relations avec les États Membres et/ou les groupes régionaux et avec les pays destinataires tant au Siège que sur le terrain. Il sera aussi en relation avec les bureaux régionaux respectifs du PNUD en vue de l'application de l'Accord de coopération ONUDI/PNUD, en ce qui concerne en particulier les comptoirs de l'ONUDI.

Objectif

F.35. Parvenir à des solutions optimales pour toutes les parties concernées en agissant en concertation continue avec les partenaires de l'ONUDI, à titre individuel ou en groupe:

- a) En offrant une perspective régionale et un moyen de liaison entre les organes directeurs de l'ONUDI et l'Organisation et entre l'ONUDI et les pays bénéficiaires en ce qui concerne les questions d'orientation et de programmation;
- b) En facilitant les activités de l'ONUDI dans la région et dans les pays concernés, notamment en assurant la présence active de l'Organisation dans certains pays et sa représentation aux niveaux régional et national.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	29,65			9,40	39,05	
			Consultants	225 700		225 700
			Réunions	335 700		335 700
			Voyages autorisés	848 800		848 800
			Dépenses de fonctionnement	114 900		114 900
			Total (dépenses) (montants bruts)	9 031 080	2 637 515	11 668 595
			Recettes	(75 350)		(75 350)
			Total (ressources) (montants nets)	8 955 730	2 637 515	11 593 245

Éléments de programmes F.3.1 à F.3.5. Programmes régionaux

Description générale

F.36. Ces éléments de programme fourniront des services analogues aux cinq régions desservies par l'ONUDI, à savoir l'Afrique subsaharienne, les pays arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe et les nouveaux États indépendants (NEI). Compte tenu de la similitude des services fournis et de la ressemblance correspondante des objectifs, des aboutissements, des indicateurs de performance et les produits escomptés, les cinq éléments de programme sont présentés dans un même texte. Les priorités régionales prévues sont décrites dans les grands programmes C, D et E (élément Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

Objectif

F.37. Les solutions apportées par l'ONUDI aux problèmes industriels et économiques des régions et des pays vont dans le sens du mandat mondial de l'Organisation, des activités communes au système et des priorités des pays en matière de développement, elles sont solides du point de vue technique et largement reconnues au sein de la communauté des donateurs et autres parties prenantes.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Capacité de l'ONUDI de s'adapter aux priorités nationales et régionales et aux priorités des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Étoffement constant du portefeuille d'activités de l'ONUDI (y compris la mobilisation de fonds) au niveau des pays • Participation active des partenaires et donateurs nationaux aux activités de programmation • Diversification des sources de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de programmes de l'ONUDI • Rapports de l'ONUDI • Enquêtes auprès des donateurs • Enquêtes auprès des parties prenantes et des partenaires basés dans les pays
Participation active aux initiatives du système des Nations Unies concernant les pays, dont les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et ceux menés selon le principe de l'unité d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions et/ou d'activités conçues en partenariat étroit avec d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain • Éléments montrant que les projets de l'ONUDI tiennent systématiquement et pleinement compte des outils de développement pertinents concernant les pays et régions (bilans communs de pays, plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projets • Rapports d'évaluation
Plus grande visibilité de l'ONUDI aux niveaux mondial, régional et national	<ul style="list-style-type: none"> • Apport de l'ONUDI manifeste dans les stratégies des pouvoirs publics, leurs politiques et d'autres documents pertinents aux niveaux des pays et des régions • Nombre de grandes manifestations locales et régionales auxquelles l'ONUDI est activement représentée • Nombre de demandes de services adressées à l'ONUDI comme suite à ce qui précède 	
Amélioration de la coopération technique et de la gestion administrative au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des rapports périodiques envoyés au Siège, aux parties prenantes et aux donateurs • Qualité et fréquence des contacts avec les bureaux extérieurs de l'ONUDI • Plans de travail élaborés en temps voulu 	
Renforcement des services de supervision et d'appui en temps voulu aux bureaux extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un mécanisme de coopération et de coordination avec les bureaux extérieurs de la région • Application uniforme des politiques et procédures dans tous les bureaux extérieurs 	

Produits

- Priorités de l'ONUDI débattues et coordonnées avec les parties prenantes au niveau des pays;
- Participation active aux équipes de pays des Nations Unies;
- Mise en place et maintien d'un flux effectif d'informations entre le Siège et le terrain;
- Établissement de bonnes relations de travail avec les donateurs concernés;

- Sensibilisation et adhésion aux objectifs de l'ONUDI grâce à une participation active aux manifestations locales et régionales sur l'industrie et le développement;
- Conseils de qualité aux pouvoirs publics, notamment appui aux plans nationaux de développement économique;
- Planification et mise en œuvre d'activités de sensibilisation menées sous la conduite des pays (dont relations avec les médias et resserrement de la coopération avec différents partenaires extérieurs tels que les organisations de la société civile, le secteur privé, les établissements universitaires et de recherche, les entités décentralisées, les autorités locales et les associations professionnelles) et rôle actif dans le partenariat public-privé au niveau des pays et des régions;
- Rôle moteur des équipes chargées des programmes intégrés.

Programme F.4. Appui aux opérations hors Siège

Description générale

F.38. Le programme fera en sorte que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et de pays et les comptoirs (y compris les centres de liaison), recevra un appui optimal en ce qui concerne le financement et la dotation en agents des services généraux suivant les orientations définies au titre du programme F.3. Le programme se limitera à fournir une structure appropriée pour les opérations décentralisées sous la forme de personnel d'appui et d'infrastructure de bureau. Mesurer et contrôler les dépenses de fonctionnement hors Siège, alors que la structure de ces bureaux change considérablement, constituent une tâche essentielle, pour l'accomplissement de laquelle il est préférable de regrouper ces ressources dans un programme unique.

Objectif

F.39. Le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI (bureaux régionaux et de pays, comptoirs et centres de liaison) reçoit un appui opérationnel efficace.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	61,00	61,00			
			Dépenses de personnel	2 010 500	702 100 2 712 600
			Dépenses de fonctionnement	6 552 048	257 377 6 809 425
			Total (dépenses) (montants bruts)	8 562 548	959 477 9 522 025
			Recettes	(1 402 400)	(1 402 400)
			Total (ressources) (montants nets)	7 160 148	959 477 8 119 625

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Tâches administratives liées aux opérations hors Siège optimisées en vue du bon fonctionnement des bureaux extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation en temps voulu des crédits ouverts pour les bureaux extérieurs • Augmentation du nombre de demandes de réaffectation reçues en temps voulu de la part des bureaux extérieurs afin d'éviter les dépassements de crédits 	<ul style="list-style-type: none"> • Extraction de données du principal système financier; documents d'engagement de dépenses <p>Extraction de données sur les agents des services généraux en poste hors Siège</p>
Fonctionnement des bureaux extérieurs de l'ONUDI optimisé grâce aux agents des services généraux qui y sont affectés	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de postes d'agents des services généraux pourvus 	

Produits

- Mise à la disposition des bureaux extérieurs de l'ONUDI en temps voulu, en 2008-2009, des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de fonctionnement;
- Réalisation en temps voulu d'examens à mi-parcours et concertation générale permanente avec les bureaux extérieurs;
- Existence de postes permanents d'agents des services généraux dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI.

GRAND PROGRAMME G. SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE

Description générale

G.1. Le grand programme concerne l'encadrement et la gestion de quatre programmes: gestion des ressources humaines, services financiers, services de gestion de l'information et des communications, et services d'appui aux opérations, ainsi que du Service des bâtiments (grand programme H).

G.2. Il a pour objet de formuler des politiques et procédures, et de fournir des orientations stratégiques, un encadrement et un appui à toutes les entités du Secrétariat, y compris aux bureaux hors Siège, dans les quatre domaines relevant de sa compétence; il comprend aussi la gestion des services communs dont l'ONUDI est chargée (Service des bâtiments et services de restauration) pour le compte des organisations internationales sises au Centre international de Vienne.

G.3. Les principales priorités du grand programme sont de fournir un appui opérationnel à l'exécution des programmes de coopération technique de l'ONUDI – en ce qui concerne aussi bien l'achat de biens et de services pour les projets de coopération technique que le recrutement de personnel et de consultants et experts de haut niveau nécessaires à cette fin. Ces services, divers et essentiels, comprennent la gestion financière, les communications, la gestion des stocks et des dossiers, et les voyages, qui appuient tous directement ou indirectement l'exécution des activités de coopération technique.

Objectif

G.4. L'objectif général de ce grand programme est d'assurer une prestation performante de services à l'appui des activités de l'Organisation et de renforcer différentes fonctions en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appui à l'exécution des programmes dans un cadre approprié de décentralisation des pouvoirs, de responsabilité et de contrôle.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total	
			ordinaire	opérationnel		
44,00	103,50	147,50	Dépenses de personnel	20 768 300	4 518 600	25 286 900
			Consultants	686 600		686 600
			Voyages autorisés	214 700		214 700
			Dépenses de fonctionnement	1 904 100		1 904 100
			Technologies de l'information et de la communication	5 071 900		5,071 900
			Total, dépenses (montants bruts)	28 645 600	4 518 600	33 164 200
			Total, ressources (montants nets)	28 645 600	4 518 600	33 164 200

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
G.1. Gestion des ressources humaines	11,00	23,25	6 378 730		6 378 730
G.2. Services financiers	11,00	34,00	7 234 530		7 234 530
G.3. Achats et logistique	8,00	27,75	8 370 640		8 370 640
G.4. Gestion de l'information et de la communication	12,00	13,50	8 587 000		8 587 000
G.5. Direction et gestion	2,00	5,00	1 398 300		1 398 300
G.6. Normes comptables internationales du secteur public			1 195 000		1 195 000
G. Total, grand programme	44,00	103,50	33 164 200		33 164 200

Programme G.1. Gestion des ressources humaines

Description générale

G.5. Le programme porte sur l'élaboration de la politique de gestion des ressources humaines de l'Organisation, l'appui aux grands programmes en ce qui concerne le développement organisationnel et la gestion des ressources humaines, et la fourniture de tous les services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONUDI et dans le Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre les rapports avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme englobe la collaboration avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et le rôle d'interlocuteur officiel de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), de la Caisse commune des pensions et des organismes d'assurance maladie.

G.6. Les éléments constitutifs du programme sont répartis entre groupes fonctionnels. Ainsi, le groupe de la planification et du développement des ressources humaines est chargé du recrutement et des affectations ainsi que de la planification des ressources humaines pour les catégories des services généraux, des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur; de l'analyse et de la classification des emplois; du développement et de la mise en œuvre d'une politique de formation visant à améliorer et à mettre à jour les compétences techniques, fonctionnelles et en matière d'encadrement; de la gestion des bases de données sur les ressources humaines de l'Organisation pour le suivi, la planification et l'établissement de rapports. Le groupe des services au personnel et des relations avec les employés est responsable de l'actualisation et de l'application des conditions d'emploi pour toutes les catégories de personnel conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel; de la gestion des dossiers du personnel de l'Organisation; de la fourniture de services de sécurité sociale complets au personnel actif et retraité, conformément aux dispositions du Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, notamment l'assurance maladie et l'assurance vie; de l'administration interne de la justice ainsi que du recrutement et de l'administration d'agents engagés au titre de projets pour la mise en œuvre de programmes de coopération technique et la communication des informations correspondantes.

Objectif général

G.7. Doter l'Organisation, en temps voulu, du personnel dûment qualifié et motivé dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
11,00	23,25	34,25	Dépenses de personnel	4,490,800	1,769,200	6,260,000
			Consultants	41,600		41,600
			Voyages autorisés	43,400		43,400
			Dépenses de fonctionnement	33,730		33,730
			Total, dépenses (montants bruts)	4,609,530	1,769,200	6,378,730
			Total, ressources (montants nets)	4,490,800	1,769,200	6,378,730

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Dotation en effectifs en temps voulu des postes permanents au Siège et dans les bureaux extérieurs et des programmes et projets de coopération technique	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement normalement achevé trois mois en moyenne après la publication de l'avis de vacance pour les postes permanents • Postes de projet pourvus deux à quatre semaines après réception de la demande • Pour les postes permanents de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, répartition géographique plus diversifiée et équilibre plus satisfaisant entre les sexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques sur le recrutement • Données relatives au recrutement • Données relatives aux ressources humaines • Programme de formation • Politiques adoptées • Instructions, bulletins et circulaires publiés
Recours aux services de jeunes administrateurs recrutés et affectés au Siège et dans des lieux d'affectation hors siège	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre du programme de formation de jeunes administrateurs • Mise en œuvre du programme relatif aux administrateurs auxiliaires et aux experts associés 	
Utilisation par le personnel des services de mise à niveau des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'apprentissage suivies par le personnel, par domaine 	
Adoption par l'Organisation de politiques actualisées tenant compte des pratiques optimales actuelles en matière de gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de nouvelles politiques sur le suivi du comportement professionnel, la déclaration de situation financière et la sensibilisation à l'obligation d'intégrité 	
Fourniture continue et en temps voulu de services opérationnels de base à l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'emploi en vigueur • Nombre d'instructions administratives et de circulaires sur la modification des conditions d'emploi 	

Produits

- Recrutements, dans la limite du taux de vacance, à des postes d'administrateur, de fonctionnaire de rang supérieur et d'agent des services généraux, grâce à des techniques d'évaluation axée sur les compétences; engagements ou prolongation d'engagements de durée déterminée au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège, à la suite d'un examen pertinent;
- Négociation et conclusion d'environ 6 000 engagements de durée déterminée au titre de projets au cours de l'exercice biennal;
- Mise en œuvre du programme de formation de jeunes administrateurs pour un maximum de 10 titulaires;
- Mise à disposition des services d'environ 20 administrateurs auxiliaires et experts associés, à la suite de négociations avec les donateurs, pour compléter les effectifs des bureaux extérieurs et des programmes au Siège;
- Application du plan d'apprentissage approuvé pour l'exercice biennal;
- Publication d'instructions administratives sur le suivi du comportement professionnel, la déclaration de situation financière et la sensibilisation à l'obligation d'intégrité;

- Services essentiels tels que l'obtention des habilitations de sécurité pour les voyages autorisés, la fourniture de services de sécurité sociale, la communication de réponses et d'informations de qualité et en temps voulu aux services internes et aux fonctionnaires au nom de l'administration;
- Publication d'instructions administratives, de bulletins d'information et de circulaires sur les conditions d'emploi.

Élément de programme G.2. Services financiers

Description générale

G.8. Le programme permet d'assurer les services suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières, y compris les fonds extrabudgétaires; gestion des liquidités et des opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds, y compris les états de paie au Siège et dans les bureaux extérieurs; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; définition des orientations relatives aux questions financières.

G.9. Le programme suit les meilleures pratiques de gestion financière, notamment le contrôle interne transparent, efficace et rationnel de toutes les ressources financières sur le terrain et au Siège. Il prévoit la fourniture régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation. Il comprend la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris s'agissant de relancer les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière. Les ressources financières seront gérées avec efficacité grâce à l'amélioration des projections des flux de trésorerie, afin de porter au maximum le potentiel de rendement des ressources disponibles. Les documents de programme et de projet relatifs aux activités de coopération technique seront examinés pour assurer leur conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financières ainsi qu'avec les instructions et procédures financières. Les procédures et contrôles financiers voulus seront mis en œuvre pour porter dans les comptes et suivre l'exécution financière des projets. Des analyses et rapports sur les programmes et activités de coopération technique, notamment sur les prévisions d'exécution seront réalisés pour aider la direction, les organes directeurs et les donateurs.

G.10. Le programme prévoit d'établir dans les délais des rapports financiers précis pour faciliter la mise en œuvre des activités de l'Organisation, la prise de décisions administratives et la planification des futurs programmes. Il permettra de répondre aux besoins de l'Organisation et d'examiner régulièrement les méthodes de travail afin d'améliorer le système de contrôle de l'exécution du budget, ce qui accroîtra l'efficacité, la précision et la possibilité d'accéder à l'information financière.

G.11. Conformément à la recommandation relative à l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) par les organismes des Nations Unies à compter du 1^{er} janvier 2010, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session, en juillet 2006, et comme l'indiquent les documents IDB.32/7-PBC.22/7 et IDB.32/12 de l'ONUDI, la transition vers les normes IPSAS a déjà été entamée. Le programme vise à encadrer le projet de développement et d'application des normes IPSAS pour l'ensemble de ses activités et systèmes financiers et autres concernés afin que l'Organisation se conforme à ces normes d'ici au 1^{er} janvier 2010. Toutefois, reconnaissant l'ampleur du changement à instaurer dans un délai strict et vu la nécessité de communiquer séparément les informations, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009 sont présentées dans un programme distinct (G.6) du grand programme relatif aux services d'appui et de gestion générale.

G.12. La collaboration avec d'autres programmes se poursuivra pour renforcer et affiner le concept et sa mise en pratique, notamment pour mesurer les progrès réalisés vers une application plus efficace des principes de la gestion axée sur les résultats.

G.13. Le programme et son mode de fonctionnement sont définis par les dispositions du Règlement financier, des règles de gestion financière, du Statut et du Règlement du personnel ainsi que par diverses instructions administratives et différentes décisions des organes directeurs.

Objectif

G.14. L'objectif du programme est d'assurer l'intégrité financière générale, la crédibilité et la transparence de l'Organisation. L'Assemblée générale des Nations Unies ayant approuvé l'adoption des normes IPSAS (résolution 60/283 (IV)), cet objectif devrait être encore renforcé par l'adoption et l'application de ces normes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	11,00			34,00	45,00	
			Consultants	9 700		9 700
			Voyages autorisés	32 800		32 800
			Dépenses de fonctionnement	2 230		2 230
			Total, dépenses (montants bruts)	5 448 730	1 785 800	7 234 530
			Total, ressources (montants nets)	5 448 730	1 785 800	7 234 530

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Gestion financière générale permanente de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport du Commissaire aux comptes
Planification et contrôle efficaces et efficaces des ressources de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> Respect des délais réglementaires pour l'établissement et la présentation aux organes directeurs du projet de programme et budgets pour l'exercice biennal 	<ul style="list-style-type: none"> Registre de correspondance Système de contrôle de l'exécution du budget Mémoires d'accords et accords
Gestion financière efficace des activités de coopération technique et autorisations de dépenses liées aux mémorandums d'accords et accords	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des avis d'allocation et autres instruments financiers concernant les fonds extrabudgétaires établis dans les délais Nombre d'accords et de mémorandums d'accords examinés 	<ul style="list-style-type: none"> Décisions de la Conférence générale Système financier conforme aux normes IPSAS Documentation sur les normes IPSAS
Efficiency accrue grâce à la maximisation des intérêts créditeurs et à un meilleur respect des délais et une plus grande précision dans le règlement et la comptabilisation des opérations financières, et production en temps voulu des états financiers, des demandes aux donateurs et d'analyses ad hoc pour appuyer la gestion, la prise de décision par les parties prenantes et la vérification extérieure des comptes	<ul style="list-style-type: none"> Respect de délais réglementaires de présentation des états financiers Variation minimale à la baisse du taux d'intérêt moyen sur les investissements par rapport aux taux moyens du marché Nombre moyen de jours nécessaires pour effectuer tous les paiements et enregistrer les pièces comptables 	

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Préparation aux normes IPSAS	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du règlement financier et approbation en temps voulu pour établir les budgets 2010-2011 selon les normes IPSAS 	

Produits

- Intégrité des opérations financières de l'Organisation;
- Document présentant le programme et les budgets, suivi de documents d'autorisation financière, de rapports de gestion et de descriptifs du tableau d'effectifs pour rendre compte de l'exécution financière des budgets approuvés;
- Contrôles des dépenses imputées sur les fonds extrabudgétaires et rapports financiers correspondants;
- Amélioration des procédures financières relatives aux activités et accords de coopération technique conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière;
- États financiers annuels et biennaux destinés au Commissaire aux comptes et aux organes directeurs;
- Placements conformes à la politique de placement;
- Réception et décaissement des fonds au nom de l'Organisation;
- Conformité aux normes IPSAS des systèmes financiers, Règlement financier et documents destinés à améliorer la gestion et la sensibilisation des parties prenantes.

Programme G.3. Achats et logistique

Description générale

G.15. Le programme a pour objet d'assurer divers services d'appui opérationnel pour toutes les activités de l'Organisation, au Siège et hors Siège, comme la fourniture de biens et de services, la gestion des stocks et des dossiers ainsi que les communications, les voyages, les transports et les services d'expédition. Il comprend également des services d'achat et de sous-traitance efficaces, économiques et transparents pour l'exécution des activités de coopération technique et de forum mondial, notamment pour satisfaire les besoins du Siège et des services communs.

G.16. Le programme comprend deux éléments: G.3.1 (Service d'achats) et G.3.2 (Services de logistique)

Objectif

G.17. L'objectif du programme est d'améliorer les facultés d'adaptation et la qualité, et donc de prêter des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité pour toutes les activités de l'Organisation.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
8,00	27,75	35,75	Dépenses de personnel	4 808 500	963 600	5 772 100
			Consultants	62 400		62 400
			Voyages autorisés	43 800		43 800
			Dépenses de fonctionnement	1 394 740		1 394 740
			Technologies de l'information et de la communication	1 097 600		1 097 600
			Total, dépenses (montants bruts)	7 407 040	963 600	8 370 640
			Total, ressources (montants nets)	7 407 040	963 600	8 370 640

Élément de programme G.3.1. Services d'achats

Description générale

G.18. L'élément de programme Services d'achats porte sur les achats de matériel et de services à l'appui de l'ensemble des programmes de coopération technique de l'Organisation, notamment des activités de forum mondial et des interventions postcrise, selon la procédure prévue. Il englobe également les achats de matériel et de services nécessaires pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV, le fonctionnement des services de restauration et l'appui au projet de désamiantage. Les activités comprennent les appels d'offre et les évaluations techniques, commerciales et financières en vue de 600 à 700 commandes par an, pour un montant total d'environ 50 millions d'euros, dont plus de 80 % représentent les achats de biens et de services pour les activités de coopération technique. Le programme vise en outre à donner des orientations aux administrateurs de projets et aux bureaux extérieurs sur les questions relatives aux achats de biens et de services.

Objectif

G.19. L'objectif principal des Services d'achats est d'assurer, de façon efficace, économique et opportune, la fourniture des biens et des services nécessaires dans le cadre du programme de l'ONUDI.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Livraison en temps voulu de biens et de services pour l'exécution des programmes de coopération technique et les activités de forum mondial de l'Organisation ainsi que pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV, notamment l'exécution du projet de désamiantage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et montant des contrats et commandes passés • Réduction au minimum du temps nécessaire pour parvenir aux produits attendus • Réduction ou maintien de la durée moyenne du cycle d'achat (5-10 semaines) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi et d'évaluation indépendante de projets • Module d'information du système de contrôle de l'exécution du budget • Examen juridique et audit • Communication de statistiques
Achat de biens et de services de première qualité et d'un bon rapport qualité-prix	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction au minimum du nombre de réclamations relatives au non-respect des spécifications techniques • Réduction au minimum du nombre de cas d'inexécution de la part des fournisseurs • Réduction du nombre de différends juridiques et financiers avec les fournisseurs 	
Expansion de la base concurrentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'invitations à soumissionner et d'appels d'offre affichés sur le site Web de l'ONUDI et d'autres sites Web 	

Produits

- Contrats et commandes passés pour un montant d'environ 40 millions d'euros pour l'exécution des activités de coopération technique et de forum mondial de l'Organisation;
- Contrats et commandes passés pour un montant d'environ 10 millions d'euros pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV et pour l'exécution du projet de désamiantage;
- Informations et rapports statistiques sur les achats de biens et de services.

Élément de programme G.3.2. Services de logistique

Description générale

G.20. L'élément de programme a pour objet de fournir des services de logistique en rapport avec la gestion des biens de l'ONUDI au Siège, dans les bureaux extérieurs et sur les sites de projet, ainsi qu'avec les voyages officiels, les transports et l'expédition, et la gestion des registres et archives.

G.21. Les services de gestion des biens comprennent principalement la formulation de politiques et procédures relatives à la gestion des biens de l'ONUDI; la gestion et la révision de la comptabilité matières pour parvenir à une efficacité et un contrôle optimums; la supervision et la tenue des documents relatifs à la comptabilité matières; l'élaboration de normes pour le matériel, le mobilier et les fournitures de bureau consommables et non consommables et leur diffusion dans les services et bureaux de l'ONUDI; l'administration de la réception, du stockage, de la distribution et de l'entretien du matériel de bureau, de la papeterie et de l'ameublement.

G.22. Les services de voyage, de transport et d'expédition englobent les voyages autorisés, les transports, l'expédition et l'assurance.

G.23. Les services relatifs aux archives et registres concernent l'élaboration de propositions quant à la politique de conservation des documents de l'ONUDI, l'archivage et la conservation des dossiers expirés sous forme numérique ou sur support papier, la distribution de la correspondance officielle adressée à l'ONUDI et la numérisation des documents officiels devant être stockés sous forme électronique dans le système principal de gestion de fichiers de l'ONUDI.

Objectif

G.24. L'objectif du programme est d'améliorer les facultés d'adaptation et la qualité, et donc de prêter des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité pour toutes les activités de l'Organisation, notamment des services de communications, de gestion des stocks et des dossiers, de voyage, de transport et d'expédition.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Tenue d'inventaires exhaustifs et actualisés pour les services du Siège, les bureaux extérieurs et les projets de coopération technique	<ul style="list-style-type: none">• Examen de l'inventaire et comparaison avec la liste complète	<ul style="list-style-type: none">• Communication périodique (semestrielle) de statistiques• Statistiques annuelles sur les autorisations de voyage, demandes de visa et expéditions traitées et enquêtes de satisfaction semestrielles sur les voyages
Services de voyage plus efficaces et plus économiques	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'autorisations de voyage, de demandes de visa et d'expéditions traitées	

Produits

- Mise à jour et établissement continu d'inventaires une semaine après réception des rapports;
- Économies réalisées sur le coût intégral des voyages et degré de satisfaction des clients atteignant au moins 75 %.

Programme G.4. Gestion de l'information et de la communication

Description générale

G.25. Le programme a pour objet de diriger et coordonner, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), la conception et l'application d'outils propres à appuyer les processus et objectifs de l'Organisation, notamment grâce aux tâches suivantes:

- a) Gérer prudemment les dépenses de l'Organisation relatives aux TIC;
- b) Élaborer des politiques, stratégies et procédures concernant les TIC;
- c) Mettre en place une infrastructure fiable pour les ordinateurs centraux, les systèmes client-serveur et les systèmes de réseau et de bureautique;
- d) Fournir les applications informatiques modernes et fiables qui sont essentielles pour l'exécution des activités;
- e) Fournir des services d'appui aux systèmes et d'aide aux utilisateurs finaux de grande qualité;
- f) Établir les mécanismes de contrôle et autorisations d'accès sécurisé nécessaires pour assurer l'intégrité des données, de l'information, des connaissances et des bases de données et systèmes correspondants;

- g) Promouvoir l'accès aux connaissances et aux outils et techniques correspondants, ainsi que leur stockage et leur diffusion;
- h) Promouvoir les systèmes modernes de gestion de l'information et de la communication et les compétences techniques y relatives;
- i) Faire office de point de contact pour les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des TIC;
- j) Gérer la bibliothèque de l'Organisation.

Objectif

G.26. Rendre l'Organisation plus efficiente, grâce à l'utilisation prudente des TIC, et plus efficace, grâce à la gestion des connaissances.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
12,00	13,50	25,50			
			Dépenses de personnel	4 565 600	4 565 600
			Voyages autorisés	11 600	11 600
			Dépenses de fonctionnement	433 500	433 500
			Technologies de l'information et de la communication	3 576 300	3 576 300
			Total, dépenses (montants bruts)	8 587 000	8 587 000
			Total, ressources (montants nets)	8 587 000	8 587 000

Aboutissements	Indicateurs de performance	Sources de vérification
Utilisation par les fonctionnaires, dans leur travail, d'outils informatiques fiables connectés en réseau	<ul style="list-style-type: none"> Tous les fonctionnaires disposent d'outils informatiques techniquement acceptables et fiables connectés en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnaires du Siège disposant d'outils informatiques connectés en réseau Système statistique du service d'aide aux utilisateurs Accès à l'Intranet par les fonctionnaires hors Siège
Recours par les fonctionnaires aux services d'appui à l'utilisation des TIC	<ul style="list-style-type: none"> Nombre moyen de requêtes adressées chaque jour au service d'aide aux utilisateurs Temps moyen de réponse aux requêtes adressées au service d'aide aux utilisateurs 	
Services d'un bon rapport coût/efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses de fonctionnement liées aux TIC par utilisateur d'ordinateur individuel Nombre de fonctionnaires pour un spécialiste des TIC au Siège Dépenses de fonctionnement de la bibliothèque, par administrateur 	
Utilisation et accès aux services de gestion de l'information et de la communication par les fonctionnaires de l'ONUDI hors Siège	<ul style="list-style-type: none"> Requêtes émanant de fonctionnaires de l'ONUDI hors Siège satisfaits 	

Produits

- Ordinateurs centraux, systèmes client-serveur, infrastructure de réseau et de bureaucratique;
- Systèmes de production et applications commerciales faisant appel aux TIC;
- Produits axés sur les connaissances, notamment livres, revues, services d'information en ligne et outils;
- Appui à l'infrastructure, aux systèmes, aux applications et aux produits axés sur les connaissances.

Programme G.5. Direction et gestion

Description générale

G.27. Le programme vise à identifier et déterminer l'orientation et les objectifs stratégiques, à assurer la direction, la coordination et la gestion dans le domaine des ressources humaines, des services financiers, de la gestion de l'information et de la communication, des achats, de la logistique et d'autres services administratifs, notamment la sûreté et la sécurité. Il comprend la supervision et la gestion du Service des bâtiments, et l'administration du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants ainsi que des services de restauration pour le compte des organisations internationales sises au Centre international de Vienne.

G.28. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités suivantes:

- a) Planifier, formuler et diriger les programmes de travail relevant des grands programmes G et H et des sous-programmes qui s'y rapportent;
- b) Assurer la gestion efficace et rationnelle de l'exécution de ces programmes de travail et entreprendre la supervision nécessaire;
- c) Améliorer la coordination, l'efficacité et la rationalité de toutes les activités du programme par l'adoption de mesures et procédures bien conçues et claires; poursuivre la publication des circulaires du Directeur général et d'autres directives;
- d) Avoir des échanges avec les organismes du système sur les questions liées à la gestion et à l'administration et participer aux réunions correspondantes;
- e) Mettre en place de nouvelles initiatives et des pratiques optimales qui vont dans le sens de la réforme de la gestion dans le système des Nations Unies; étudier de nouveaux moyens de fournir des services, y compris par la délocalisation et l'externalisation;
- f) Coordonner les questions relatives à la sûreté et à la sécurité.

Objectif

G.29. L'objectif de ce programme est de veiller à l'efficacité et à l'efficience de tous les services et activités du grand programme, de rationaliser les procédures et processus internes, de promouvoir une culture de responsabilité et de transparence et de renforcer la sûreté et la sécurité.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
2,00	5,00	7,00	Dépenses de personnel	1 343 500	1 343 500
			Consultants	10 400	10 400
			Voyages autorisés	42 400	42 400
			Dépenses de fonctionnement	2 000	2 000
			Total, dépenses (montants bruts)	1 398 300	1 398 300
			Total, ressources (montants nets)	1 398 300	1 398 300

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Amélioration de la coordination, de l'efficacité et de l'efficience de l'ensemble des activités et services	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des services fournis • Réduction des délais de fourniture de ces services • Économies d'argent 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités et services plus nombreux et de meilleure qualité • Réduction des délais correspondants • Économies réalisées
Consolidation des orientations et du suivi grâce à des procédures et mécanismes adéquats, une plus grande transparence des procédures et la responsabilisation des fonctionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des directives, instructions et autres documents apparentés • Tâches et activités accomplies • Adoption de nouvelles procédures et de nouveaux mécanismes ainsi que de pratiques optimales 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de toutes les tâches dans les délais • Meilleure qualité de l'ensemble des services • États Membres et fonctionnaires satisfaits des procédures et pratiques existantes
Augmentation du nombre de clients satisfaits de la qualité de la gestion et de la fourniture de services	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations faites aux réunions des organes directeurs et du Conseil exécutif et autres éléments 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations satisfaisantes, par les États Membres, de la qualité de la gestion et de la fourniture de services
Plus grande confiance du Commissaire aux comptes et d'autres parties prenantes dans le cadre et le fonctionnement administratifs de l'Organisation, auxquels ils se remettent davantage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conclusions d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de recommandations figurant dans les conclusions d'audit du Commissaire aux comptes et teneur de ces recommandations • Évaluations satisfaisantes, par les États Membres, du Département de la sûreté et de la sécurité
Renforcement de la sûreté et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures prises en matière de sûreté et de sécurité • Nombre de fonctionnaires visés 	

Produits

- Directives et instructions bien conçues et claires sur l'ensemble des stratégies de gestion et des procédures et services administratifs;
- Nouvelles initiatives et pratiques optimales allant dans le sens de la réforme de la gestion du système des Nations Unies;
- Dialogue et échange d'informations réguliers avec les fonctionnaires et formations à leur intention;

- Mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité;
- Communication continue avec les États Membres concernant la performance de l'Organisation et avec les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion concernant les politiques communes.

Programme G.6. Normes comptables internationales du secteur public

Description générale

G.30. Ayant été entérinées par les organismes des Nations Unies, les normes IPSAS seront adoptées dans l'ensemble du système d'ici au 1^{er} janvier 2010. Leur adoption à l'ONU a été approuvée par l'Assemblée générale à sa soixantième session, en juillet 2006 (résolution A/60/283 (IV)). Ces normes représentent la meilleure pratique internationale pour la comptabilité du secteur public et des organisations à but non lucratif. Elles sont fiables, de bonne qualité, élaborées de manière indépendante, étayées par une procédure très rigoureuse et soutenues par des gouvernements, des organismes comptables professionnels et des organisations internationales. Les rapports financiers établis selon ces normes seront plus fiables et transparents pour les parties prenantes de l'ONUDI.

G.31. Le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) considère que leur adoption est un pas important vers l'amélioration de la qualité, de la cohérence et de la comparabilité de l'information financière au sein du système des Nations Unies et qu'elle est en outre essentielle pour assurer la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence.

G.32. Pour les organismes des Nations Unies, l'adoption des normes IPSAS aura des incidences sur plusieurs domaines importants, notamment la comptabilité, l'information financière et les systèmes de gestion financière. Elle aura aussi par conséquent des incidences sur la budgétisation, le financement et la gestion, et exigera la redéfinition du Règlement financier et des règles de gestion financières. Cette adoption marquera le passage à une comptabilité d'exercice intégrale, c'est-à-dire la comptabilisation des recettes et des dépenses pendant la période à laquelle elles se rapportent, et pas nécessairement pendant la période où les montants sont reçus ou payés.

G.33. À sa trente-deuxième session, le Conseil du développement industriel a donné son accord de principe à l'adoption des normes IPSAS. Sur cette base, certains travaux préparatoires ont déjà été entrepris, qui seront poursuivis en 2007.

G.34. Le présent programme visera à mettre en place un mécanisme pour l'exécution des activités qu'il est prévu de mener comme suite à l'adoption des normes IPSAS. Tandis que les Services financiers fourniront le noyau de l'équipe chargée de sa mise en œuvre et encadreront la gestion de la réforme, le programme prévoit de faire appel aux compétences extérieures qui seront nécessaires pour aider l'équipe, qui réunira des représentants des différents services concernés, dont ceux des ressources humaines, ceux d'appui aux opérations et ceux de gestion de l'information et des communications. Il est capital que l'Organisation participe aux diverses réunions sur le sujet et contribue à ce que les normes IPSAS soient interprétées et appliquées de manière cohérente dans l'ensemble du système. Le programme prévoit la participation de l'ONUDI à la structure centralisée établie à cette fin à l'échelle du système sous les auspices du Réseau Finances et budget. Étant donné que les modalités de fonctionnement de l'Organisation subiront des changements importants, le programme permettra d'assurer la formation nécessaire aux fonctionnaires concernés.

Objectif

G.35. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'objectif du programme est de faciliter un passage sans heurts aux normes IPSAS et d'adapter en conséquence les politiques, procédures et systèmes comptables et financiers de l'ONUDI d'ici au 1^{er} janvier 2010.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	0,00			0,00	0,00	
			Dépenses de personnel	155,900		155 900
			Consultants	562 500		562 500
			Voyages autorisés	40 700		40 700
			Dépenses de fonctionnement	37 900		37 900
			Technologies de l'information et de la communication	398 000		398 000
			Total, dépenses (montants bruts)	1 195 000		1 195 000
			Total, ressources (montants nets)	1 195 000		1 195 000

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Systèmes et procédures comptables et financiers conformes aux normes IPSAS d'ici au 1 ^{er} janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement exact des soldes au moment de la transition • Justificatifs d'opérations corrects 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets d'états financiers (solde d'ouverture) au 1^{er} janvier 2010 • Justificatifs produits par le système financier
Amélioration de l'administration et de la transparence pour ce qui est de toutes les immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et évaluation de toutes les immobilisations dans l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les immobilisations produits par le système financier

Produits

- Présentation de l'état de rapprochement entre les résultats budgétisés et les résultats effectifs et progrès accomplis en vue d'établir le budget 2010-2011 selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale;
- Comptabilisation intégrale des engagements liés aux prestations dues au personnel, tels que l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages compensatoires auxquels il a droit, comme les congés annuels et les primes de rapatriement;
- Comptabilisation, amortissement et évaluation des immobilisations telles que les bâtiments, les véhicules, le mobilier et le matériel;
- Comptabilisation des charges sur la base du principe d'exécution, par opposition à l'actuel principe d'obligation. Selon le principe d'exécution, les dépenses sont comptabilisées sur la base des biens et services reçus;
- Modification du calcul des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui au titre du budget opérationnel;
- Évaluation des stocks;

- Changement de la structure et du contenu des rapports financiers à tous les niveaux (rapports de l'Organisation et rapports établis par les donateurs);
- Changements apportés au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONUDI sur la base d'une analyse approfondie de l'Organisation; Règlement financier et règles de gestion financière prévoyant, entre autres, l'enregistrement d'informations détaillées sur les immobilisations et les amortissements, les stocks, les prestations dues au personnel et la comptabilisation des dépenses ;
- Formation nécessaire dispensée aux fonctionnaires sur l'application des normes IPSAS, le système de gestion financière et les procédures de fonctionnement.

GRAND PROGRAMME H. GESTION DES BÂTIMENTS

Programmes H.1 et H.2. Gestion commune des bâtiments et Gestion conjointe des bâtiments

Description générale

H.1. Aux termes du Protocole d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne (CIV), le Service des bâtiments de l'ONUDI est chargé de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe (bâtiments, installations et équipements) pour le compte des organisations internationales sises au CIV, qui en assurent le financement.

H.2. Ce programme s'adresse principalement aux quatre organisations internationales sises au CIV (AIEA, ONUV, ONUDI et OTICE), à leurs effectifs (environ 4 500 personnes) et aux quelque 1 500 visiteurs, participants aux conférences et autres personnes qui fréquentent chaque jour le complexe.

H.4. Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations qui se trouvent au CIV augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Le Centre, qui couvre une superficie brute d'environ 347 000 m², aura été en fonctionnement depuis plus de 28 ans au cours de l'exercice 2008-2009. Conformément, entre autres, aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, l'objet en étant d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable.

H.5. Après plus de 20 années d'occupation des lieux, des programmes de remplacement sont nécessaires et doivent être mis en œuvre dans toutes les parties du complexe afin que le CIV puisse fonctionner dans des conditions plus fiables. Compte tenu des accords conclus lors des réunions du Comité consultatif sur les services communs, le dernier datant du 10 juillet 2006, le Service des bâtiments a reçu pour instructions de préserver le niveau et la qualité des services obtenus depuis 1999, qui avaient donné entière satisfaction aux organisations internationales sises au CIV, et de mettre en œuvre les projets qu'il a conçus et planifiés pour répondre à ce que l'on attend aujourd'hui d'un complexe de bureaux moderne.

H.6 Le Service des bâtiments englobe des groupes du génie civil, du génie électrique et de la climatisation, et du génie électronique, ainsi que les services d'ingénierie et services administratifs connexes.

Objectif

Le programme a pour objectif principal d'assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques des bâtiments et des installations qui leur sont associées conformément aux codes et normes de construction locaux et à la licence d'exploitation du complexe.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total
			ordinaire	opérationnel	
9,00	116,00	125,00	Dépenses de personnel	17 015 600	17 015 600
			Consultants	165 500	165 500
			Voyages autorisés	15 700	15 700
			Dépenses de fonctionnement	39 731 070	39 731 070
			Total, dépenses (montants bruts)	56 927 870	56 927 870
			Recettes	(56 927 870)	(56 927 870)
			Total, ressources (montants nets)		

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
H.1. Gestion commune des bâtiments	9,00	113,00			
H.2. Gestion conjointe des bâtiments		3,00			
H. Total, grand programme	9,00	116,00			

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Exploitation sûre et fiable des bâtiments du CIV	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des codes, règlements et normes de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi et d'évaluation sur la performance des équipes et l'exécution des tâches au sein du système • Statistiques relatives au Service des bâtiments • Rapports sur les coûts des projets et des rénovations et comparaison des coûts d'exploitation des bâtiments avec ceux des bâtiments d'autres lieux d'affectation
Modernisation du CIV au moyen de techniques et de types de matériel nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes les plus récentes et utilisation de techniques de pointe 	
Nette amélioration du cadre de travail, pensé en fonction des utilisateurs (occupants et visiteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des utilisateurs, attestée par l'absence de réclamation et par un nombre accru de réactions favorables 	
Amélioration du rapport coût-efficacité des services	<ul style="list-style-type: none"> • Endiguement des dépenses, avec des incidences sur le long terme, en dépit d'une augmentation générale de la demande et des coûts 	

Produits

- Allongement de la durée de vie des installations par la maintenance préventive;
- Réduction au minimum des pannes des installations;
- Démarrage de programmes de remplacement pour mettre à niveau et moderniser l'infrastructure du CIV;
- Amélioration de la climatisation, remplacement et modernisation du câblage des bâtiments, remplacement des appareils d'éclairage et des revêtements de sol, peinture des surfaces, etc.;

- Restructuration du Service des bâtiments, modernisation des outils de travail (systèmes automatisés de gestion des installations), nouvelle attribution des tâches et des responsabilités en vue d'obtenir des gains d'efficacité et de productivité;
- Réparations et entretien préventifs ainsi que démarrage, conception et exécution de projets de modernisation;
- Transfert du financement de certains projets du budget du Service des bâtiments au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, auquel contribue le Gouvernement autrichien;
- Mesures d'économie respectueuses de l'environnement telles que l'utilisation, dans certains endroits, d'eau de puits, moins onéreuse, pose de nouveaux vitrages, remplacement des éclairages, travaux sur la tuyauterie des systèmes de climatisation;
- Réduction supplémentaire de la consommation (d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau) et facturation des dépenses y afférentes de certains utilisateurs privés;
- Examen des contrats d'entretien renouvelables et nouveaux appels d'offres afin d'obtenir des services à moindre coût, y compris par internalisation.

Programme H.1. Gestion commune des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
9,00	113,00	122,00			
			Dépenses de personnel	16 627 600	16 627 600
			Consultants	165 500	165 500
			Voyages autorisés	15 700	15 700
			Dépenses de fonctionnement	38 070 210	38 070 210
			Total, dépenses (montants bruts)	54 879 010	54 879 010
			Recettes	(54 879 010)	(54 879 010)
			Total, ressources (montants nets)		

Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	14 715 100
Assurance maladie après la cessation de service	179 300
Formation au titre de l'organisation des carrières	30 000
Personnel temporaire	621 400
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 076 200
Consultants (honoraires et frais de voyage)	165 500
Dépenses de représentation	5 600
Voyages en mission	15 700
Location et entretien des locaux	22 950 604
Éclairage, chauffage, énergie et eau	14 308 786
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	60 900
Autres dépenses générales de fonctionnement	25 100
Imprimerie et reliure	8 000
Fournitures et accessoires	291 800
Biens d'équipement	425 020
Total, dépenses (montants bruts)	54 879 010
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(37 325 640)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(7 042 480)
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(10 510 890)
Total, recettes	(54 879 010)
Total, ressources (montants nets)	

Programme H.2. Gestion conjointe des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total
			ordinaire	opérationnel	
0,00	3,00	3,00			
			Dépenses de personnel	388 000	388 000
			Dépenses de fonctionnement	1 660 860	1 660 860
			Total, dépenses (montants bruts)	2 048 860	2 048 860
			Recettes	(2 048 860)	(2 048 860)
			Total, ressources (montants nets)		

Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	376 800
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	11 200
Location et entretien des locaux	1 445 760
Biens d'équipement	215 100
Total, dépenses (montants bruts)	2 048 860
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 372 730)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(676 130)
Total, recettes	(2 048 860)
Total, ressources (montants nets)	

GRAND PROGRAMME I. COÛTS INDIRECTS

Programme I.1. Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Description générale

I.1. Le programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

I.2. On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme organique ou service administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du CIV et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs mis en œuvre avec les autres organisations sises à Vienne. Les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies et à l'assurance maladie après la cessation de service sont également couvertes au titre de ce grand programme.

I.3. La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après la cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 13,88 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires qui suivent une formation;
- d) Gestion commune des bâtiments: 15,873 %;
- e) Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants: 15,873 % de la contribution des organisations sises au CIV;
- f) Contribution à des projets spécifiques pour le CIV: 3 %;
- g) Gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement): 33 %;
- h) Services linguistiques et de documentation (ONUV): en fonction du volume de travail;
- i) Services de sécurité et de sûreté (ONUV): 15,873 %;
- j) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies: 1,4 % en moyenne;
- k) Services conjoints de communications (ONUV): 33,71 %.

I.4. Les ressources demandées au titre de chacun de ces postes de dépense sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2006-2007) au titre des contributions aux services communs et conjoints a baissé de 341 400 euros (1,7 %), comme il est indiqué ci-dessous.

I.5. Une diminution de 50 000 euros de la contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après la cessation de service est estimée sur la base des dépenses réelles engagées en 2006.

I.6. La contribution de l'ONUDI à la gestion commune des bâtiments a légèrement augmenté de 7 130 euros. Les remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements

importants ont augmenté de 101 980 euros en raison du relèvement du niveau des contributions annuelles au Fonds pour le quinquennat 2007-2011, convenu entre les organisations sises au CIV et la République d'Autriche. Ces augmentations sont largement compensées par une baisse de 113 570 euros de la contribution de l'ONUDI à la gestion conjointe des bâtiments, qui est due à la réduction de la part revenant à l'ONUDI. Un montant de 75 000 euros au titre de la contribution à des projets spécifiques au CIV représente la participation de l'ONUDI aux coûts de construction des nouvelles installations de conférence du CIV. En vertu du paragraphe 3 du Mémoire d'accord entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV signé le 18 octobre 2004, les organisations se sont engagées à verser un montant total de 2,5 millions d'euros pour la construction de nouvelles installations de conférence au CIV.

I.7. La baisse de 364 720 euros de la contribution de l'ONUDI aux services communs de sécurité et de sûreté fournis par l'ONUV est due à une réduction de la part revenant à l'ONUDI et à la baisse anticipée des coûts directs de l'ONUDI.

I.8 L'augmentation de 131 600 euros au titre de la contribution aux activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies résulte principalement de nouvelles augmentations des coûts liés à l'infrastructure de sécurité que l'ONU a mise en place partout dans le monde.

I.9 Une réduction significative de 221 300 euros au titre des services conjoints de communications fournis par l'ONUV résulte principalement d'une baisse du volume des services requis, d'une révision des formules de partage des coûts et d'une réduction du coût total.

Objectifs, aboutissements et indicateurs de performance

I.10. Les objectifs, les aboutissements et les indicateurs de performance des services conjoints et communs sont précisés dans les budgets-programmes des organisations concernées.

I.11. Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés en détail au titre du grand programme H (Gestion des bâtiments).

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00			
			Dépenses de personnel	4 887 200	4 887 200
			Dépenses de fonctionnement	14 950 990	14 950 990
			Technologies de l'information et de la communication	819 200	819 200
			Total, dépenses (montants bruts)	20 657 390	20 657 390
			Total, ressources (montants nets)	20 657 390	20 657 390

Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Assurance maladie après la cessation de service	4 361 200
Service médical commun (AIEA)	511 400
Service commun de formation linguistique	14 600
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	7 042 480
Contribution au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants	559 480
Contribution à des projets spécifiques au CIV	75 000
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	676 130
Services linguistiques et de documentation	1 892 100
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	3 511 700
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	1 194 100
Services conjoints de communications (ONUV)	819 200
Total, dépenses (montants bruts)	20 657 390
Total, recettes	
Total, ressources (montants nets)	20 657 390

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Description générale

1. Sur la base de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique adoptée par l'Union africaine (UA) en juillet 2004 en tant que volet relatif au développement industriel du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des réunions de suivi qui ont été consacrées à ses différents domaines prioritaires et de l'accord de coopération entre l'UA et l'ONUDI de juillet 2006, ainsi que du neuvième Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation de l'Afrique, en juin/juillet 2007, des programmes et projets régionaux et sous-régionaux seront élaborés et appuyés grâce aux ressources spéciales pour l'Afrique, dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique.

2. La plus grande partie de ces ressources servira à financer la formulation de programmes régionaux en rapport avec l'Initiative et à réorienter les programmes intégrés et d'autres activités en cours pour faire face aux enjeux de l'Initiative et intégrer l'ONUDI au dispositif d'assistance technique du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Le solde servira à élaborer des projets hors programme à la demande expresse des pays, à fournir des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques nationales, à répondre à des demandes ponctuelles, à financer des activités de forum mondial en faveur de l'Afrique et à appuyer les organes de l'Union africaine, le NEPAD, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et les communautés économiques régionales. On veillera tout particulièrement à l'utilité, au rapport coût-efficacité et à la viabilité des services fournis aux pays africains ainsi qu'à leur impact sur le développement. Fondés sur les grandes lignes de la stratégie globale de l'ONUDI, les services que l'on propose d'offrir porteront sur ce qui suit:

- a) Le renforcement des capacités productives et le développement industriel en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au plan international;
- b) La croissance économique durable, la création d'emplois dans le secteur productif, la génération de revenus et les moyens propres à faciliter l'intégration sociale;
- c) Les politiques de développement reposant sur l'aide au secteur privé, la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement, la promotion des investissements et l'amélioration de l'accès aux marchés;
- d) La coopération régionale et sous-régionale destinée à favoriser l'expansion, la diversification et la modernisation des capacités productives des pays africains, en particulier les PMA et les pays sans littoral.

Objectif

3. L'efficacité des programmes de l'ONUDI en Afrique est accrue et la contribution de l'Organisation au développement de l'Afrique est renforcée.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Amélioration des programmes intégrés et des projets autonomes élaborés en Afrique	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de programmes intégrés et de projets autonomes en Afrique qui sont appuyés par les pays bénéficiaires et dont le financement est approuvé	<ul style="list-style-type: none">• Données relatives aux programmes et projets financés• Lettres ou autres communications des pays bénéficiaires
Programmes prioritaires plus efficaces et nouvelles initiatives régionales et sous-régionales élaborés en Afrique	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de programmes prioritaires et de nouvelles initiatives en Afrique qui sont appuyés par les pays bénéficiaires et dont le financement est approuvé	

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>
Demandes urgentes de services consultatifs immédiats pour l'élaboration de politiques ou sur des points techniques en Afrique satisfaites plus rapidement et efficacement	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de satisfaction des pays bénéficiaires africains en ce qui concerne la réponse de l'ONUDI à leurs demandes urgentes 	

Produits

- Activités préparatoires entreprises en vue d'élaborer des programmes intégrés et/ou des projets autonomes en Afrique;
- Autres activités entreprises en vue de concevoir et d'exécuter de manière appropriée des programmes intégrés en Afrique;
- Réunions de groupes d'experts, projets conjoints avec des instituts de recherche et autres travaux d'analyse en amont entrepris, conformément à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique ainsi que pour appuyer l'élaboration de programmes prioritaires et de nouvelles initiatives régionales et sous-régionales en Afrique;
- Activités promotionnelles directement liées à l'élaboration de programmes prioritaires en rapport avec l'Initiative, à travers des séminaires, des ateliers et des colloques;
- Réponses aux demandes de services consultatifs immédiats pour l'élaboration de politiques ou sur des points techniques en Afrique;
- Assistance globale à la Conférence des ministres africains de l'industrie en ce qui concerne le traitement de grandes questions de développement et l'élaboration de plans et approches industriels nouveaux.

RECETTES ACCESSOIRES

1. Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2008-2009 est estimé à 3 110 100 euros au titre du budget ordinaire et à 619 200 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

2. Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. Si l'on se fonde sur les recettes perçues à ce titre en 2006 et prévues pour 2007, des prévisions de recettes de 3 036 300 euros au titre du budget ordinaire et de 619 200 euros au titre du budget opérationnel pour 2008-2009 semblent raisonnables.

B. Vente de publications

3. Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

4. Le Bureau de vente des publications assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords avec des parties tierces pour la traduction des publications.

Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

5. Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications au cours de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et de CD-ROM.

6. La moitié des recettes de ce fonds au cours d'un exercice biennal est comptabilisée comme recettes accessoires, de façon à maintenir le niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon la procédure en vigueur, viennent en déduction des recettes.

7. À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal, le solde du Fonds ne devrait être que modique. Le tableau ci-après indique les opérations escomptées pour l'exercice biennal.

**Fonds auto-renouvelable pour les publications destinées à la vente –
Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)
(eu euros aux coûts de 2006-2007)**

	Montants <u>approuvés</u> pour 2006-2007		Prévisions pour 2008-2009	
	Fonds auto-renouvelable	Recettes accessoires	Fonds auto-renouvelable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	73 800	73 800	73 800	73 800
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	119 800		71 900	
Total	193 600	73 800		73 800
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage	6 500		6 500	
Publicité et publications	19 300		19 300	
Impression	42 400		42 400	
Traduction	21 800		21 800	
Dépenses accessoires	4 300		4 300	
Consultants	16 700		16 700	
Équipement et matériel	10 700		10 700	
Total, dépenses	121 700	–	121 700	–
SOLDE DU FOND RENOUVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (à la fin de l'exercice biennal)	71 900		24 000	
MONTANT NET DES RECETTES		73 800		73 800

8. Les frais de voyage couvrent la participation à des salons du livre ou l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipement et matériel) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque.

C. Autres rubriques

9. D'autres rubriques à l'origine de recettes accessoires durant les exercices biennaux précédents, mais pour lesquelles il n'est pas possible de présenter des estimations fiables, sont indiquées ci-après à titre d'information:

- a) Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs;
- b) Vente de matériel usagé;
- c) Gain net au change.

10. Toutes les recettes provenant de l'une de ces rubriques ou d'autres rubriques du poste "Recettes accessoires" durant l'exercice biennal seront comptabilisées au poste "Autres recettes" et figureront dans les rapports financiers.

Annexe A

Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(En euros)

Programme	Budget approuvé 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2006-2007	2008-2009
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 067 560	361 520	3 429 080	181 600	3 610 680	1,8 %	2,0 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 486 530	114 000	1 600 530	31 600	1 632 130	0,9 %	0,9 %
Total partiel	4 554 090	475 520	5 029 610	213 200	5 242 810	2,6 %	2,8 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1 Direction exécutive	5 413 090	(29 920)	5 383 170	155 260	5 538 430	3,1 %	3,0 %
B.2 Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies	3 454 680	(421 280)	3 033 400	1 730	3 035 130	2,0 %	1,6 %
B.3 Évaluation	1 769 320	(280 320)	1 489 000	18 300	1 507 300	1,0 %	0,8 %
B.4 Sensibilisation du public	454 400	1 076 810	1 531 210	54 670	1 585 880	0,3 %	0,9 %
B.5 Services juridiques	1 104 260	9 830	1 114 090	20 140	1 134 230	0,6 %	0,6 %
B.6 Contrôle interne	1 575 280	(192 000)	1 383 280	18 400	1 401 680	0,9 %	0,8 %
Total partiel	13 771 030	163 120	13 934 150	268 500	14 202 650	7,9 %	7,7 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.0 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	21 273 415	6 928 963	28 202 378	798 955	29 001 333	12,2 %	15,7 %
Total partiel	21 273 415	6 928 963	28 202 378	798 955	29 001 333	12,2 %	15,7 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.0 Renforcement des capacités commerciales	25 622 493	(4 786 339)	20 836 154	677 160	21 513 314	14,7 %	11,6 %
Total partiel	25 622 493	(4 786 339)	20 836 154	677 160	21 513 314	14,7 %	11,6 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.0 Énergie et environnement	22 925 363	2 607 009	25 532 372	701 205	26 233 577	13,2 %	14,2 %
Total partiel	22 925 363	2 607 009	25 532 372	701 205	26 233 577	13,2 %	14,2 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.1 Recherche et statistiques industrielles	8 783 807	(2 012 060)	6 771 747	183 345	6 955 092	5,0 %	3,8 %
F.2 Programmes spéciaux	8 424 021	(1 764 595)	6 659 426	219 140	6 878 566	4,8 %	3,7 %
F.3 Cohérence aux niveaux des pays et des régions	9 981 250	1 075 225	11 056 475	612 120	11 668 595	5,7 %	6,3 %
F.4 Appui aux opérations hors Siège	8 934 880	232 845	9 167 725	354 300	9 522 025	5,1 %	5,1 %
Total partiel	36 123 958	(2 468 585)	33 655 373	1 368 905	35 024 278	20,7 %	18,9 %
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE							
G.1 Gestion des ressources humaines	6 225 865	(46 160)	6 179 705	199 025	6 378 730	3,6 %	3,4 %
G.2 Services financiers	6 954 500	43 530	6 998 030	236 500	7 234 530	4,0 %	3,9 %
G.3 Achats et logistique	7 280 575	757 190	8 037 765	332 875	8 370 640	4,2 %	4,5 %
G.4 Gestion de l'information et de la communication	8 342 770	980	8 343 750	243 250	8 587 000	4,8 %	4,6 %
G.5 Direction et gestion	1 245 890	107 310	1 353 200	45 100	1 398 300	0,7 %	0,8 %
G.6 Normes comptables internationales du secteur public		1 150 800	1 150 800	44 200	1 195 000	0,0 %	0,6 %
Total partiel	30 049 600	2 013 650	32 063 250	1 100 950	33 164 200	17,3 %	17,9 %
I COÛTS INDIRECTS							
I.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	19 864 871	(441 381)	19 423 490	1 233 900	20 657 390	11,4 %	11,2 %
Total partiel	19 864 871	(441 381)	19 423 490	1 233 900	20 657 390	11,4 %	11,2 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)	174 184 820	4 491 957	178 676 777	6 362 775	185 039 552	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1 Gestion commune des bâtiments	55 236 720	(5 132 010)	50 104 710	4 774 300	54 879 010	96,6 %	96,4 %
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 927 000	9 760	1 936 760	112 100	2 048 860	3,4 %	3,6 %
TOTAL (dépenses) (grand programme H)	57 163 720	(5 122 250)	52 041 470	4 886 400	56 927 870	100,0 %	100,0 %

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2006-2007 6	2008-2009 7
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.0 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	57 900	(6 400)	51 500	5 700	57 200	0,0 %	0,0 %
Total partiel	57 900	(6 400)	51 500	5 700	57 200	0,0 %	0,0 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.0 Renforcement des capacités commerciales	114 700	(7 500)	107 200	12 000	119 200	0,1 %	0,1 %
Total partiel	114 700	(7 500)	107 200	12 000	119 200	0,1 %	0,1 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.0 Énergie et environnement	152 900	6 250	159 150	17 900	177 050	0,1 %	0,1 %
Total partiel	152 900	6 250	159 150	17 900	177 050	0,1 %	0,1 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.2 Programmes spéciaux	68 400	(2 200)	66 200	7 500	73 700	0,0 %	0,0 %
F.3 Cohérence aux niveaux des pays et des régions	69 600	(1 850)	67 750	7 600	75 350	0,0 %	0,0 %
F.4 Appui aux opérations hors Siège	1 222 400	37 600	1 260 000	142 400	1 402 400	0,7 %	0,8 %
Total partiel	1 360 400	33 550	1 393 950	157 500	1 551 450	0,8 %	0,8 %
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
I COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	1,853,600	1 875 700	3 729 300		3 729 300	52,4 %	66,2 %
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	3 539 500	1 901 600	5 441 100	193 100	5 634 200	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1 Gestion commune des bâtiments	55 236 720	(5 132 010)	50 104 710	4 774 300	54 879 010	96,6 %	96,4 %
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 927 000	9 760	1 936 760	112 100	2 048 860	3,4 %	3,6 %
TOTAL (recettes) (grand programme H)	57 163 720	(5 122 250)	52 041 470	4 886 400	56 927 870	100,0 %	100,0 %
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	170 645 320	2 590 357	173 235 677	6 169 675	179 405 352		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(En euros)

Programme	Budget approuvé 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2006-2007	2008-2009
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 067 560	361 520	3 429 080	181 600	3 610 680	2,0 %	2,2 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 486 530	114 000	1 600 530	31 600	1 632 130	1,0 %	1,0 %
Total partiel	4 554 090	475 520	5 029 610	213 200	5 242 810	3,0%	3,2 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1 Direction exécutive	5 413 090	(29 920)	5 383 170	155 260	5 538 430	3,5 %	3,4 %
B.2 Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies	3 454 680	(421 280)	3 033 400	1 730	3 035 130	2,2 %	1,9 %
B.3 Évaluation	1 769 320	(280 320)	1 489 000	18 300	1 507 300	1,1 %	0,9 %
B.4 Sensibilisation du public	454 400	1 076 810	1 531 210	54 670	1 585 880	0,3 %	1,0 %
B.5 Services juridiques	835 260	9 830	845 090	15 340	860 430	0,5 %	0,5 %
B.6 Contrôle interne	1 575 280	(192 000)	1 383 280	18 400	1 401 680	1,0 %	0,9 %
Total partiel	13 502 030	163 120	13 665 150	263 700	13 928 850	8,8%	8,6 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.0 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 634 990	5 586 703	24 221 693	580 120	24 801 813	12,1 %	15,3 %
Total partiel	18 634 990	5 586 703	24 221 693	580 120	24 801 813	12,1%	15,3 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.0 Renforcement des capacités commerciales	20 980 818	(4 055 154)	16 925 664	511 180	17 436 844	13,6 %	10,7 %
Total partiel	20 980 818	(4 055 154)	16 925 664	511 180	17 436 844	13,6%	10,7 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.0 Énergie et environnement	19 835 953	1 615 834	21 451 787	534 735	21 986 522	12,9 %	13,5 %
Total partiel	19 835 953	1 615 834	21 451 787	534 735	21 986 522	12,9%	13,5 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.1 Recherche et statistiques industrielles	7 529 507	(1 382 860)	6 146 647	157 845	6 304 492	4,9 %	3,9 %
F.2 Programmes spéciaux	7 505 016	(1 988 680)	5 516 336	166 190	5 682 526	4,9 %	3,5 %
F.3 Cohérence aux niveaux des pays et des régions	8 004 465	605 060	8 609 525	421 555	9 031 080	5,2 %	5,6 %
F.4 Appui aux opérations hors Siège	7 865 160	270 488	8 135 648	426 900	8 562 548	5,1 %	5,3 %
Total partiel	30 904 148	(2 495 992)	28 408 156	1 172 490	29 580 646	20,1%	18,2 %
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE							
G.1 Gestion des ressources humaines	4 521 265	(46 160)	4 475 105	134 425	4 609 530	2,9 %	2,8 %
G.2 Services financiers	5 281 500	(1 370)	5 280 130	168 600	5 448 730	3,4 %	3,4 %
G.3 Achats et logistique	6 341 575	757 190	7 098 765	308 275	7 407 040	4,1 %	4,6 %
G.4 Gestion de l'information et de la communication	8 342 770	980	8 343 750	243 250	8 587 000	5,4 %	5,3 %
G.5 Direction et gestion	1 245 890	107 310	1 353 200	45 100	1 398 300	0,8 %	0,9 %
G.6 Normes comptables internationales du secteur public		1 150 800	1 150 800	44 200	1 195 000	0,0 %	0,7 %
Total partiel	25 733 000	1 968 750	27 701 750	943 850	28 645 600	16,7%	17,7 %
I COÛTS INDIRECTS							
I.1 Contribution aux services partagés et autres coût indirects	19 864 871	(441 381)	19 423 490	1 233 900	20 657 390	12,9 %	12,7 %
Total partiel	19 864 871	(441 381)	19 423 490	1 233 900	20 657 390	12,9%	12,7 %
TOTAL, dépenses (à l'exclusion du grand programme H)	154 009 900	2 817 400	156 827 300	5 453 175	162 280 475	100,0%	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1 Gestion commune des bâtiments	55 236 720	(5 132 010)	50 104 710	4 774 300	54 879 010	96,6 %	96,4 %
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 927 000	9 760	1 936 760	112 100	2 048 860	3,4 %	3,6 %
TOTAL, dépenses (grand programme H)	57 163 720	(5 122 250)	52 041 470	4 886 400	56 927 870	100,0%	100,0 %

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009	Pourcentage du montant total du budget 2006-2007 2008-2009		
	1	2	3	4	5	6	7	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
	Total partiel						0,0 %	0,0 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
	Total partiel						0,0 %	0,0 %
C	RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.0	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	57 900	(6 400)	51 500	5 700	57 200	0,0 %	0,0%
	Total partiel	57 900	(6 400)	51 500	5 700	57 200	0,0 %	0,0 %
D	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.0	Renforcement des capacités commerciales	114 700	(7 500)	107 200	12 000	119 200	0,1 %	0,1 %
	Total partiel	114 700	(7 500)	107 200	12 000	119 200	0,1 %	0,1 %
E	ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.0	Énergie et environnement	152 900	6 250	159 150	17 900	177 050	0,1 %	0,1 %
	Total partiel	152 900	6 250	159 150	17 900	177 050	0,1 %	0,1 %
F	PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.2	Programmes spéciaux	68 400	(2 200)	66 200	7 500	73 700	0,0 %	0,0 %
F.3	Cohérence aux niveaux des pays et des régions	69 600	(1 850)	67 750	7 600	75 350	0,0 %	0,0 %
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège	1 222 400	37 600	1 260 000	142 400	1 402 400	0,8 %	0,9 %
	Total partiel	1 360 400	33 550	1 393 950	157 500	1 551 450	0,9 %	1,0 %
G	SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE							
	Total partiel						0,0 %	0,0 %
I	COÛTS INDIRECTS							
	Total partiel						0,0 %	0,0 %
	Recettes accessoires	1 538 400	1 571 700	3 110 100		3 110 100	47,7 %	62,0 %
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)		3 224 300	1 597 600	4 821 900	193 100	5 015 000	100,0 %	100,0 %
H	GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1	Gestion commune des bâtiments	55 236 720	(5 132 010)	50 104 710	4 774 300	54 879 010	96,6 %	96,4 %
H.2	Gestion conjointe des bâtiments	1 927 000	9 760	1 936 760	112 100	2 048 860	3,4 %	3,6 %
TOTAL (recettes) (grand programme H)		57 163 720	(5 122 250)	52 041 470	4 886 400	56 927 870	100,0 %	100,0 %
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET		150 785 600	1 219 800	152 005 400	5 260 075	157 265 475		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(En euros)

Programme	Budget approuvé 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2006-2007	2008-2009
						6	7
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.5 Services juridiques	269 000		269 000	4 800	273 800	1,3 %	1,2 %
Total partiel	269 000		269 000	4 800	273 800	1,3 %	1,2 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.0 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	2 638 425	1 342 260	3 980 685	218 835	4 199 520	13,1 %	18,5 %
Total partiel	2 638 425	1 342 260	3 980 685	218 835	4 199 520	13,1 %	18,5 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.0 Renforcement des capacités commerciales	4 641 675	(731 185)	3 910 490	165 980	4 076 470	23,0 %	17,9 %
Total partiel	4 641 675	(731 185)	3 910 490	165 980	4 076 470	23,0 %	17,9 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.0 Énergie et environnement	3 089 410	991 175	4 080 585	166 470	4 247 055	15,3 %	18,7 %
Total partiel	3 089 410	991 175	4 080 585	166 470	4 247 055	15,3 %	18,7 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.1 Recherche et statistiques industrielles	1 254 300	(629 200)	625 100	25 500	650 600	6,2 %	2,9 %
F.2 Special Programmes	919 005	224 085	1 143 090	52 950	1 196 040	4,6 %	5,3 %
F.3 Cohérence aux niveaux des pays et des régions	1 976 785	470 165	2 446 950	190 565	2 637 515	9,8 %	11,6 %
F.4 Dépenses de fonctionnement hors Siège	1 069 720	(37 643)	1 032 077	(72 600)	959 477	5,3 %	4,2 %
Total partiel	5 219 810	27 407	5 247 217	196 415	5 443 632	25,9 %	23,9 %
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE							
G.1 Gestion des ressources humaines	1 704 600		1 704 600	64 600	1 769 200	8,4 %	7,8 %
G.2 Services financiers	1 673 000	44 900	1 717 900	67 900	1 785 800	8,3 %	7,8 %
G.3 Achats et logistique	939 000		939 000	24 600	963 600	4,7 %	4,2 %
Total partiel	4 316 600	44 900	4 361 500	157 100	4 518 600	21,4 %	19,9 %
I COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)	20 174 920	1 674 557	21 849 477	909 600	22 759 077	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL (dépenses) (grand programme H)							

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget approuvé 2006-2007 ^a	Accroissement des ressources 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2006-2007	Actualisation des coûts aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2008-2009	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2006-2007	2008-2009
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
I COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	315 200	304 000	619 200		619 200	100,0 %	100,0 %
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	315 200	304 000	619 200		619 200	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL (recettes) (grand programme H)							
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	19 859 720	1 370 557	21 230 277	909 600	22 139 877		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire..

Annexe B

Tableau 1. Budget ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2006-2007
(En euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses			Recettes			Montant net des ressources nécessaires		
	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	
A ORGANES DIRECTEURS																			
A.1 Réunions des organes directeurs	86 470	101 700		9 500	2 981 090	3 317 880						3 067 560	3 429 080				3 067 560	3 429 080	
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 430 700	1 550 800	9 300		46 530	49 730						1 486 530	1 600 530				1 486 530	1 600 530	
Total partiel	1 517 170	1 652 500	9 300	9 500	3 027 620	3 367 610						4 554 090	5 029 610				4 554 090	5 029 610	
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																			
B.1 Direction exécutive	4 239 900	4 830 170	486 340	530 000	686 850	19 000						5 413 090	5 383 170				5 413 090	5 383 170	
B.2 Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies	2 913 200	2 479 000	77 380	110 000	394 600	371 200	69 500	73 200				3 454 680	3 033 400				3 454 680	3 033 400	
B.3 Évaluation	1 754 040	1 457 000	10 080	26 000	5 200	6 000						1 769 320	1 489 000				1 769 320	1 489 000	
B.4 Sensibilisation du public	454 400	992 910		40 000		498 300						454 400	1 531 210				454 400	1 531 210	
B.5 Services juridiques	1 083 720	1 098 090	9 440	10 000	11 100	6 000						1 104 260	1 114 090				1 104 260	1 114 090	
B.6 Contrôle interne	1 531 340	1 336 140	37 740	37 740	2 000	5 200	4 200	4 200				1 575 280	1 383 280				1 575 280	1 383 280	
Total partiel	11 976 600	12 193 310	620 980	753 740	1 099 750	905 700	73 700	81 400				13 771 030	13 934 150				13 771 030	13 934 150	
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES																			
C.0 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	14 409 766	21 012 815	241 960	374 100	96 010	264 960			6 525 679	6 550 503	21 273 415	28 202 378	(57 900)	(51 500)			21 215 515	28 150 878	
Total partiel	14 409 766	21 012 815	241 960	374 100	96 010	264 960			6 525 679	6 550 503	21 273 415	28 202 378	(57 900)	(51 500)			21 215 515	28 150 878	
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES																			
D.0 Renforcement des capacités commerciales	21 581 415	16 907 605	454 700	237 280	203 900	233 620		49 800	3 382 478	3 407 849	25 622 493	20 836 154	(114 700)	(107 200)			25 507 793	20 728 954	
Total partiel	21 581 415	16 907 605	454 700	237 280	203 900	233 620		49 800	3 382 478	3 407 849	25 622 493	20 836 154	(114 700)	(107 200)			25 507 793	20 728 954	
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT																			
E.0 Energy and Environment	18 640 019	21 261 450	577 370	576 900	368 590	341 520		2 000	3 339 384	3 350 502	22 925 363	25 532 372	(152 900)	(159 150)			22 772 463	25 373 222	
Total partiel	18 640 019	21 261 450	577 370	576 900	368 590	341 520		2 000	3 339 384	3 350 502	22 925 363	25 532 372	(152 900)	(159 150)			22 772 463	25 373 222	
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS																			
F.1 Recherche et statistiques industrielles	7 855 095	5 960 895	168 220	165 700	380 440	261 200		1 000	380 052	382 952	8 783 807	6 771 747					8 783 807	6 771 747	
F.2 Programmes spéciaux	7 130 015	5 410 955	255 110	208 000	86 660	83 400			952 236	957 071	8 424 021	6 659 426	(68 400)	(66 200)			8 355 621	6 593 226	
F.3 Cohérence aux niveaux des pays et des régions	9 479 120	10 145 875	358 920	802 000	143 210	108 600					9 981 250	11 056 475	(69 600)	(67 750)			9 911 650	10 988 725	
F.4 Appui aux opérations hors Siège	3 001 900	3 049 500	13 220		5 919 760	6 118 225					8 934 880	9 167 725	(1 222 400)	(1 260 000)			7 712 480	7 907 725	
Total partiel	27 466 130	24 567 225	795 470	1 175 700	6 530 070	6 571 425		1 000	1 332 288	1 340 023	36 123 958	33 655 373	(1 360 400)	(1 393 950)			34 763 558	32 261 423	
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE																			
G.1 Gestion des ressources humaines	6 152 275	6 106 875	42 200	41 100	31 390	31 730						6 225 865	6 179 705				6 225 865	6 179 705	
G.2 Services financiers	6 921 000	6 964 800	31 600	31 000	1 900	2 230						6 954 500	6 998 030				6 954 500	6 998 030	
G.3 Achats et logistique	4 652 085	5 622 025	11 320	41 400	1 548 070	1 314 340	1 069 100	1 060 000				7 280 575	8 037 765				7 280 575	8 037 765	
G.4 Gestion de l'information et de la communication	4 460 460	4 460 450	10 960	11 000	418 100	418 100	3 453 250	3 454 200				8 342 770	8 343 750				8 342 770	8 343 750	
G.5 Direction et gestion	1 192 000	1 311 200	51 890	40 000	2 000	2 000						1 245 890	1 353 200				1 245 890	1 353 200	
G.6 Normes comptables internationales du secteur public		691 700		38 500		36 200		384 400					1 150 800					1 150 800	
Total partiel	23 377 820	25 157 050	147 970	203 000	2 001 460	1 804 600	4 522 350	4 898 600			30 049 600	32 063 250					30 049 600	32 063 250	
I COÛTS INDIRECTS																			
I.1 Contributions aux services partagés et autres coûts indirects	4 722 700	4 665 200			14 138 071	13 975 490	1 004 100	782 800				19 864 871	19 423 490				19 864 871	19 423 490	
Total partiel	4 722 700	4 665 200			14 138 071	13 975 490	1 004 100	782 800				19 864 871	19 423 490				19 864 871	19 423 490	
Recettes accessoires														(1 853 600)	(3 729 300)			(1 853 600)	(3 729 300)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	123 691 620	127 417 155	2 847 750	3 330 220	27 465 471	27 464 925	5 600 150	5 815 600	14 579 829	14 648 877	174 184 820	178 676 777	(3 539 500)	(5 441 100)			170 645 320	173 235 677	
H GESTION DES BÂTIMENTS																			
H.1 Gestion commune des bâtiments	15 450 680	15 827 900	14 800	14 900	39 771 240	34 261 910						55 236 720	50 104 710	(55 236 720)	(50 104 710)				
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	366 500	366 700			1 560 500	1 570 060						1 927 000	1 936 760	(1 927 000)	(1 936 760)				
TOTAL (grand programme H)	15 817 180	16 194 600	14 800	14 900	41 331 740	35 831 970						57 163 720	52 041 470	(57 163 720)	(52 041 470)				

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique

RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2006-2007
(En euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires												
	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009											
A	ORGANES DIRECTEURS																										
A.1	86 470	101 700		9 500	2 981 090	3 317 880					3 067 560	3 429 080			3 067 560	3 429 080											
A.2	1 430 700	1 550 800	9 300		46 530	49 730					1 486 530	1 600 530			1 486 530	1 600 530											
Total partiel	1 517 170	1 652 500	9 300	9 500	3 027 620	3 367 610					4 554 090	5 029 610			4 554 090	5 029 610											
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																										
B.1	4 239 900	4 830 170	486 340	530 000	686 850	19 000		4 000			5 413 090	5 383 170			5 413 090	5 383 170											
B.2	2 913 200	2 479 000	77 380	110 000	394 600	371 200	69 500	73 200			3 454 680	3 033 400			3 454 680	3 033 400											
B.3	1 754 040	1 457 000	10 080	26 000	5 200	6 000					1 769 320	1 489 000			1 769 320	1 489 000											
B.4	454 400	992 910		40 000		498 300					454 400	1 531 210			454 400	1 531 210											
B.5	814 720	829 090	9 440	10 000	11 100	6 000					835 260	845 090			835 260	845 090											
B.6	1 531 340	1 336 140	37 740	37 740	2 000	5 200	4 200	4 200			1 575 280	1 383 280			1 575 280	1 383 280											
Total partiel	11 707 600	11 924 310	620 980	753 740	1 099 750	905 700	73 700	81 400			13 502 030	13 665 150			13 502 030	13 665 150											
C	RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES																										
C.0	11 771 341	17 032 130	241 960	374 100	96 010	264 960			6 525 679	6 550 503	18 634 990	24 221 693	(57 900)	(51 500)	18 577 090	24 170 193											
Total partiel	11 771 341	17 032 130	241 960	374 100	96 010	264 960			6 525 679	6 550 503	18 634 990	24 221 693	(57 900)	(51 500)	18 577 090	24 170 193											
D	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES																										
D.0	16 939 740	12 997 115	454 700	237 280	203 900	233 620		49 800	3 382 478	3 407 849	20 980 818	16 925 664	(114 700)	(107 200)	20 866 118	16 818 464											
Total partiel	16 939 740	12 997 115	454 700	237 280	203 900	233 620		49 800	3 382 478	3 407 849	20 980 818	16 925 664	(114 700)	(107 200)	20 866 118	16 818 464											
E	ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT																										
E.0	15 862 109	17 438 865	577 370	576 900	57 090	83 520		2 000	3 339 384	3 350 502	19 835 953	21 451 787	(152 900)	(159 150)	19 683 053	21 292 637											
Total partiel	15 862 109	17 438 865	577 370	576 900	57 090	83 520		2 000	3 339 384	3 350 502	19 835 953	21 451 787	(152 900)	(159 150)	19 683 053	21 292 637											
F	PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS																										
F.1	6 600 795	5 335 795	168 220	165 700	380 440	261 200		1 000	380 052	382 952	7 529 507	6 146 647			7 529 507	6 146 647											
F.2	6 211 010	4 267 865	255 110	208 000	86 660	83 400			952 236	957 071	7 505 016	5 516 336	(68 400)	(66 200)	7 436 616	5 450 136											
F.3	7 502 335	7 698 925	358 920	802 000	143 210	108 600					8 004 465	8 609 525	(69 600)	(67 750)	7 934 865	8 541 775											
F.4	2 154 100	2 248 800	13 220		5 697 840	5 886 848					7 865 160	8 135 648	(1 222 400)	(1 260 000)	6 642 760	6 875 648											
Total partiel	22 468 240	19 551 385	795 470	1 175 700	6 308 150	6 340 048		1 000	1 332 288	1 340 023	30 904 148	28 408 156	(1 360 400)	(1 393 950)	29 543 748	27 014 206											
G	SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE																										
G.1	4 447 675	4 402 275	42 200	41 100	31 390	31 730					4 521 265	4 475 105			4 521 265	4 475 105											
G.2	5 248 000	5 246 900	31 600	31 000	1 900	2 230					5 281 500	5 280 130			5 281 500	5 280 130											
G.3	3 713 085	4 683 025	11 320	41 400	1 548 070	1 314 340	1 069 100	1 060 000			6 341 575	7 098 765			6 341 575	7 098 765											
G.4	4 460 460	4 460 450	10 960	11 000	418 100	418 100	3 453 250	3 454 200			8 342 770	8 343 750			8 342 770	8 343 750											
G.5	1 192 000	1 311 200	51 890	40 000	2 000	2 000					1 245 890	1 353 200			1 245 890	1 353 200											
G.6		691 700		38 500		36 200		384 400				1 150 800				1 150 800											
Total partiel	19 061 220	20 795 550	147 970	203 000	2 001 460	1 804 600	4 522 350	4 898 600			25 733 000	27 701 750			25 733 000	27 701 750											
I	COÛTS INDIRECTS																										
I.1	4 722 700	4 665 200			14 138 071	13 975 490	1 004 100	782 800			19 864 871	19 423 490			19 864 871	19 423 490											
Total partiel	4 722 700	4 665 200			14 138 071	13 975 490	1 004 100	782 800			19 864 871	19 423 490			19 864 871	19 423 490											
Recettes accessoires												(1 538 400)	(3 110 100)	(1 538 400)	(3 110 100)												
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)												104 050 120	106 057 055	2 847 750	3 330 220	26 932 051	26 975 548	5 600 150	5 815 600	14 579 829	14 648 877	154 009 900	156 827 300	(3 224 300)	(4 821 900)	150 785 600	152 005 400
H	GESTION DES BÂTIMENTS																										
H.1	15 450 680	15 827 900	14 800	14 900	39 771 240	34 261 910					55 236 720	50 104 710	(55 236 720)	(50 104 710)													
H.2	366 500	366 700			1 560 500	1 570 060					1 927 000	1 936 760	(1 927 000)	(1 936 760)													
TOTAL (grand programme H)	15 817 180	16 194 600	14 800	14 900	41 331 740	35 831 970					57 163 720	52 041 470	(57 163 720)	(52 041 470)													

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2006-2007
(En euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009	2006 - 2007 ^a	2008 - 2009
-																
A	ORGANES DIRECTEURS															
Total partiel																
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE															
B.5	Services juridiques		269 000	269 000							269 000	269 000			269 000	269 000
Total partiel	269 000	269 000									269 000	269 000			269 000	269 000
C	RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES															
C.0	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives		2 638 425	3 980 685							2 638 425	3 980 685			2 638 425	3 980 685
Total partiel	2 638 425	3 980 685									2 638 425	3 980 685			2 638 425	3 980 685
D	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES															
D.0	Renforcement des capacités commerciales		4 641 675	3 910 490							4 641 675	3 910 490			4 641 675	3 910 490
Total partiel	4 641 675	3 910 490									4 641 675	3 910 490			4 641 675	3 910 490
E	ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT															
E.0	Énergie et environnement		2 777 910	3 822 585	311 500	258 000					3 089 410	4 080 585			3 089 410	4 080 585
Total partiel	2 777 910	3 822 585			311 500	258 000					3 089 410	4 080 585			3 089 410	4 080 585
F	PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS															
F.1	Recherche et statistiques industrielles		1 254 300	625 100							1 254 300	625 100			1 254 300	625 100
F.2	Programmes spéciaux		919 005	1 143 090							919 005	1 143 090			919 005	1 143 090
F.3	Cohérence aux niveaux des pays et des régions		1 976 785	2 446 950							1 976 785	2 446 950			1 976 785	2 446 950
F.4	Appui aux opérations hors Siège		847 800	800 700	221 920	231 377					1 069 720	1 032 077			1 069 720	1 032 077
Total partiel	4 997 890	5 015 840			221 920	231 377					5 219 810	5 247 217			5 219 810	5 247 217
G	SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE															
G.1	Gestion des ressources humaines		1 704 600	1 704 600							1 704 600	1 704 600			1 704 600	1 704 600
G.2	Services financiers		1 673 000	1 717 900							1 673 000	1 717 900			1 673 000	1 717 900
G.3	Achats et logistique		939 000	939 000							939 000	939 000			939 000	939 000
Total partiel	4 316 600	4 361 500									4 316 600	4 361 500			4 316 600	4 361 500
I	COÛTS INDIRECTS															
Total partiel																
Recettes accessoires													(315 200)	(619 200)	(315 200)	(619 200)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	19 641 500	21 360 100			533 420	489 377					20 174 920	21 849 477			(315 200)	(619 200)
H	GESTION DES BÂTIMENTS															
TOTAL (grand programme H)																

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique.

Annexe C

Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire 1	Budget opérationnel 2	Total 3	Budget ordinaire 4	Budget opérationnel 5	Total 6
A ORGANES DIRECTEURS						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	4,00		4,00	4,00		4,00
Total partiel	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
B.1 Direction exécutive	8,20		8,20	11,20		11,20
B.2 Planification stratégique et coordination avec les organismes des Nations Unies	4,25		4,25	2,10		2,10
B.3 Évaluation	4,00		4,00	2,00		2,00
B.4 Sensibilisation du public	2,30		2,30	3,20		3,20
B.5 Services juridiques	2,05	1,00	3,05	2,00		2,00
B.6 Contrôle interne	4,00		4,00	2,00		2,00
Total partiel	24,80	1,00	25,80	22,50	0,00	22,50
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES						
C.0 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	51,70	13,35	65,05	21,75	9,80	31,55
Total partiel	51,70	13,35	65,05	21,75	9,80	31,55
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES						
D.0 Renforcement des capacités commerciales	37,25	14,90	52,15	18,00	5,75	23,75
Total partiel	37,25	14,90	52,15	18,00	5,75	23,75
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT						
E.0 Énergie et environnement	51,90	11,75	63,65	23,60	11,10	34,70
Total partiel	51,90	11,75	63,65	23,60	11,10	34,70
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS						
F.1 Recherche et statistiques industrielles	13,35	1,00	14,35	10,25	3,00	13,25
F.2 Programmes spéciaux	10,95	5,40	16,35	6,20	0,90	7,10
F.3 Cohérence aux niveaux des pays et des régions	20,05	9,60	29,65	8,95	0,45	9,40
F.4 Appui aux opérations hors Siège				44,00	17,00	61,00
Total partiel	44,35	16,00	60,35	69,40	21,35	90,75
G SERVICES D'APPUI ET GESTION GÉNÉRALE						
G.1 Gestion des ressources humaines	8,00	3,00	11,00	15,25	8,00	23,25
G.2 Services financiers	9,00	2,00	11,00	24,00	10,00	34,00
G.3 Achats et logistique	6,00	2,00	8,00	24,75	3,00	27,75
G.4 Gestion de l'information et de la communication	12,00		12,00	13,50		13,50
G.5 Direction et gestion	2,00		2,00	5,00		5,00
Total partiel	37,00	7,00	44,00	82,50	21,00	103,50
I COÛTS INDIRECTS						
Total partiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	251,00	64,00	315,00	241,75	69,00	310,75
H GESTION DES BÂTIMENTS						
H.1 Gestion commune des bâtiments	9,00		9,00	113,00		113,00
H.2 Gestion conjointe des bâtiments				3,00		3,00
TOTAL (grand programme H)	9,00	0,00	9,00	116,00	0,00	116,00